

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE

MAG

PORTRAIT

Le jazz à l'école

DOSSIER

**Les nouvelles technologies,
pour quoi faire ?**

FENÊTRE SUR

L'entrée dans le métier



**Améliorer les conditions d'exercice du métier :
une ardente nécessité**



26 Fenêtre sur Les jeunes et le métier d'enseignant

17 Dossier L'éducation à l'heure des nouvelles technologies

24 Portrait Le jazz à l'école



Édito

Le renouvellement des générations d'enseignants, de Co-Psy. et de CPE est la grande affaire de l'Éducation nationale. Renouvellement quantitatif mais aussi qualitatif pour que ce métier réponde mieux aux besoins de formation, soit plus épanouissant pour ceux qui l'exercent et plus attractif pour les étudiants. Un nouvel élan de la formation passe par une amélioration de la situation des personnels. Il faut aider à résoudre les multiples problèmes qu'ils rencontrent : les conditions d'enseignement ne répondent plus aux besoins des jeunes scolarisés dans nos classes ; la charge de travail excessive, l'isolement, l'absence de temps pour échanger, l'anéantissement de la formation continue, le fonctionnement archaïque des hiérarchies, l'absence de débats approfondis sur les contenus et de contrôle des acquis et des exigences, la réduction de la mobilité professionnelle et géographique, la pérennisation d'un volant très important de personnels précaires, la situation difficile des jeunes enseignants... autant de freins à l'efficacité.

Si le ministre a commencé à prendre la mesure des problèmes de recrutement en obtenant du Budget une rallonge des listes complémentaires des concours 2001 et un volume de recrutement 2002 qui enfin couvrira les départs à la retraite et les quelques créations prévues, il continue à sous-estimer la baisse tendancielle des candidats aux concours et les raisons de cette baisse. Aux épreuves, dans de nombreuses disciplines maintenant, on est entre deux et cinq candidats présents par poste. La faible attractivité salariale, les difficultés du métier, se conjuguent à l'insuffisance, voire à l'appauvrissement des viviers de diplômés dans de nombreuses filières.

Rendre le métier attractif, c'est améliorer la condition enseignante sur tous les plans, c'est la mettre en situation d'affronter avec succès tous les problèmes posés par la massification des études. Le SNES en fait son principal axe revendicatif depuis la rentrée. Il ne peut accepter que tous les salariés de France bénéficient d'une réduction du temps de travail et que ceux de l'éducation en soient délibérément privés. Il ne peut accepter que les réformes du système éducatif se réalisent en permanence sur le dos des personnels. Le budget 2002 examiné le 8 novembre par l'Assemblée ne donnera aucun souffle nouveau au système éducatif.

Le SNES a mis en échec de dangereux projets qui, prétendant traiter la condition enseignante, visaient surtout à briser les solidarités et les règles statutaires au profit de l'arbitraire et de la contrainte. Il demande au ministre d'ouvrir des réflexions et des négociations sans *a priori* sur l'amélioration et l'évolution de nos métiers. Il organise lui-même un important colloque sur ce sujet les 11 et 12 janvier. Parti pour traiter les dossiers avec un rapport commandé à l'IG J-P.Obin et l'organisation de trois colloques régionaux, le ministre semble aujourd'hui hésiter. Rien n'avancera sans le recours à l'action. Cette conviction est partagée par tous les syndicats de la FSU. Que chacun dise ce qu'il en pense en répondant à la consultation afin que notre CA du 13 novembre puisse décider la grève en accord avec la profession. Que chacun aide à témoigner auprès de

l'opinion des réalités de nos métiers.
Denis Paget,
cosecraire général



Sommaire

Revue de presse 4

30 jours 5

Débat 6
• *Courriers, témoignages*
• *Opinion : l'enseignement des mathématiques*

Actualités 10
Le SNES au Salon de l'éducation
Grève pour notre métier : le SNES consulte
Les langues régionales

Éco/social 13
Récession : le retour
OMC : manifestations
Le PARE et l'allocation chômage

Dossier 17
*L'éducation à l'heure
des nouvelles technologies*

Portrait 24
Le jazz à l'école

Fenêtre sur 36
Les jeunes et le métier d'enseignant

Métier 28
Colloque du SNES sur le métier
« Droit à l'erreur » en classe de Seconde
Violences sexuelles à l'école
Enseignements artistiques
Conseil supérieur de l'Éducation

International 34
Forum de Porto Alegre
Expérience néo-libérale
en Nouvelle-Zélande

Pratique 36
Allocation personnalisée d'autonomie

Culture 38
• *Livres-revues*
• *Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions*
• *Multimédia*

Entretien 44
Avec Roland Lew :
Faire le bilan du siècle

Avez-vous pensé à régler votre
COTISATION SYNDICALE ?
2001/2002 ?

L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07. Tél standard : 01 40 63 29 00). Directeur de la publication : Gérard Anthéaume, Tél. 01 42 80 91 04. Rédacteur en chef (hebdomadaire) : Serge Chatelain. Rédacteur en chef (magazine) : Alexis Chabot. Secrétaire de rédaction : Gabriëlle Hübner. Secrétaire de direction : Thérèse Bara. Collaborateurs permanents : Andrée Béhotéguy, Nicolas Beniès, Elodie Walck. Responsable publicité : Clotilde Poitevin, tél. : 01 42 80 96 05. Photocomposition et photogravure : C.A.G. Imprimerie : Roto Press Numéris, Livry-Gargan (93). C. P. N° 1578D73. Conception : Voltaïre & Associés, 15, rue de la Banque, 75002 Paris. Prix du numéro : 7,80 F. Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France 168 F ; étranger : 263 F. 2) Autres, France : 242 F ; étranger : 335 F. Publicité : Le Monde de l'Éducation (2), CASDEN (15), MRIFEN (33), MAIF (37), La Souris Verte (46), ACACIA (46), L'Étudiant (47), Télécom Éducation (48), Encart CHODES (départ. : 18, 28, 36, 37, 41, 45, 77, 91), Encart CHODES (départ. : 21, 39, 52, 58, 70, 71, 89). Photo de Une : Will Crocker/Getty Images. Pour s'informer et donner son avis : Minitel 3615 USTEL, Mél : Secgene@snes.edu, Internet : <http://www.snes.edu>



SOCIÉTÉ

... Oh le beau monde !

LE FIGARO

18 oct. 2001

LE PHÉNOMÈNE DES « TRAVAILLEURS PAUVRES » S'INSTALLE

Le phénomène des travailleurs pauvres n'est pas le triste apanage des États-Unis ou des sociétés anglo-saxonnes. Il a désormais largement gagné l'Europe et en particulier la France. Sa confirmation en est donnée par l'INSEE qui s'interroge sur les liens entre bas salaires, sous-emploi et chômage, et établit des comparaisons entre les pays.

Dans l'Hexagone, le chiffre est même très significatif : en 1997, l'INSEE a recensé 4,2 millions de personnes pauvres - disposant d'un revenu inférieur au salaire médian (3 500 francs en 1996) dont 1,7 million sont des actifs.

Le Monde

24 oct. 2001

ENSEIGNER L'ISLAM À L'ÉCOLE

Comment s'étonner que l'islam soit si mal connu, alors qu'il est si peu enseigné ? L'Occident aurait-il oublié que l'islam est aussi une source de sa modernité ?

« Sait-on en France que nous, musulmans, avons des philosophes aussi importants que Montaigne et Aristote ? », s'interroge un intellectuel inquiet. Il aurait pu ajouter ceci : le jeune Français qui entend à la télévision des appels à la « guerre sainte », voit des corans dressés comme des armes et des poings, assiste au bûcher de drapeaux américains ou israéliens, sait-il que des savant comme Avicenne, Averroès ou Ghazali ont inspiré des monuments de la pensée chrétienne ou juive, comme Thomas d'Aquin ou Maimonide ? Que notre algèbre, notre géométrie, notre médecine en partie, viennent des pays arabes ? Que, si une centaine de versets du Coran sont à forte teneur juridique et dogmatique, sept cents autres sont des appels à la prière, à la réflexion, à la méditation, à la connaissance ?

Le Monde

7 NOVEMBRE 2001

L'hospitalisation privée

Depuis 1999, le secteur de l'hospitalisation privée a engagé une longue et profonde restructuration. En se spécialisant autour d'activités plus rentables (chirurgie, obstétrique, etc.), il a renforcé son poids face au secteur public. Au total, le marché français pèse environ 53 milliards d'euros (348 milliards de francs), ce qui en fait le premier d'Europe. La France reste d'ailleurs le troisième pays de l'Espace économique européen en termes de dépenses de santé, derrière l'Allemagne et la Suisse, celles-ci représentant 10 % du PIB.

Le secteur privé se caractérise par son hétérogénéité et son caractère local. Une majorité de cliniques, 73 %, est gérée directement par des praticiens. Ces établissements indépendants sont de taille réduite, 82 lits en moyenne. Environ 7 % des cliniques appartiennent à des groupes régionaux nés du regroupement d'établissements indépendants.

Une poignée de grands groupes gère 20 % des cliniques privées. Parmi ceux-ci, une entreprise domine le secteur : la Générale de santé. Avec 10 % de part du marché français, et 890 millions d'euros de chiffre d'affaires, ce groupe est devenu le numéro un européen du secteur, depuis l'acquisition, en 1990, du principal groupe britannique, AMI-Healthcare. Depuis le désengagement de Vivendi en 1997 (qui n'a gardé que 20 % des actions), le fonds d'investissement Cinven est l'actionnaire principal. Le groupe a été introduit en Bourse en juillet. Son réseau compte 157 établissements, dont 137 en France, employant plus de 3 000 praticiens et offrant une capacité d'accueil de 11 520 lits.

A la deuxième place, Clininvest, filiale à 85 % de Suez Industrie, ne détient que 2 % de part de marché en France, avec 18 cliniques et environ 2 500 salariés. En 2000, il a réalisé 170 millions d'euros de chiffre d'affaires. En 1999, Clininvest avait accusé 6,9 millions d'euros de pertes. Loin derrière, suivent dans l'ordre : Hexagone Hospitalisation, Santé Investissement, Universal Healthcare Services, Arvita, etc.

Le dessin du mois



La Tribune

18 oct. 2001

LA FAIBLE RÉMUNÉRATION DES ENSEIGNANTS ENCOURAGE LA FUITE DES CERVEAUX

Un jeune économiste français, diplômé de Harvard et professeur associé de la célèbre université américaine, rêvait de revenir enseigner en France. N'allait-on pas l'accueillir à bras ouverts ? Il lui fallut déchanter. On lui imposa l'épreuve d'un concours pour l'admettre au CNRS comme attaché de recherche, à 10 000 F par moi. Des universités britanniques lui firent des offres plus alléchantes. Ce n'était pas difficile. Mais surtout Harvard se rappela à son bon souvenir et lui proposa le contrat suivant : un revenu annuel d'environ un million de francs - soit trois fois plus qu'un professeur d'université française en fin de carrière -, un emploi pour son épouse et des moyens et facilités de recherche considérables. [...] Notez que la « fuite » de ce cerveau a beaucoup à voir avec une dépense publique trop faible, en tout cas mal répartie, mais rien avec une fiscalité trop lourde.

Le Monde

24 oct. 2001

LA RÉFORME FISCALE RÉDUIT PEU LES INÉGALITÉS

« C'est la première fois dans l'histoire qu'un gouvernement de gauche baisse les taux les plus élevés de l'impôt sur le revenu », regrette l'auteur [Thomas Piketty] de l'ouvrage *Les Hauts Revenus en France au XX^e siècle*. Il y voit, notamment, le signe avant-coureur du retour à la société de rentiers d'avant la guerre de 1914-1918. Le doublement de la prime pour l'emploi de 2001 devrait en partie rétablir un équilibre entre hauts et bas revenus, et redonner quelques couleurs « de gauche » au dispositif du ministre de l'Économie et des Finances. La PPE et la réforme des aides au logement [...], seront-elles des leviers assez puissants pour remettre certains exclus sur la voie de l'emploi et faire reculer l'exclusion ? Une chose est à peu près sûre, selon l'INSEE : le taux de pauvreté, autrement dit le nombre de ménages vivant avec moins de 49 075 F par an et par unité de consommation, n'est modifié qu'aux marges par ces trois réformes, sauf pour les ménages dont un des parents a déjà un emploi.



© DANIEL MAINGOURY

TOUR DE FRANCE A la rencontre des collègues

Une dizaine de rencontres, organisées et animées par des responsables de sections académiques et départementales du SNES, ont déjà eu lieu autour du livre de Monique Vuailat. A Pamiers, Figeac, Nancy, Metz, Saint-Avold, Nantes, Angers, Brive-la-Gaillarde, Limoges.

Des centaines d'enseignants et quelques dizaines de parents y ont déjà pris part. De très nombreux articles sont publiés dans la presse quotidienne, les radios et les télévisions régionales en parlent. Monique Vuailat a participé au grand salon du livre de Brive-la-Gaillarde et rencontré une centaine de personnes.

Que retenir de ces débats : l'intérêt porté à ces débats de fond sur l'avenir à construire à partir des réalités d'aujourd'hui ; la très grande difficulté d'enseigner aujourd'hui à un public de plus en plus hétérogène notamment en collège ; l'inquiétude exprimée face à des comportements de jeunes difficiles à maîtriser ; une très grande fatigue exprimée assortie parfois de l'expression d'un sentiment d'impuissance décourageante ; l'impression persistante d'être mal compris des parents d'élèves comme cela s'est exprimé à plusieurs reprises sous la forme parfois brutale « je n'ose plus dire que je suis enseignante » ; la nécessité de remonter le courant auprès des parents d'élèves pour qu'ils comprennent mieux ce que nous faisons ; l'impression que les pouvoirs publics continuent à ne pas faire ce qu'il faut. Un gros malaise donc qui se conclut souvent par : discuter cela nous redonne du courage !

20 sept. **Economie.** Jean-Paul Fitoussi, dans un rapport remis à Jack Lang, propose une profonde réforme de l'enseignement supérieur de l'économie.

21 sept. **Fumée.** Le gouvernement relèvera de 9 % le prix du tabac en 2002 afin de financer les 35 heures.

24 sept. **Toulouse.** Trois jours après l'explosion de l'usine chimique AZF, 40 écoles primaires, 15 collèges et 10 lycées sont fermés

27 sept. **Manifestation.** Les aides-éducateurs revendiquent un emploi stable et un statut de droit public.

3 oct. **Paradoxe.** Le ministère propose pour 2002 un recentrage des programmes du primaire sur la maîtrise du français... mais sans horaire spécifique !

7 oct. **Guerre.** Début des frappes américaines en Afghanistan.

16 oct. **Social.** Journée nationale de manifestations et de grèves pour les salaires, l'emploi et la protection sociale.

17 oct. **Hommage.** Le maire de Paris, Bertrand Delanoë, commémore le massacre des Algériens venus manifester à Paris le 17 octobre 1961.

23 oct. **Rythme.** Jack Lang propose deux semaines de vacances à la Toussaint... à partir de l'année prochaine.

26 oct. **Doute.** Après un mois de frappes, peu de résultats et quelques « bavures », dont la destruction des entrepôts de la Croix-Rouge, la stratégie américaine en Afghanistan est de plus en plus contestée.

28 oct. **Exécution.** Mise à mort par les Talibans du commandant Abdul Haq, chef de guerre pachtoun et allié des Etats-Unis.

Bicéphale. Lors de son 31^e congrès, le PCF se donne une secrétaire nationale, Marie-George Buffet, et un président, Robert Hue.

7 nov. **Santé.** Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité accorde 3,1 milliards de francs au secteur hospitalier privé.

TPE

Avant, après

Professeur depuis trente ans, ma vie professionnelle aura connu deux périodes : celle d'avant les TPE, celle d'après. Avant, mes élèves ne faisaient pas de travaux (il n'y avait que moi qui travaillait), rien chez eux n'était personnel et je ne les encadrais pas.

« Ils n'élargissaient pas leur curiosité intellectuelle dans une situation d'apprentissage actif. Ils ne se confrontaient pas à l'erreur et ne la surmontaient pas ; ils n'acquerraient pas des méthodes de travail et ne développaient pas de nouvelles capacités et compétences »⁽¹⁾. Formé, contrôlé, évalué par l'institution, je suis resté dans l'erreur tout ce temps.

Figé sur mes acquis universitaires, trop souvent magistral, j'empêchais toute expression libre de mes élèves.

Depuis, j'ai pratiqué les TPE. Certes, par moment, j'ai eu l'impression de perdre du temps à détruire les stupidités trouvées sur le « net », mais, comme je lis plus

vite que mes élèves et que j'ai lu plus de livres (vous pensez en trente ans !), j'ai pu les informer en confrontant diverses opinions sur des sujets divers et passionnants. « Nous avons, pour finir, collé divers objets sur des maquettes et joliment recopié des citations d'auteurs ». Comme je ne met pas de notes, tous les problèmes liés à l'exercice de mon pouvoir ont été supprimés.

Dégagé des contraintes nées des évaluations chiffrées, voilà que l'élève passif, en perdition sur tous les plans, s'est transformé en « apprenant », autonome, discipliné et dynamique.

Malheureusement, ces effets ne se produisent que deux heures par semaine.

A quand la généralisation des TPE pour faire bouger les profs ? Faire bouger les profs, voilà ce qui est aujourd'hui le plus important. ... Vers quoi, au fait ?

Francis Cha

1. Extrait du document ministériel sur les TPE.

Expérimentation en langue vivante

Témoignage

Professeur d'espagnol

Je suis une volontaire désignée pour mettre en place une expérimentation en langue vivante pour cette année 2001-2002. Je suis très réservée, sur le fond comme sur la forme.

1. La forme :

a) Comme le reste, cela s'est mis en place dans la précipitation et sans réflexion : réunion fin juin au rectorat de quatre lycées (un proviseur par lycée, un représentant d'espagnol, anglais et allemand par lycée).

b) Comme d'habitude, les moyens ne suivent pas : effectifs très lourds (30-32 élèves) ; concertation non rémunérée (le proviseur nous a annoncé oralement qu'une enveloppe de quelques HSE par professeur allait être disponible pour cela, mais rien n'est annoncé pré-

cisément) alors qu'il y a beaucoup d'heures à passer pour travailler correctement ; pas de créneau horaire libre en commun pour se réunir.

2. Le fond. Il s'agit de former ce que l'on appelle officiellement des groupes de compétence (en clair : des groupes de niveau) parmi les élèves d'espagnol LV2. On aligne sur le même créneau horaire trois classes de Seconde et trois professeurs. On va donc former trois groupes, un faible, un moyen, un fort.

Plusieurs problèmes se posent : a) Nous sommes censés devoir faire passer les élèves d'un groupe à l'autre. Le changement doit survenir au moins une fois dans l'année : comment y arriver avec un effectif si élevé ? Passer plusieurs élèves

d'un groupe à un autre suppose des permutations, vu l'effectif lourd. Comment expliquer à un élève qui n'a pas démerité qu'il doit passer dans un groupe plus faible pour permettre à un autre d'intégrer un groupe plus fort ? De plus, comment faire avancer le cours sans « locomotive » ? le cours !

b) La notation et le passage en classe supérieure : je pense que nous allons être tentés de noter les élèves les uns par rapport aux autres, et nous allons adapter le niveau de difficulté des devoirs au cours qui aura été fait, qui sera lui-même adapté au profil du groupe.

Il se pose une question délicate : faudrait-il mettre entre 4 et 8 à tous les élèves du groupe faible, par exemple ? Ce serait difficile à vivre ! Ce qui va se passer dans la réalité, c'est qu'un élève qui aura 13 ou 14 dans le groupe faible, n'aura peut-être que 7 ou 8 chez les forts. Comment lui expliquer alors à la fin de l'année, lors du conseil de classe, que son 14 ne lui permet pas d'aller en Première L ? Pour remédier à cela, les IPR nous ont suggéré de faire un devoir commun par trimestre.

c) Le contenu : comment réussir à faire un sujet commun, alors que le but de l'opération est de s'adapter au niveau des élèves, en fonction du groupe qui est attribué ? Nous sommes obligés de nous fixer une sorte de base commune en ce qui concerne notre projet linguistique, alors que nous devons dans le même temps nous adapter au niveau du groupe. Nous avons essayé, dans l'urgence, de nous fixer une liste de points à avoir vu, mais chacun reste libre de choisir ses documents. C'est difficile à réaliser, et nous imposent

des objectifs communs à atteindre pour une date précise nous met dans un carcan. En pédagogie de l'anglais et de l'allemand, il semble que l'on fonctionne beaucoup par objectifs, notions à avoir acquis en fin de Seconde par exemple. Nous, même si nous avons des objectifs linguistiques nombreux et précis, nous mettons beaucoup moins l'espagnol dans des « cases ». Nous faisons en sorte que les élèves progressent et fassent de moins en moins d'erreurs. Or, je trouve que cette expérimentation ne tient pas compte des différences de démarches pédagogiques (différentes selon les langues).

En résumé, cette expérimentation semble être une bien belle idée, mais difficile à concrétiser, surtout dans l'urgence. Je trouve par ailleurs que nous avons de plus en plus de tâches administratives etc. à réaliser.

Ce travail d'équipe ne doit pas être imposé, il doit seulement être proposé et facilité (par exemple, donner des créneaux libres communs aux professeurs). Ce travail alourdit la semaine des enseignants qui ont déjà fort à faire avec les préparations de cours, les corrections de paquets de 30-32 élèves et les autres projets que beaucoup d'entre eux entreprennent. Le principe, pour l'anglais et l'allemand, est de fondre LV1/LV2. Je pense qu'une logique comptable se cache derrière ce projet aux allures alléchantes. Il ne va pas falloir s'étonner que des postes d'allemand ferment.

Je pense que le facteur d'« échec » numéro 1 n'est pas l'hétérogénéité mais l'effectif trop lourd. Mais alléger les effectifs, cela coûte de l'argent... ■

VICTOIRE EN RÉFÉRÉ

Certifiée d'arts plastiques titulaire d'un poste fixe, une collègue pensait pouvoir couler des jours tranquilles dans le collège qu'elle avait fini par obtenir. Las ! L'autre enseignant de sa discipline, PEGC lettres-arts plastiques, est bientôt intégré dans le corps des certifiés, et d'abord en qualité de stagiaire. Et c'est la première que le rectorat menace de déplacer d'office, par mesure de carte scolaire, sauf à accepter un complément de service... en lettres ! Il faut bien s'y résoudre, mais le tribunal administratif est saisi, avec l'aide du S4. Il a déjà en effet été jugé qu'on ne pouvait évincer de son poste un titulaire pour y installer un agent qui n'est pas encore titulaire du corps (TA de Nantes, 30 septembre 1993, Mme Isabelle Ribaucour, n° 91834). Mais la procédure est longue et l'on attend encore aujourd'hui la décision du juge.

C'est une aubaine pour le rectorat, qui impose cette année un complément de service à notre collègue dans un collège d'une autre ville, en violation flagrante du décret du 25 mai 1950. En outre, ce collège est très mal desservi par les transports en commun et l'intéressée, qui ne possède pas le permis de conduire, supporte un surcroît de fatigue qui finit par compromettre sa santé. Il faut encore aller devant le juge administratif.

Mais cette fois, le S4 lui propose en outre de déposer une requête en référé-suspension. Selon cette nouvelle procédure, le requérant peut obtenir la suspension de l'exécution d'une décision s'il se prévaut d'une argumentation juridique (un « moyen ») de nature à faire douter le juge des référés (qui ne tranche pas le fond) de la légalité de la décision attaquée, et s'il démontre une situation d'urgence. Le tribunal administratif de Versailles vient d'ordonner la suspension (1). La procédure aura duré une dizaine de jours. Une bonne leçon. Il ne faut cependant pas en déduire que tout complément de service illégal pourrait être automatiquement suspendu : dans chaque cas, il faut monter attentivement le dossier. Mais le S4 a lancé plusieurs procédures pour contraindre l'administration à respecter les règles statutaires qu'elle bafoue systématiquement.

(1) TA de Versailles, 16 octobre 2001, Mme Stodel-Blanchard, req. n° 014002.

Jugement

Compter sur le SNES

M. G., Brioude (43)

Je vous informe, avec retard, de la notification de jugement par le tribunal administratif de Melun, concernant mon affectation dans deux établissements de deux villes différentes pendant l'année scolaire 1997-1998. Ce jugement a été rendu en mars 2000 et reconnaît l'illégalité de l'arrêté du recteur.

J'étais, à l'époque, titulaire académique et la réglementation sur ce point, était la même que pour les titulaires : on ne peut compléter son service que dans un établissement de la même ville (décret du 25 mai 1950).

J'ai d'abord fait une demande de recours gracieux au recteur, qui m'a répondu par une mise en demeure de me rendre dans les deux établissements, sous peine de retenues sur salaire. Et ce, alors même

que le SNES avait proposé une solution au rectorat : nommer pour les heures, nécessaires dans le deuxième établissement, une collègue jusqu'ici affectée pour 36 heures au CDI d'un lycée voisin. La collègue était d'ailleurs d'accord pour prendre les heures de philo. Je me suis donc engagée dans la procédure juridictionnelle, avec l'aide précieuse de Régine Paris (S4). A travers elle, c'est donc le SNES que je remercie, puisqu'au bout du compte, l'Etat a été condamné à me verser 10 000 F. Aujourd'hui, les tentatives faites par les recteurs d'aller contre la réglementation, sont toujours aussi nombreuses. Lorsque le rapport des forces le permet, il faut, bien sûr, privilégier l'action collective. Mais en dernier recours, il est important de savoir que l'on peut résister individuellement par le biais du tribunal administratif. D'autant plus, qu'à force de condamnations, les recteurs hésiteront davantage à tenter le coup.

Si je vous envoie ce témoignage, c'est donc pour informer les collègues de ce recours, pour les inciter à prendre connaissance de leurs droits et à les défendre, et enfin, pour leur dire qu'ils peuvent compter sur leur syndicat dans de telles circonstances.

Budget

Mission impossible ?

Pierre Antonini

Chaque année, se livre rituellement la bataille du budget dans la quasi-indifférence de l'opinion publique. Et pourtant, plus que jamais, devraient être débattus les buts de l'école. Il n'est sain pour personne que, depuis un demi-siècle, chacun place en priorité la lutte contre l'échec scolaire, ce qui, en soi est un échec qui décourage parfaitement à l'avance les élèves qui entre dans ce système. Quel mérite d'y survivre ! Mais au fait, comment et à quelle aune définit-on l'échec scolaire ? Avons-nous donc livré au monde de l'activité des milliers d'adolescents déconstruisant un pays en voie de troglodytisation ? Et quand je dis « nous », il s'agit bien des enseignants. Et très précisément – et ceci n'est pas vain après le nouveau terrorisme aérospatial – de la culture qui sous-tend notre enseignement. J'ai lu quelque part (et comme une critique) : « Est surtout représentée à l'école la culture d'élite des enseignants, à base d'humanisme et de rationalisme (opposée à "la culture des jeunes qui s'appuie sur la politique sportive" – ce qui suppose, j'en parle par expérience, qu'on n'a jamais vécu un match "viril" !) »

Eh, bien oui. Il faut donner des milliards pour sauver ce qui reste d'humanisme et de rationalisme, valeurs refuges contre l'intolérance et l'asservissement intellectuel, ou moral. Mission impossible ?

SOUTIEN AUX FEMMES AFGHANES

A l'initiative de l'association Negar, du Collectif national des Droits des femmes et du Planning familial, 5 000 personnes ont manifesté à Paris le 29 septembre pour la paix et la démocratie, pour que 100 % des femmes ne soient plus portées disparues. Cette manifestation, prévue depuis plusieurs mois, par de très nombreuses associations, des syndicats et des partis politiques fustigeait notamment les multiples interdits qui frappent les Afghanes : interdiction de travailler, de se déplacer sans présence masculine et sans tchadri... Tandis qu'on pouvait lire sur les banderoles FSU : « Elles veulent vivre, elles veulent vivre libres, elles veulent aller à l'école ».



© NICOLE JOYE

CAPES réservé

Jeu de massacre ?

Anna Y. (42)

Je suis maître-auxiliaire de lettres modernes et j'ai passé le CAPES réservé de ma discipline le 4 juillet 2001 à Paris. J'aimerais faire plusieurs remarques sur le déroulement de l'épreuve.

Elle s'organisait en deux parties clairement énoncées et détaillées dans le BO spécial no 6 du 29 mars 2001, chacune entrant pour moitié dans la notation sur 20. Première remarque : dans le relevé de notes du 26 juillet, le détail n'est pas donné, de sorte que le candidat ne sait pas où il a échoué. La première partie de l'épreuve consistait en un exposé suivi d'un entretien, et la deuxième partie était une interrogation de vingt minutes au maximum.

Deuxième remarque : entre ces deux parties, il n'y a eu aucune pause, pas plus qu'entre l'exposé et l'entretien de la première partie. Donc, il n'y a pas eu concertation entre les deux membres du jury. L'exposé de la première partie de l'épreuve devait porter sur les trois dernières années d'exercice. Troisième remarque : le sujet d'exposé que l'on m'a soumis remontait à une expérience de juin 1996, soit cinq années auparavant. Au moment où l'on m'a remis le sujet, j'ai fait remarquer ce « détail » à la présidente du jury. Cette information lui avait échappé. Pour « rattraper » cette

erreur, elle a prévenu mon jury, ce qui m'a valu une remarque « aigre » voire sarcastique de sa part.

Quatrième remarque : le sujet de l'exposé portait sur un mois et demi d'expérience, en tout début de carrière, en lycée professionnel. Les professeurs certifiés de lettres ne se destinent-ils pas à enseigner au collège, lycée général et technologique ? Dans la seconde partie de l'épreuve, l'interrogation devait prendre appui sur la pratique professionnelle du candidat et porter sur trois points distincts (cf. BO).

Cinquième remarque : concernant cette seconde partie, le jury m'a annoncé que les questions porteraient sur « mon rôle dans l'institution ». C'est pourquoi il m'a interrogé sur la gestion des absences et une séquence sur le théâtre en Sixième. Loin de remettre en cause la pertinence de ces questions, je m'interroge cependant sur leur cohérence. J'ai obtenu 9,75 sur 20 à cette unique épreuve du CAPES réservé. L'admission était à 10. Après deux mois de réflexion, je me demande pourquoi mon jury s'est montré si « pointilleux » en m'accordant une note à 0,25 point près, et si peu rigoureux dans sa lecture du BO et peut-être même de mon rapport d'activité.

RUDOLF BKOUCHE donne un éclairage sur les questions relatives à l'enseignement des mathématiques et plus généralement des sciences. Point de vue.

Quel enseignement des mathématiques ?

Lors du colloque vous avez dénoncé le conformisme actuel que constitue l'innovation. Pourriez-vous préciser ?

L'idée de l'innovation, autant sur les contenus que sur les méthodes d'enseignement, renvoie à la réforme des maths modernes (années 70), réforme qui est née de l'idée qu'il fallait enseigner ce qui est moderne et l'enseigner d'une façon moderne : or la modernité n'est pas transparente, c'est peut-être la première leçon à retenir de l'échec de la réforme. L'objectif de l'enseignement du collège et du lycée est moins de raconter la modernité que de donner les moyens d'accès à cette modernité. La question se pose alors de définir la place des savoirs anciens dans l'enseignement d'aujourd'hui. On peut, par exemple, se demander si la géométrie d'Euclide est un savoir archaïque : pourquoi l'enseigne-t-on alors qu'on n'enseigne pas la physique d'Aristote ? La réponse n'est pas à chercher dans l'histoire mais dans la pertinence qu'il y a à enseigner un contenu pour la compréhension du monde d'aujourd'hui. La géométrie d'Euclide qui, avec la notion de corps solide, renvoie à nos premières

tiser l'enseignement, et ainsi l'abandon du mythe développé par Condorcet, qui lie progrès technique et accès de tous à la connaissance. La création des manufactures, puis des usines, la taylorisation du travail puis l'automation et l'informatisation nous ont appris que les formes modernes de production tendent à transformer les exécutants en simples appendices de la machine.

Quel regard portez-vous sur la période qui a suivi, avec les programmes de 85 ?

Avec la réforme des maths modernes l'enseignement des mathématiques a perdu en profondeur. Les contre-réformes qui ont suivi, peut-être par peur de ce qu'ont représenté les maths modernes, ont voulu éviter les difficultés, en particulier celles de l'abstraction. On a fait porter le mal sur le formalisme et l'axiomatique, sans distinguer entre le formalisme et l'axiomatique en tant qu'outils du mathématicien et les problèmes posés par l'apprentissage des mathématiques. A l'abstrait identifié à l'incompréhensible, on a voulu substituer un concret considéré comme plus accessible. Or il n'y a pas de science concrète (il y a tout au plus des effets « concrets » de la science), la science se construit dans un processus d'abstraction. Si cela est oublié dans l'enseignement, on en reste à la leçon de choses ; si cette dernière me semble indispensable dans l'enseignement élémentaire, une véritable formation scientifique doit aller plus loin.

De plus, ces contre-réformes se sont faites dans un contexte marqué par le discours sur la fin des idéologies, des grands récits, certains parlant même de fin de l'histoire. Sous prétexte de concret les idées générales n'ont plus leur place dans l'enseignement, celui-ci se « centre sur l'élève », avec des activités qui doivent le satisfaire ; on évolue ainsi vers une conception mercantile de l'enseignement : le professeur « vendeur de savoir », l'élève « acheteur ». Or, quelle que soit la discipline enseignée, il y a des contraintes objectives liées au contenu de cette discipline et l'apprentissage se situe dans la confrontation avec ces difficultés. En voulant gommer les difficultés et tout discours théorique, on tue l'enseignement des mathématiques, y compris le plaisir de faire des mathématiques. On pourrait en dire autant de toutes les disciplines.

Dans les réformes récentes, il est aussi beaucoup question d'interdisciplinarité.

Le discours actuel laisse entendre qu'il y a aujourd'hui une volonté de faire de l'interdisciplinarité et de décroiser les disciplines, mais que cette volonté se heurte au corporatisme des enseignants enfermés dans leur discipline. Un tel discours est de mauvaise foi, outre le mépris envers les enseignants il conduit à diluer le savoir dans un magma in-signifiant. En outre, il ignore la façon dont le lien entre les diverses disciplines était pris en charge dans l'enseignement dit traditionnel.

Regardons comment les ouvrages de l'enseignement élémentaire ou du collège du milieu du xx^e siècle parlaient de la proportionnalité : on y traite des problèmes d'alliage, de mélange, de pourcentage, on utilise la « règle de trois », vouée aux gémonies depuis la réforme des mathématiques modernes. Une recette dit-on. Oui, comme toute procédure de calcul devient recette mécanique une fois que l'on sait en user, mais d'abord raisonnement sur des grandeurs géométriques, physiques. En privilégiant aujourd'hui les tableaux de nombres on réduit la notion de proportionnalité au seul domaine numérique et on supprime toute intuition ; en cela on ne sait plus de quoi on parle, on sait seulement qu'il faut faire, mais faire quoi ?



Rudolf Bkouche
professeur émérite
à l'université
des sciences et techniques de Lille

expériences des objets de l'espace, est toujours présente dans les mathématiques et la physique d'aujourd'hui, alors que la physique d'Aristote a été remplacée, depuis Galilée, par une physique mathématisée. L'acquisition des connaissances passe par des démarches qui peuvent remonter très loin dans le passé mais qui restent des étapes nécessaires. Ainsi apprendre à marcher et à parler sont des activités archaïques et pourtant tout parent conséquent tient à ce que ses enfants acquièrent ces compétences !

Quelles sont les raisons de l'échec de la réforme des maths modernes ?

Les enjeux qui ont conduit à la réforme sont divers :

- d'abord un enjeu interne : l'état des mathématiques au milieu du xx^e siècle. Quelles que soient les critiques qu'on peut faire aux méthodes formalistes, les travaux de Hilbert continués par Bourbaki, en mettant de l'ordre dans le fatras des connaissances de l'époque, ont ouvert de nouveaux horizons et ont contribué à la grande fécondité des mathématiques du xx^e siècle. Mais l'erreur a consisté à croire que cette réorganisation des connaissances devait intervenir dès l'enseignement du second degré. Or, elle ne peut être comprise dans sa profondeur que par qui a déjà acquis une culture mathématique.
- ensuite des enjeux externes : le développement du structuralisme dans les sciences humaines de l'époque, et les divers usages du mot « structure ». De la rencontre entre Piaget et Dieudonné (du groupe de mathématiciens Bourbaki) est née la confusion entre les structures mères de Bourbaki et les structures cognitives que Piaget voulait définir dans le cadre de l'épistémologie génétique ; c'est sur cette confusion que s'est construite en partie l'idéologie de la réforme. Enfin, la réforme Fouché marque la fin de la volonté de démocratiser

Il a différentes façons de parler d'interdisciplinarité, certaines relèvent de l'œcuménisme, « il faut que ça se rencontre » sans que l'on sache bien qui est le « ça ». Il y a alors des rencontres artificielles qui ne signifient rien et on oublie celles plus profondes où deux ou plusieurs disciplines se retrouvent autour d'un problème, comme la proportionnalité, les équations différentielles ou encore la géométrie élémentaire qui est un chapitre de la physique.

Mais la géométrie d'Euclide, par la place donnée à la démonstration ne relève-t-elle pas plutôt des mathématiques que d'une science expérimentale ?

Toute physique constituée est une science déductive. L'électrocinétique avec la loi d'Ohm $U=RI$ et ses conséquences, comme par exemple l'étude de l'équilibre du pont de Wheatstone, constitue une théorie déductive. L'expérience y est moins constitutive de la connaissance que vérification de la cohérence entre le théorique et l'expérimental.

L'expérimentation en géométrie existe et cela bien avant l'ordinateur, (même si celui-ci en a augmenté les possibilités), il suffit de regarder les nombreux instruments de mesure de longueurs, d'angles, de géodésie, les jeux de miroirs. Il y a une propriété physique remarquable de l'espace : il n'existe que cinq polyèdres réguliers. Cette propriété est essentiellement théorique et nous apprend que l'on ne peut pas en construire d'autres, mais elle nous apprend aussi comment les construire. La liaison pratique-théorie est très forte. L'idée de travaux pratiques en mathématiques est d'ailleurs bien antérieure aux ordinateurs : Emile Borel en avait déjà parlé lors de la réforme de 1902 avec le projet de laboratoires de mathématiques.

Les objets de la physique sont tout aussi idéaux que les objets géométriques : en quoi F , m , γ qui apparaissent dans l'équation fondamentale de la mécanique sont-ils des données premières de l'expérience ? Ils sont en fait plus difficiles d'accès que les objets de la géométrie et ce n'est pas par le seul fait du hasard que la science géométrique s'est constituée comme science bien avant la mécanique. On peut considérer que la distinction entre mathématiques et physique s'appuie, en ce qui concerne la géométrie, sur une tradition : c'est parce qu'elle s'est constituée très tôt comme science rationnelle qu'on a oublié son caractère de science physique.

Lors de la table ronde sur l'histoire des sciences, vous avez déclaré qu'il ne fallait pas introduire dans le second degré un enseignement supplémentaire dit d'histoire des sciences. Comment, à votre avis, donner une perspective historique à l'enseignement des sciences ?

Voilà vingt-cinq ans qu'existe la commission Inter-Irem « histoire des maths et épistémologie » et la pire des choses est arrivée, on nous a entendus et l'histoire des maths est devenue à la mode (heureusement plus dans le discours que dans la réalité de l'enseignement). On a voulu croire que l'histoire des mathématiques allait faciliter l'enseignement des mathématiques. Je me souviens d'un mathématicien portugais qui, au cours d'un colloque, a dit avec humour : « nous sommes contents : l'histoire des maths va permettre de comprendre les maths ; mais alors qu'est ce qui va permettre de comprendre l'histoire des maths ? ».

L'essentiel dans l'enseignement est la problématisation et l'histoire des sciences peut y aider. Mais enseigner le concept de gravitation universelle ce n'est pas raconter la vie de Newton !

L'apport essentiel de l'histoire est pour le professeur, c'est à lui qu'il revient de s'appuyer sur l'histoire pour construire son cours, et c'est à lui qu'il revient de juger de l'opportunité ou non d'étudier un texte historique dans sa classe comme moyen de mieux comprendre, de confronter les élèves à un autre point de vue, de donner des ouvertures (mais surtout pas pour rendre l'enseignement plus facile), la maîtrise de sa discipline et la connaissance de l'histoire de celle-ci doivent le lui permettre. Il est cependant une chose à retenir de l'histoire, les idées simples arrivent en dernier.

Faut-il alors commencer par enseigner le simple ? Une réflexion autant épistémologique que didactique nous apprend qu'il n'y a pas de réponse définitive à cette question.

Vous avez porté un jugement assez négatif sur l'état de l'enseignement des mathématiques au niveau du second degré. Le problème est-il spécifique à ce niveau ?

L'enseignement universitaire ne va pas mieux. Mais il faut prendre le problème dans sa globalité pour sortir d'un débat corporatiste entre enseignants du second degré et universitaires.

Il y a dans l'enseignement scientifique une tendance à la technicisation, tendance renforcée par le contrôle des connaissances ; le poids des examens et des notes contribue à mercantiliser l'enseignement et à faire oublier aux professeurs comme aux élèves les raisons pour lesquelles on enseigne un domaine de la connaissance. Lorsque les enjeux n'apparaissent plus dans l'enseignement, celui-ci devient une espèce de parcours obligé, « il faut en passer par-là », lequel conduit à des réactions d'élèves aussi caricaturales que celle-ci, citée par Bernard Charlot : « Les professeurs devraient comprendre que les jeunes ne peuvent s'intéresser à toutes ces balivernes qui n'intéressent même pas les adultes », paroles qui expriment l'in-signifiante du discours enseignant pour celui qui le reçoit. Pourquoi enseigne-t-on le théorème de Thalès ? Si c'est pour mettre une note à un exercice pour passer dans la classe supérieure, alors oui, c'est une baliverne. Si c'est pour le rôle qu'il joue dans la résolution de problèmes de géométrie et de physique, et si on s'interroge sur les enjeux épistémologiques, sociaux ou culturels qui ont mené à cette construction, alors ce n'est plus une baliverne.

Cela pose la question de la place de la culture scientifique dans l'enseignement comme dans la société.

Lorsqu'en 1989, une sonde spatiale est arrivée au voisinage de Neptune au moment voulu, ce fut un exploit remarquable, lequel exploit n'était pas que technique, il n'aurait pas existé sans la mécanique analytique développée depuis Lagrange, la théorie des équations aux dérivées partielles développée aux XIX^e et XX^e siècles, les calculs d'approximation. Or il est intéressant d'entendre, dans une enquête sur les jeunes et la science, des lycéens dirent combien un tel exploit est remarquable et en même temps, affirmer que ce qu'on apprend à l'école est inintéressant. Mais comment expliquer dans l'enseignement scientifique le rapport, loin d'être évident, entre les exploits techniques et les contraintes du travail scientifique, contraintes dont c'est l'un des rôles de l'enseignement d'apprendre à les maîtriser. La culture scientifique se situe dans ce lien entre le rôle de la science, le développement technique qu'elle permet, et l'enseignement scientifique. Mais cela implique que l'enseignement prenne en charge les divers enjeux de l'activité scientifique, en ce sens la culture scientifique est partie intégrante de l'enseignement scientifique.

Quel rôle peut jouer Internet dans l'accès aux connaissances scientifiques ?

Il y a actuellement une illusion créée avec Internet, celle de l'accès libre au savoir. Lorsqu'on a devant soi la théorie des distributions de Laurent Schwartz, qu'elle soit sur papier ou sur écran, la difficulté n'est pas dans le support, mais dans le contenu même. On ne peut ici faire l'économie des difficultés que pose l'accès à la connaissance scientifique. L'usage d'Internet ainsi que les discours à la mode sur l'enseignement en ligne risquent de les occulter. On parle beaucoup aujourd'hui d'échange des savoirs. Il faut distinguer les divers types de savoir, les hiérarchiser, non selon une valeur sociale qui distinguerait les savoirs nobles et les autres mais selon les difficultés qu'ils posent et les contraintes qu'ils exigent. Certains savoirs ne sont accessibles qu'après un long travail ; on ne peut accéder à la théorie de la relativité si l'on n'a pas acquis la culture nécessaire pour la comprendre. La liberté d'accès au savoir n'a de sens que si on a les moyens de l'exercer. ■

Langues régionales

le ministère

responsable d'un échec

Le SNES s'est engagé en faveur du développement de l'apprentissage des langues régionales dans le service public depuis longtemps. Il a favorisé la création de CAPES, d'options, de filières bilingues publiques et la prise en compte des langues et cultures régionales aux examens. Il a acquis depuis longtemps la conviction qu'il s'agit d'une richesse à préserver et à développer.

Le faire dans le service public c'est garantir que ces enseignements respecteront les règles de laïcité et c'est éviter que se développent des écoles privées.

Dans ce cadre, le SNES lors du Conseil supérieur de l'Éducation a approuvé les textes portant sur l'enseignement des langues régionales et sur l'enseignement bilingue.

Concernant l'immersion, qui vise à utiliser la langue régionale plus largement comme langue d'enseignement, mais aussi comme langue de communication dans l'établissement, le SNES et la FSU avaient obtenu des amendements pour que la langue régionale ne soit pas la langue exclusive. Ainsi amendé, le SNES avait voté pour le texte de l'arrêté portant sur l'immersion. Il avait voté contre la circulaire correspondante qui n'intégrait pas les modifications de l'arrêté mais sur laquelle le ministère s'était engagé à faire les modifications nécessaires en concertation avec nous.

De concertation il n'y en a point eu. L'arrêté publié n'est pas celui qui résultait du travail au Conseil Supérieur, rompant avec l'équilibre que nous avions contribué à trouver. La circulaire publiée confirmait le changement d'attitude du ministère, précisant même que les conseils d'administration et les conseils de classe devaient se tenir dans la langue régionale.

Nous sommes intervenus au ministère pour que les textes publiés soient modifiés. Rien n'y fit, nous contraignant à déposer un recours devant le Conseil d'Etat.

Nous avons d'ailleurs indiqué que si les modifications étaient publiées nous nous désisterions du recours.

Le Conseil d'Etat a suspendu en particulier l'arrêté et la circulaire en raison justement des conditions dans lesquelles l'immersion y était prévue. C'est donc ce point et ce point seulement qui fait l'objet du débat.

Le ministère porte la totale responsabilité de cette situation.

Nous restons, bien sûr, totalement favorables à l'intégration des écoles

DU 21 AU 25 NOVEMBRE

Le SNES au salon de l'Éducation



Le Salon de l'éducation est devenu en trois ans un rendez-vous très important. Tout ce qui compte dans ce secteur, établissements de formation publics et privés, institutions, associations, organisations, entreprises commerciales y sont en effet présents. La participation du SNES a une telle initiative ne manque pas de poser de sérieuses questions. Certains ne veulent voir dans cette manifestation que le salon de cette marchandisation de l'école que nous entendons combattre. D'autres s'inquiètent, à juste titre, de l'emprise d'intérêts privés comme ceux du groupe *l'Étudiant* sur l'organisation du salon. En même temps, comment une organisation aussi représentative que le SNES pourrait-elle ignorer les 500 000 visiteurs, dont la grande majorité a moins de 22 ans qui vont se rendre Porte de Versailles. Comment le SNES pourrait-il faire l'impasse sur les 60 débats et conférences qui vont réunir de nombreuses personnalités autour des thèmes de « l'innovation » le mercredi 21, de « l'éducation populaire et l'économie solidaire » ainsi que de « culture, multimédia et éducation populaire » le jeudi 22, de « l'éducation culturelle et artistique » le vendredi 23, de l'édu-

cation et de la formation tout au long de la vie en Europe», le samedi 24, et de « quelle politique publique pour l'éducation en France », le dimanche 25. Le SNES a donc fait le choix d'une présence lui permettant de faire connaître son projet et ses propositions pour le système éducatif.

Un stand au niveau 3 (« Métiers de l'éducation ») lui permettra d'aller à la rencontre des jeunes élèves et étudiants qui s'intéressent aux métiers de l'enseignement. Un grand stand au niveau 2 (« Partenaires de l'éducation ») permettra de présenter les publications, les films et le site Internet du SNES. Les candidats à une mutation pourront y être conseillés dans leurs choix et plus généralement nous y accueillerons tous ceux qui souhaitent rencontrer, questionner ou discuter avec le SNES. Les Editions Adapt y présenteront leurs productions et Monique Vuillat y signera son livre *J'ai connu sept ministres*. Nous y organiserons aussi des mini débats pour les jeunes et moins jeunes qui souhaitent discuter des relations parents-élèves-profes, des raisons qui peuvent aujourd'hui conduire à choisir les métiers de l'enseignement, etc. **Enfin le SNES organisera deux**

débats, mercredi 21 novembre, 11 heures/12 heures, Agora Maurice Ravel, hall 7.2 : *Quelle culture scientifique pour permettre aux jeunes d'appréhender les enjeux de notre société.*

Face à la prise de conscience de risques majeurs dans nos sociétés, aux interrogations que suscitent le clonage, les OGM, comment permettre à tous les jeunes de devenir citoyens, c'est-à-dire de prendre réellement part aux débats de notre société.

S'informer, se former, être en capacité de prendre la parole, suppose que chaque élève soit doté d'une solide culture scientifique. Jeudi 22 novembre : 15 heures/16 heures « Café de l'Éducation », hall 7.2.

Parents, jeunes (ou élèves) quelles attentes vis à vis de l'école ?

Une des conditions de l'amélioration du système éducatif est une meilleure compréhension des attentes réciproques des différents acteurs du système éducatif. Comment construire un dialogue avec les personnels de l'éducation ? Comment ajuster les attentes tout en clarifiant les missions de l'école ?

M. Vuillat et J.P. Caille, sociologue à la DPD participeront à ce débat. ■

Bernard Boisseau

MOUVEMENT DE PROTESTATION des personnels du collège César-Franck d'Amiens.

Nous sommes tous des irresponsables !

Depuis toujours, ils ont l'habitude de travailler coude à coude dans un établissement réputé difficile (collège classé ZEP et sensible), et ils s'en sortent plutôt pas mal. Seulement, voilà, d'année en année ces conditions de travail se dégradent, et tout particulièrement depuis cette rentrée : locaux plus que vétustes qui posent de sérieux problèmes d'entretien et de sécurité, dilution de la SEGPA dans le collège sans que des moyens indispensables soient mis à disposition (pas de formation des PLC enseignant en SEGPA, pas de dédoublement, perte de l'adulte référent...), augmentation du nombre d'élèves en très grande détresse scolaire, sociale ou affective notamment dans les classes de Sixième ; d'où l'aggravation des actions de violence verbale et physique... sans parler de la multiplication des tâches des enseignants découlant de toutes les nouveautés pédagogiques imposées... Alors, en octobre, les personnels de C.-

Franck ont exprimé leur ras-le-bol, d'abord en alertant l'inspecteur d'académie de la Somme. Hélas, ce fut un dialogue de sourds. Face au mépris affiché quant à leur demande de deux postes de surveillant, deux postes d'ATOSS et deux postes d'instituteur spécialisé supplémentaires, les personnels ont décidé de se mettre en grève pour qu'on les écoute enfin... Les gens « responsables » leur ont reproché une attitude « non citoyenne » et « irresponsable », à eux, qui ne voulaient que le meilleur pour la réussite de leurs élèves et des moyens suffisants afin qu'un enseignement digne de ce nom soit dispensé au collège. N'ayant obtenu de leurs autorités de tutelle que la dotation de dix contrats emploi-solidarité affectés à des tâches de gardiennage et d'entretien, soit dix emplois précaires garantis pour six mois, reconductible une fois, les personnels et les parents d'élèves ont tenté, dès le lundi 29 octobre, de se faire recevoir au ministère

de l'Education nationale. Là, autre grande déception : la délégation, entendue par deux secrétaires de la DESCO ne connaissant rien du dossier, a été finalement expulsée par la police *manu militari* et reconduit jusqu'au métro par un escadron de CRS !

Choqués par la manière dont on conçoit le dialogue social dans « la France des droits de l'homme », les personnels et les parents sont restés mobilisés : conscients de la gravité de la situation, trois élus locaux, Maxime Gremetz, Francis Lecul et Gilles de Robien se sont rendus à leur invitation lors d'une heure d'information syndicale et ont promis de relayer leurs revendications auprès du ministère. En attendant une réponse du ministre, les personnels ont suspendu provisoirement leur mouvement, mais avec le soutien du SNES ils restent très vigilants sur la suite qui y sera donnée.

Le S1 du collège César-Franck d'Amiens

Diwan dans le service public, dans le cadre des règles régissant les établissements publics d'enseignement. Nous continuons donc à réclamer que de nouveaux textes négociés soient publiés, rétablissant l'équilibre construit au mois de mai dernier.

Grève pour notre métier

Le SNES vous consulte Répondez vite

La consultation annoncée dans le dernier numéro de *l'US* est en cours. Nous avons insisté pour que partout s'organisent des discussions permettant d'aboutir à un avis collectif qui devait être transmis pour le vendredi 9 au plus tard. A l'heure où vous recevrez cette nouvelle *US*, s'il est trop tard pour organiser dans les temps une réunion, il est encore possible de participer à la consultation nationale en donnant votre réponse individuelle par le biais du serveur Internet du SNES (www.snes.edu). Vous trouverez dans la page d'accueil un « espace syndiqués » qui vous permettra de cliquer sur « grève pour notre métier, répondez à la consultation ». Vous pouvez alors répondre après avoir saisi votre numéro d'adhérent SNES et votre mot de passe (voir votre carte syndicale).

Toussaint

Congés

Le ministre a constaté publiquement les déséquilibres du calendrier scolaire qui introduit un premier trimestre très long avec des congés de Toussaint trop réduits. Interpellé sur ces déclarations lors du dernier Conseil supérieur, le représentant du ministre a minimisé la portée de cette déclaration et affirmé que le calendrier scolaire serait revu selon les procédures habituelles. Autant dire que rien ne bougera avant un bon moment puisque le calendrier est triennal. Rappelons que le SNES est favorable à des trimestres équilibrés mais que les déséquilibres sont introduits, pour l'essentiel, par le zonage des vacances d'hiver et de printemps, par le calendrier des examens et la précocité de la rentrée scolaire en septembre, y compris pour ceux qui travaillent au baccalauréat jusqu'au 10 juillet. Bien malin, le ministre qui pourra convaincre les lobbies du tourisme de réduire l'amplitude du zonage et d'augmenter les congés de Toussaint alors qu'il n'y a pas encore de neige dans les stations de sport d'hiver.

PLANET'ERE 2

Grande mobilisation pour l'éducation du 18 au 23 novembre 2001 à Paris et en province

Le deuxième forum francophone de l'éducation à l'environnement, PLANET'ERE 2, se tiendra du 18 au 20 novembre dans onze régions françaises et du 21 au 23 novembre à l'UNESCO à Paris.

Une réunion internationale, organisée par le Collectif français pour l'éducation à l'environnement, qui attend plus de mille participants de plus de quarante pays.

Echange de pratiques, mobilisation des acteurs de l'éducation à l'environnement par l'élaboration de stratégies de mobilisations nationales et internationales concertées, coordonnées et durables, coopération, sont les mots clés de cette manifestation pour constituer une force de proposition

dans la perspective du Sommet mondial du développement durable de Johannesburg de 2002.

Vaste contribution de la société civile à l'avenir des générations futures, Planet'Ere 2 a pour vocation de réaffirmer le rôle de l'action éducative comme vecteur de construction d'un monde « solidaire, équitable et responsable ».

La participation active du SNES au forum, en sa qualité de membre du Collectif, permettra à notre syndicat de poursuivre et d'approfondir une réflexion déjà ancienne concernant des pratiques éducatives qui ouvrent sur un monde durable et de réaffirmer notre engagement pour la défense de la démocratie, de la paix, de la solidarité, de l'équité.

Il est encore temps de s'inscrire à Planet'Ere 2 - E.Mail : inscription-planetere2@educ-envir.org.

Secrétariat international Planet'Ere 2 : CFEE, 16, rue Ferdinand-Fabre, 34090 Montpellier.

Téléphone : 04 67 63 17 43. Télécopie : 04 99 77 17 39

Pour tous renseignements complémentaires : Groupe Environnement SNES

Maastricht

Les traités européens et la politique économique

Le traité de Maastricht définit le statut de la Banque centrale européenne. Celle-ci est parfaitement indépendante (alors que les dirigeants de la Banque centrale américaine, la FED, justifient régulièrement leur politique devant le congrès). Elle a pour objectif principal la stabilité des prix, la croissance et le plein emploi n'étant que des objectifs seconds, qui ne sont même pas mentionnés directement (alors que la FED a deux objectifs d'égale importance : la stabilité des prix et le plein emploi).

Le traité d'Amsterdam organise un « pacte de stabilité et de croissance », par lequel les Etats s'engagent à limiter le déficit du budget à 3 % du PIB, sous peine de sanctions financières. Or, en période de récession, le déficit se creuse rapidement, surtout si l'Etat pratique une politique de relance. Ainsi, Singapour vient d'annoncer un plan de relance représentant 7 % du PIB. Le pacte de stabilité interdit toute relance et peut même obliger les Etats à réduire les dépenses publiques en période de récession, aggravant ainsi la situation. C'est par exemple ce que vient de décider le gouvernement italien.

Autant dire que les traités interdisent les politiques de lutte contre la récession, une position qui sera difficile à maintenir dans les mois qui viennent.

Afghanistan

Manifestations prévues le 17 novembre

La FSU rappelle qu'elle est attachée « à la constitution d'un front le plus unitaire possible de tout le mouvement social pour condamner les actes terroristes du 11 septembre aux Etats-Unis et pour construire un monde de paix et de sécurité pour tous, fondé sur le droit, la démocratie, la justice sociale, le développement durable et la promotion des droits humains » (BEFN du 8 octobre 2001). Elle considère que pour éviter tout engrenage aveugle la situation implique que se développe en France et dans le monde un débat citoyen sur le terrorisme, ses causes et les moyens de l'éradiquer.

Elle confirme sa préoccupation et son inquiétude devant la situation en Afghanistan. En dépit de l'insuffisance des sources d'information fiables il apparaît de plus en plus que l'intervention militaire frappe d'abord les populations civiles. Et l'on peut

SITUATION ÉCONOMIQUE : le mot « récession » - deux trimestres de suite de baisse de la production, selon la définition américaine - est sur toutes les lèvres et les prévisions se dégradent : seulement 1,5 % pour la zone euro, notamment 0,75 % pour l'Allemagne. La situation reste pour l'instant insaisissable.

Récession, le retour ?



© N. JOYE

Certains éléments font penser à la période 1992-93 : à l'époque, la prévision de croissance sous-jacente au budget pour 1993 était de 2,6 % ; le résultat fut la pire récession de l'après-guerre (-1,3 %), précipitée par des taux d'intérêt trop élevés. Même s'il n'est pas le plus probable, un tel scénario peut se reproduire. Pourtant, dans cette chronique d'une récession annoncée, quelques surprises, qu'il s'agisse des bénéfices des entreprises ou du dynamisme de la consommation, confirment que la situation demeure insaisissable. La question demeure donc ouverte d'une éventuelle action publique en faveur de la croissance. Aux Etats-Unis, le plan de relance annoncé, de grande ampleur, a fait parler de « retour de l'Etat ». Quid de l'Europe ? Lors de la récente réunion du G7, les pays européens ont argué de leur objectif d'équilibre budgétaire à l'horizon 2004 pour ne rien faire. Quant à la Banque centrale européenne, elle continue d'évoquer des tensions inflationnistes qu'elle est seule à voir pour maintenir des taux d'intérêts assez élevés.

La France ne peut compter que sur la politique budgétaire, la monnaie lui échappant désormais complètement. Cette politique est-elle à la hauteur ? Remarquons d'abord que la France est le seul pays européen à proposer des

mesures de relance, alors que l'Allemagne assiste passivement à la dégradation de la situation et que l'Italie joue à contretemps la rigueur budgétaire. Le plan proposé par le gouvernement est modeste mais astucieux : la prime pour l'emploi est doublée d'un nouveau versement en janvier. Comme elle concerne des foyers modestes, on peut penser qu'elle sera dépensée. De même, la ristourne fiscale pour les investissements réalisés d'ici mars peut

être efficace du fait de cette limite de temps.

Par contre, on peut critiquer deux aspects de la politique menée : la baisse de l'impôt sur le revenu va coûter cher sans que son impact sur la consommation soit garanti ; surtout, en maintenant une prévision de croissance (2,5 %) pour 2002 totalement décalée par rapport aux estimations des experts (de l'ordre de 1,6 %), le gouvernement a décidé de laisser filer le déficit budgétaire sans le dire. Il aurait sans doute mieux valu annoncer avec éclat un changement de politique plutôt que de relancer à la sauvette pour préserver sur le papier nos engagements européens. Là est bien le problème. Les experts annoncent depuis des années que les dispositions prévues par les traités de Maastricht et d'Amsterdam vont voler en éclat à la première récession car elles empêchent de prendre les mesures nécessaires ; il semblerait que nous y sommes et l'enjeu n'est pas mince. ■

Arnaud Parienty



© N. JOYE

SAMEDI 10 NOVEMBRE contre la tentative de relancer un nouveau cycle de libéralisation à la conférence de l'OMC à Qatar.

OMC : manifestations

« La question de l'éducation sera posée à Doha » vient de déclarer le directeur général de l'OMC, Mike Moore devant la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale. On sait que l'éducation entre dans le champ de l'Accord général sur les services dès lors que des services éducatifs sont fournis sur une base commerciale.

Les négociations sur l'ACGS ont repris depuis le début de l'année, elles sont en principe indépendantes de l'ouverture d'un nouveau cycle de négociations au sein de l'OMC, mais des pays influents, dont l'Union européenne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande... considèrent que la conférence ministérielle de



© TH. NECTOUX

Le 9 novembre, la FSU, l'UNSA-Education, le SGEN-CFDT ont décidé, dans le cadre plus large d'une action de la CISL et de L'Internationale de l'Éducation de s'adresser au gouvernement français et d'appeler les personnels à intervenir pour obtenir l'exclusion de l'éducation du champ de l'AGCS.

La conférence de l'OMC s'est réfugiée dans l'émirat de Qatar pour éviter les manifestations hostiles à un nouveau cycle de libéralisation, mais un peu partout dans le monde, au Nord comme au Sud, les mobilisations seront nombreuses pour demander un

moratoire tant qu'un bilan sérieux des conséquences de la mondialisation libérale sur les services publics, les droits sociaux, les conditions de vie, l'environnement, la santé publique, l'alimentation, et les identités culturelles ne sera pas entrepris. En France, des manifestations unitaires pour une mondialisation plus juste et solidaire, auxquelles la FSU, le SNES, ATTAC, et d'autres organisations syndicales ou associations appellent, auront lieu samedi 10 novembre dans les principales villes de France. ■

Daniel Rallet

Pour une mondialisation plus juste et plus solidaire
A Paris, 14 heures
place de la Bourse.

Qatar est l'occasion de reprendre l'offensive en faveur d'une libéralisation des services éducatifs qui est vivement contestée par le mouvement syndical international, des regroupement d'universités nord-américaines et européennes et par les mobilisations contre la mondialisation libérale.

FIN DE CARRIÈRE stage, questionnaire.

Un autre regard sur la question des retraites

Le SNES organise, les mardi 11 et mercredi 12 décembre prochain, un stage syndical consacré à la réflexion sur les fins de carrière et sur l'avenir des retraites. Loin de se réduire à des débats financiers, certes importants, la question des retraites est en effet liée aux conditions d'exercice du métier, aux possibilités de diversification des expériences professionnelles, à la modulation du temps de travail. Aucune solution pérenne ne

pourra être dégagée qui ne tienne pas compte de l'ensemble de ces dimensions.

Sur toutes ces questions, le SNES a élaboré des positions, qu'il convient d'affiner, mais surtout de faire connaître, pour convaincre l'ensemble des personnels de leur pertinence.

Ce stage, qui interviendra au lendemain de la publication du rapport du Conseil d'orientation des retraites est destiné aux personnes en activité qui seraient ensuite

susceptibles de participer dans les S3 à l'information et à la formation sur ces questions. Sont invités à intervenir, un expert du MEN et l'un des auteurs de l'étude de la MGEN consacrée aux aspirations et à la santé des personnels.

Pour vous inscrire, contactez votre section académique ou le secteur formation syndicale : Formation syndicale, SNES-FSU, 7, rue de Villersexel, 75007 Paris. Tél. : 01 40 63 27 10, Fax : 01 40 63 27 40, formation.syndicale@snes.edu

craindre qu'elle entraîne des développements que nul ne saurait maîtriser. Dans le même temps, la nécessité de mettre fin aux injustices et aux sources de conflit dans le monde n'a fait pour l'instant l'objet d'aucune initiative de la part des Etats-Unis ou des grandes puissances.

Pour la FSU il faut rompre avec la logique de guerre, de vengeance ou de punition collective qui ne contribue pas à lutter contre le terrorisme. La FSU souhaite, pour arrêter et juger les auteurs des attentats, le recours à un cadre et à une justice internationale dont l'ONU devrait être le garant. C'est dans cet esprit et sur ces bases qu'elle renouvelle un appel au mouvement syndical pour rechercher une position commune, qu'elle développera les initiatives permettant le débat dans son secteur de responsabilité, qu'elle sera présente aux manifestations prévues le 17 novembre.

Texte adopté par le BEFN du lundi 5 novembre 2001

Budget 2002

Formation continue des personnels

Les crédits de formation continue des personnels sont en baisse de 3,2 % dans le projet de budget de l'Éducation nationale. Cette situation est intolérable à un moment où de nombreuses demandes de formation ne sont pas satisfaites. De plus, les changements de programmes, les réformes à répétition demanderaient au contraire une augmentation de ces crédits. On notera qu'au franc près, les crédits sont transférés à la formation des « personnels d'encadrement ». Tout commentaire est superflu.

Questionnaire

« Fin de carrière, retraite »

Paru dans l'US n° 553, il est à retourner au SNES (questionnaire retraite, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07) pour sa version papier et peut être complété en ligne sur le site du SNES (<http://www.snes.edu>).

Retraite

Centres de formation

Suite aux demandes répétées du SNES, et en conséquence d'un arbitrage du Premier ministre en décembre 2000, le temps de scolarité effectué en qualité d'élève - professeur ou élève - conseiller d'orientation dans les centres de formation de PEGC, PETT, PTA et conseillers d'orientation doit être pris en compte dans le total des services valables pour la retraite. Dans l'immédiat, il doit en être ainsi pour les collègues partis à la retraite après le 1/1/2001, et qui s'étaient vu précompter à tort, à l'époque, des cotisations au titre du régime des pensions civiles (BO n° 24 du 14 juin 2001). En fait, la direction du Budget subordonne la mise en œuvre de cette mesure au vote du Parlement d'un projet de loi qui a été soumis à l'examen du Conseil d'Etat.

Nous appelons tous ceux qui sont concernés, notamment ceux qui demandent leur mise à la retraite en 2001 et ceux déjà en retraite, à s'adresser aux parlementaires de leur département pour qu'ils demandent au ministre du Budget et au Premier ministre l'inscription de ce projet de loi dans le projet de loi de finances pour 2002 qui doit être nécessairement voté au plus tard pour le 31 décembre 2001.

Pour leur part, le SNES et la FSU interviennent dans ce sens auprès du gouvernement et des groupes parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Handicapés

Protocole

fonction publique

Un protocole sur l'emploi des travailleurs handicapés vient d'être signé par la FSU et plusieurs autres fédérations de fonctionnaires. L'objectif est d'amener la fonction publique d'Etat à atteindre en trois ans les 6 % de travailleurs handicapés que prévoit la loi. Le retard est important aujourd'hui.

Plusieurs propositions faites par la FSU ont été prises en compte, notamment une meilleure information et adaptation des concours. La FSU a également mis en avant la nécessité de mieux prendre en compte la situation des personnels devenus inaptes à leurs fonctions (formation continue, adaptation des postes de travail). Elle a obtenu un rôle accru des élus des personnels à différents niveaux.

Ce protocole comporte donc des avancées significatives dont il faudra vérifier l'application par chaque ministère. Un suivi et une évaluation de ces nouvelles mesures sont d'ailleurs prévus à la demande de la FSU.

SÉCURITÉ SOCIALE : qui paie, qui décide ?

Des financements complexes

Depuis les ordonnances Juppé en 96, le budget de la Sécurité sociale doit être voté par le Parlement. Ce budget est bien sûr alimenté par les cotisations salariales et patronales, mais aussi et de plus en plus par la fiscalité (CSG, taxes) ainsi que par diverses subventions de l'Etat. De fait les cotisations représentent aujourd'hui à peine les deux tiers du budget. Cette fiscalisation s'accompagne d'une « universalité » des prestations (CMU, RMI...) déconnectées des cotisations assises sur le travail. Ces deux aspects légitiment une implication forte du gouvernement en matière de santé publique et de protection sociale. Cela nous amène à nous interroger sur le rôle respectif de l'Etat et des partenaires sociaux dans les financements et les décisions en matière de protection sociale ; en un mot, qui paie et qui décide ? Ainsi la réduction du temps de travail dans la fonction publique hospitalière a-t-elle contraint le gouvernement à annoncer la créa-

tion de 45 000 postes en trois ans dans ce secteur, sur fond de luttes sociales particulièrement importantes. Ces mesures sont intégrées dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, l'Etat fixant l'objectif des dépenses de santé (l'ONDAM). Le projet, transmis pour avis aux organismes de Sécurité sociale, a été rejeté par la CNAM, pourtant le gouvernement l'a maintenu, malgré les critiques : l'objectif des dépenses cette année prévoit une hausse de 4,8 %, mais la très officielle fédération hospitalière de France, qui regroupe les directeurs d'hôpitaux, affirme qu'il faudrait 8 % pour financer les nouveaux emplois prévus pour cette année. Sauf à creuser les déficits ou à effectuer des transferts massifs des branches excédentaires comme la branche famille – au grand dam des associations familiales – il y a fort à parier qu'il y aura du redéploiement dans l'air lorsqu'il s'agira pour les ARH (Agences régionales d'hospitalisation) de répar-

tir l'enveloppe entre les hôpitaux, à moins que l'Etat ne remette la main à la poche (il est question d'un milliard de francs). Quel rôle les assurés sociaux auront-ils joué dans ces décisions ?

Face à la complexité et à l'opacité des financements, mais aussi à l'incapacité des partenaires sociaux à empêcher les dégradations du taux de remboursement, au manque de transparence de la gestion des caisses, le problème aujourd'hui est celui d'un contrôle démocratique sur la gestion de la Sécu et sur les choix faits en matière de santé publique et de financements. Il s'agit de redonner la parole aux citoyens, aux usagers, de réfléchir à l'implication des mutualistes, des associations de malades dans la gestion des caisses. De nouvelles élections à la Sécurité sociale redonneraient une légitimité aux partenaires sociaux et permettraient l'ouverture d'un grand débat public. ■

Elizabeth Labaye,
Arnaud Parienty

LE PLAN D'AIDE AU RETOUR À L'EMPLOI (PARE) est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2001. La FSU et le SNES ont condamné la nouvelle convention Unedic qui subordonne les droits acquis par cotisation à l'obligation d'accepter les emplois proposés.

Le PARE et l'allocation chômage

Le PARE ne s'applique pas à l'employeur en auto-assurance et ne peut donc s'appliquer au secteur public.

Seuls l'ARE et le PAP concernent le secteur public. Ce dispositif s'adresse particulièrement aux non-titulaires, ex-stagiaires, MI-SE demandeurs d'emplois.

A partir de cette date, l'AUD est remplacée par l'ARE (aide au retour à l'emploi) qui est une allocation non dégressive. Si l'agent public n'est pas concerné par le PARE, il n'en est pas moins dans l'obligation de rechercher un emploi. En cas de refus sans motif légitime, les sanctions vont de la simple lettre à la suppression de l'ARE. Le PAP (projet d'action personnalisé) définit les mesures d'accompagnement qui permettront au salarié privé d'emploi de trouver un

emploi. La signature d'un PAP n'est pas obligatoire et le refus de signer n'a pas de conséquence sur l'indemnisation. Si le PAP détermine un ordre de priorité en valorisant les « qualifications validées » et les capacités professionnelles, il n'exclut pas les formations « qualifiantes », « diplômantes ». Le SNES pose ainsi la question de la prise en compte de la préparation aux concours ou diplômes y donnant accès. Les procédures pour l'inscription à l'ANPE et d'ouverture des droits auprès du rectorat restent pour l'heure inchangées et il est urgent pour chaque collègue de contacter la cellule chômage de son rectorat pour l'application de ces nouvelles mesures et notamment pour le remboursement de sommes qui seraient dues, la dégressivité de l'allocation ne courant plus depuis

le 1^{er} juillet 2001. Le SNES intervient aussi pour que cessent les suppressions d'allocations opérées directement par les rectorats. Seule la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) le peut. Les emplois-jeunes Education nationale auront bien droit aux allocations chômage à l'issue de leur contrat mais ne sont actuellement pas pris en compte par le PAP. Actuellement le problème est celui des aides-éducateurs qui démissionnent pour suivre une formation à temps plein et qui se retrouvent sans ressources. Le SNES interpelle le ministère sur ce problème particulier et exige que la perte de revenus pour ces démissions soit compensée. ■

Frédéric Minot, Florence Dursapt,
Elizabeth Labaye

SALON DE L'ÉDUCATION

21-25 novembre – Paris – Porte de Versailles

Le SNES vous attend
Hall 7-2
Stand VE-14

Le **snes** organise deux débats

fsu

Quelle culture scientifique pour permettre aux jeunes d'appréhender les enjeux de notre société

Face à la prise de conscience de risques majeurs dans nos sociétés, aux interrogations que suscitent le clonage, les OGM, comment permettre à tous les jeunes de devenir citoyens, c'est-à-dire de prendre réellement part aux débats de notre société. S'informer, se former, être en capacité de prendre la parole suppose que chaque élève soit doté d'une solide culture scientifique.

**MERCREDI 21 A 11 HEURES
SALLE MAURICE-RAVEL, HALL 7-2**

CAFÉ-DÉBAT

Parents, jeunes quelle attentes vis-à-vis de l'école ?

Une des conditions de l'amélioration du système éducatif passe par une meilleure compréhension des attentes réciproques des différents acteurs du système éducatif. Comment construire le dialogue avec les personnels de l'éducation ?

Comment ajuster les attentes tout en clarifiant les missions de l'école ?

Monique Vuillat et un sociologue interviendront dans ce débat.

**JEUDI 22 DE 15 A 16 HEURES
CAFÉ DE L'ÉDUCATION - 2^e ÉTAGE**



ET AUSSI...

Le métier et la réussite des élèves

COLLOQUE LES 11 ET 12 JANVIER 2002

SALLE CAP 15 - 13, QUAI DE GRENELLE, 75015 PARIS

DOSSIER

NTIC

Nouvelles technologies Pour quoi faire ?



Dossier coordonné par Gisèle Jean et Monique Vuailat

Les technologies de l'information et de la communication se diffusent très rapidement dans le système éducatif français, certes avec des inégalités encore importantes, mais le bond quantitatif est indéniable.

Toutes les organisations internationales UNESCO, Banque mondiale, OCDE, l'Internationale de l'éducation, syndicat qui regroupe plusieurs millions d'enseignants, font le même constat : le recours aux NTIC ouvre des possibilités nouvelles d'accéder au savoir, de contribuer à un enseignement de masse et à la multiplication des échanges entre les peuples. Elle est cependant encore faiblement intégrée aux systèmes de formation (à l'exception du supérieur) et de fortes inégalités demeurent entre les pays développés et à l'intérieur même de ceux-ci. Quant aux pays en voie de développement ils courent le risque d'être encore plus tenus à l'écart du développement avec l'arrivée de ces technologies. D'une façon générale, la recherche en éducation et la formation des personnels, dans le domaine de l'informatique, sont très insuffisantes, voire inexistantes dans la plupart des pays. L'apparition de ces modes de communication fait naître des inquiétudes sur les appétits mercantiles que suscite aujourd'hui l'éducation, que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) rêve de transformer en marchandise soumise aux lois du marché et à l'influence des plus forts. En France, il est encore difficile d'avoir une vision d'ensemble et exhaustive ►►►

de l'état du développement des TICE. Les enquêtes publiques réalisées par la direction de l'évaluation et de la prospective du ministère datent de la fin de 1998.

Elles ne renseignent que partiellement sur la situation car il s'agit d'enquêtes sur échantillons limités d'établissements. Nous tenterons, dans ce dossier, de témoigner d'une réalité, de soulever quelques questions sur les TICE et les apprentissages, les TICE pour plus ou moins d'inégalités, sur la formation, le métier et la carrière des enseignants, sur les équipements et les freins au développement et sur les nouvelles possibilités pédagogiques qu'elles ouvrent, sur l'usage qu'en fait l'administration dans la gestion du personnel.

Autant de défis et d'occasions qui peuvent être déterminants pour le développement de la qualité de l'éducation publique et gratuite, si l'on s'en préoccupe. ■

G. J.

Equipements et possibilités d'accès : où en est-on ?

Au collège, fin 1998, on compte en moyenne 17,5 élèves par poste (15,3 en ZEP). 42% des collèges disposent d'un ou plusieurs réseaux internes à usage pédagogique, interconnectés ou non. 44% des micro-ordinateurs se trouvent dans les salles spécialisées consacrées à l'enseignement de la technologie ou au sein des SEGPA. Les salles informatiques regroupent 30% des micro-ordinateurs et les CDI un peu plus de 12%. Fin 1998, 45% du parc date de moins de trois ans, 30% de plus de 5 ans. 53% des collèges étaient connectés à Internet à des fins d'usage pédagogique. Mais à hauteur de 4 postes par collège, 40% des établissements connectés ne disposent que d'un poste d'accès au sein de l'établissement. Au lycée d'enseignement général et technique, on compte en moyenne 7,3 élèves par micro (5,5 par élève en lycée technique, 6,5 dans les lycées polyvalents et 14,7 dans les lycées généraux) et 17 postes connectés en moyenne, tandis qu'en LP on compte un micro pour 5,5 élèves et 9 postes connectés. La plus grande partie du matériel est implantée dans des salles spécialisées consacrées à l'enseignement des disciplines technologiques et professionnelles.

Sources : *Education et formations* n° 56 mars 2000 ; enquête réalisée à partir d'un échantillon représentatif d'établissements à la fin de l'année 1998.

Reportage

Sur le terrain « entre Moyen Âge et XXI^e siècle »

Si aujourd'hui en France, 90% des collèges et des lycées sont connectés à Internet, le nombre d'ordinateurs reste encore insuffisant, et les enseignants, pour qui « surfer » sur Internet est un jeu d'enfant, ne sont pas légion. Arrêt sur un lycée de la région parisienne et dans un collège de la banlieue lilloise. Sans être représentatifs de la situation générale, ces deux instantanés montrent que, lentement mais sûrement, les nouvelles technologies s'imposent de plus en plus dans la réalité de l'enseignement secondaire.

« Cyber-CDI »

Sur le Web, il surfe plus vite que son ombre. Qui ? Le documentaliste du « cyber-CDI » du Lycée Blaise-Cendrars en Seine-Saint-Denis. Son arrivée l'année dernière, en tant que second documentaliste du lycée, correspondait à la demande d'un poste au profil « Internet » et « nouvelles technologies ». Un emploi sur mesure pour cet homme passionné par l'outil informatique et les innovations pédagogiques. En 1997, il participe à une enquête

le « cyber-CDI » a encore du chemin à faire pour être digne de son qualificatif de « cyber ». Pour commencer, sur trois ordinateurs trônant sur des tables, deux affichent « HORS SERVICE » et un seul fonctionne régulièrement. « *Il est vrai que nous avons joué de malchance avec le vol de six nouveaux ordinateurs qui venaient à peine d'arriver* », regrette-t-il. Un nouvel arrivage d'ordinateurs fournis par la région est attendu. Les tables ont déjà été livrées...

Tout cela n'empêche pas le « cyber-CDI » de fonctionner au plus fort rendement. Car la demande est forte et la place est requise en priorité par les TPE, pendant lesquels les élèves, en petits groupes, effectuent des recherches sur un thème choisi, avec l'aide de leur professeur. Pour l'accès libre et individuel, les horaires sont clairement affichés sur la porte. Ils peuvent ainsi réserver par demi-heure, voire une heure, si la demande n'est pas excessive. Actuellement, deux personnes peuvent travailler sur le PC. « *On préférerait avoir plusieurs postes, mais déjà avec un,*



© DROIT RÉSERVÉ

Lentement mais sûrement les nouvelles technologies s'imposent de plus en plus dans la réalité de l'enseignement secondaire.

te à l'INRP (Institut national de recherche pédagogique) sur la pédagogie documentaire dans les bibliothèques universitaires. Un travail de trois ans qui mettra en évidence que les élèves sortant des lycées ne sont pas préparés à se documenter dans les bibliothèques universitaires par le biais de l'outil informatique. Il est donc temps de faire le travail en amont et de préparer les futurs étudiants. C'est au lycée Blaise-Cendrars que Georges Festa va alors s'atteler. Et il ne ménage pas sa peine car

c'est un début ». Auparavant, les élèves signent une « Charte Internet » dans laquelle ils s'engagent à respecter certaines règles dont le respect du matériel, et certaines valeurs (ne pas publier des documents à caractère raciste, extrémiste ou pornographique). Le lycée Blaise-Cendrars est, par ailleurs, équipé d'un parc informatique de soixante-dix ordinateurs dont une cinquantaine en réseau et connectés sur le Web. L'année prochaine, il est prévu l'installation d'ordinateurs pour une



Les lycées technologiques, moteurs du « transfert de technologie »

De par leurs équipements et les formations qui y sont dispensées, les lycées technologiques sont à la pointe des nouvelles technologies de l'information et de la communication mais aussi des systèmes de conception et de production. Les entreprises qui conçoivent ou utilisent ces systèmes recherchent de nombreux jeunes formés à ces technologies.

Dans le domaine de la conception mécanique, par exemple, au niveau des BTS conception de produits industriels, l'État a passé une convention avec la société Dassault System pour tester l'utilisation du logiciel CATIA. Ce logiciel, utilisé par la plupart des grands groupes de l'automobile et de l'aéronautique, permet la conception et l'analyse de systèmes mécaniques complets (du roller au dernier Boeing...). Les étudiants réalisent leurs projets sur ce logiciel, précisent avec les enseignants leur demande d'évolution du logiciel et participent ainsi au processus de veille technologique. Les enseignants ont redéfini leur pédagogie de telle sorte à utiliser l'outil informatique pour enseigner la mécanique et la construction. En fin de formation, titulaires de leur BTS, les étudiants intègrent les entreprises Peugeot SA, SNECMA, Dassault...

Ces équipements ont non seulement relancé l'attractivité de ces formations, mais aussi les contacts entre les établissements scolaires et les entreprises, et ont dynamisé les approches pédagogiques conduites par les équipes enseignantes.

Ces innovations touchent l'ensemble des séries technologiques, industrielles, de laboratoire, tertiaires, médico-sociale... Ces réussites et cette spécificité sont le fruit de contenus et de pratiques pédagogiques propres à la voie technologique, qu'elle a su inventer et développer.

Thierry Reygades

« Nous possédons un scanner top niveau et des vieux clous, comme une voiture qui aurait le volant d'une Rolls et les pneus d'une 2 CV. »

utilisation en français, en histoire et géographie. Henri, professeur d'espagnol, essaie pour l'instant de se frayer un chemin dans une salle pédagogique, mais il faut qu'une salle soit libre au moment du cours de langue. Les principaux utilisateurs de ce parc informatique sont actuellement les élèves d'économie-gestion, de gestion-informatique, ainsi que les élèves de sections professionnelles.

Un fort besoin de formation

Fdil enseigne l'économie-gestion à des Terminales et des Premières STT. À l'IUFM, sa formation en la matière s'est limitée à l'ap-

prentissage de quelques logiciels et de notion d'Internet. Le gros problème, à ses yeux, se situe au niveau de la formation des professeurs : « *Je ressens un besoin impérieux de formation. Vu la vitesse à laquelle évoluent les nouvelles technologies, une formation obligatoire tous les deux ans serait la bienvenue* ». Alors comment fait-elle pour se former elle-même ? « *Par mes propres moyens. Je demande aux collègues, je me renseigne auprès du technicien du lycée.* »

Pourtant les stages de formation existent. Mais l'information sur leur existence semble mal diffusée : « *J'ai voulu suivre un stage, mais n'ayant pas eu toutes les informations nécessaires, je n'ai pas pu m'inscrire à temps* ». En attendant, elle fait avec : « *un décalage existe entre ce qui nous est demandé d'apprendre aux élèves et ce que nous sommes capables de leur enseigner, faute d'avoir reçu nous-mêmes une formation* ». Elle doit aussi gérer l'hétérogénéité de la quinzaine d'élèves qui composent chaque groupe de travail et qui n'avancent pas à la même allure, à quoi s'ajoutent les inévitables problèmes techniques qu'elle ne peut résoudre seule à chaque fois. En attendant, le cours a lieu tant bien que mal.

Dans la salle du « cyber-CDI », Zina manie la souris pour sa recherche thématique en TPE. En Terminale L, elle n'a pas eu l'occasion de travailler sur un ordinateur dans les classes précédentes. Le « cyber-CDI » représente une occasion de se familiariser avec l'outil. Audrey se débrouille plutôt bien. Depuis quelques temps, elle se rend dans un centre de sa ville destiné à des jeunes désireux de se former à l'outil informatique. Christina, a utilisé Internet pour la première fois au « cyber-CDI ». Georges Festa lui a montré les rudiments. Ce dernier a par ailleurs photocopié des dossiers pour les élèves : « *Internet, mode d'emploi* », « *Créez votre site Web* », « *Dossier forum et chat...* » « *On est un mélange de Moyen Âge et de XXI^e siècle. Nous possédons un scanner*

De nouveaux enseignants très branchés

Selon le n° 56 d'*Education et formations*, une étude faite par l'IUFM de Créteil confirme que les « *taux d'équipement personnel des futurs enseignants ont considérablement augmenté au cours du temps. En 1992, un quart des répondants au questionnaire à l'entrée à IUFM disaient posséder un ordinateur personnel et 16% disaient s'en servir. En 1998, ce pourcentage était en moyenne de 60 % à l'entrée et de plus de 75 % en fin de formation (plus de 90 % dans les disciplines techniques). Entre 10 et 15 % des futurs professeurs de lycée et de collège déclaraient avoir une adresse Internet, cette proportion atteignant 25 % dans les domaines scientifiques et techniques.*

... et les élèves ?

Une étude menée en 1997 auprès de jeunes de 8 à 17 ans estimait qu'environ 50 % des jeunes interrogés avaient accès à un ordinateur à leur domicile, 70 % pour ceux de milieux favorisés ; 40 % pour ceux de milieux défavorisés (référence à une enquête nationale « *Les jeunes et la culture de l'écran* », *Réseaux*, n° 92-93, 1999).

top niveau et des vieux clous, comme une voiture qui aurait le volant d'une Rolls et les pneus d'une 2 CV ». Malgré tout, ça roule et plutôt bien, au regard des conditions matérielles actuelles. Le « cyber-CDI » du lycée Blaise-Cendrars peut se vanter d'avancer chaque jour, grâce à la détermination et la persévérance d'une équipe enseignante et surtout d'un documentaliste qui met en œuvre tous les faibles moyens dont il dispose pour l'instant, son temps sans le compter, et surtout sa passion, au service des élèves.

Classes pupitres

Au collège Descartes, à Loos dans la banlieue de Lille, des élèves de Sixième participent à une expérimentation mise en place par l'académie de Lille depuis trois ans et intitulée : « *Vers le pupitre du XXI^e siècle* ». Dans la salle de classe, chaque élève dispose d'un ordinateur simplifié, d'un écran, d'un clavier et d'une souris. Il garde cet ordinateur et cette place pour toute l'année et tous les cours. L'ensemble des postes est piloté par le professeur à l'aide d'un ordinateur « maître ». Dans la pratique, cela permet au professeur de visualiser sur son poste l'écran d'un élève, de diffuser un message à toute la classe ou à un élève, ou de corriger en direct leur travail. Pour Jérôme Vion, professeur de tech- ▶▶▶

« On arrive à récupérer certains élèves qui refusaient de travailler. Être devant un ordinateur leur donne envie de produire. »



© DROIT RÉSERVÉ

nologie et formateur en IUFM, l'effort des enseignants a dû porter sur l'intégration d'un savoir informatique dans la pédagogie. Mais une fois cette intégration faite, l'utilisation de l'outil informatique s'est révélée extrêmement positive sur le plan pédagogique. La professeure de français est emballée : « Les élèves sont soudain motivés, ils aiment venir en cours car ils apprennent par le biais du plaisir et non de l'ennui ».

Ce qui éveille ce plaisir est certainement la possibilité donnée à l'élève de devenir acteur. « On peut prendre leur travail à un moment donné pour le montrer à l'ensemble de la classe », explique Jérôme. La première constatation porte sur les élèves « réfractaires » : « On

arrive à récupérer certains élèves qui refusaient de travailler. Être devant un ordinateur leur donne envie de produire. Cela éveille leur curiosité et les cours deviennent ludiques. Et les copies restent propres ! », souligne Jérôme. Une satisfaction pour le professeur, mais aussi pour l'élève qui se sent gratifié d'avoir rendu une copie impeccable. L'une des potentialités des classes pupitres réside dans l'aspect transdisciplinaire qu'elles offrent. Comme l'explique la professeure de français : « On peut imaginer une recherche avec un logiciel de navigation sur le thème de l'Égypte. La partie historique dirigée par le professeur d'histoire et l'aspect « maîtrise de la langue » par le professeur de français. En-

suite, le professeur de technologie va se charger de la mise en page et du traitement de texte ». L'élève obtient donc un document fini, travaille sur trois matières, fait le lien entre elles et a certainement le sentiment d'être allé jusqu'au bout d'une recherche qui n'a pas été fastidieuse pour lui. Au bout de quelques mois de classe pupitre, les professeurs constatent aussi la nouvelle rigueur dont font preuve les élèves. « L'ordinateur réagit tout de suite lorsqu'on se trompe. Ils doivent corriger chaque erreur pour pouvoir continuer », constate Jérôme.

Travailler en équipe

Côté professeurs, les classes pupitres ont permis la création d'échange de pratiques pédagogiques, d'où un travail en équipe plus soutenu qu'auparavant, à travers lequel chacun bénéficie des acquis de l'autre. « Quand j'ai vu le travail de Jérôme, explique la professeure de français, cela m'a donné des idées, j'ai tout de suite eu envie de l'appliquer dans ma matière. On peut regrouper et fédérer les efforts de chacun. On avance mieux et ensemble ». La majorité des enseignants sont aujourd'hui satisfaits de l'expérience. Les élèves, eux, sont ravis. Djamel a participé à la classe pupitre l'année dernière : « Cela m'a fait aimer les maths. Un exercice de maths sur ordinateur, c'est plus drôle. Et puis, j'étais content de venir à l'école à cause de l'ordinateur ».

Aujourd'hui en Quatrième, il avoue que la classe pupitre lui manque. Pendant les vacances de la Toussaint, il s'est inscrit aux ateliers « informatique » qu'offre le collège. Pour pouvoir tirer des conclusions sur l'expérimentation, le collège a décidé de commencer avec une classe de Sixième et de faire un suivi en Cinquième et en Quatrième. Une chance pour les élus. Et c'est tant mieux, car la plupart des enfants proviennent de milieux défavorisés. L'arrivée du futur brevet informatique et Internet devrait de toute façon accélérer l'enseignement de l'informatique en collège et en primaire. ■

Marie-Victoire Garcia

Pour une administration électronique citoyenne

Si la mise en place généralisée d'adresses électroniques administratives (1) pour tous les fonctionnaires de l'Éducation nationale, dans un bref délai, semble acquise, il n'en va pas de même pour la mise en application des recommandations, faites le 25 septembre dernier par le ministre de la Fonction publique à tous les ministères, pour l'utilisation des technologies nouvelles par les organisations syndicales. Il s'agit dans ces recommandations d'ouvrir les intranets et extranets administratifs aux organisations syndicales et la conception du i-prof (2), actuellement en test, est donc à compléter. I-prof est un extranet, c'est-à-dire un espace de type Internet auquel on accèdera, en toute sécurité et confidentialité, par son « numen » et un mot de passe. Chaque enseignant y trouvera son dossier administratif et pourra communiquer avec son gestionnaire rectoral. Il sera prévenu, s'il peut se porter candidat à telle fonction ou telle liste d'aptitude (sur quels critères ?) ; il pourra prendre connaissance des avis des commissions paritaires. Il pourra compléter son CV. L'administration jouerait enfin la transparence et ferait son travail de communication et d'information. En partie dans le but avoué de pouvoir identifier des viviers pour ses propres besoins, en profilant ses personnels à travers le i-prof (formateurs, chefs d'établissement...). Mais les élus du personnel et les organisations syndicales ont été oubliés. Voilà une étrange conception du dialogue social, bien peu compatible avec les recommandations faites par le ministre de la Fonction publique. Par ailleurs, il semblerait que ce système, comme bien des applications, soit sous-traité à des entreprises privées et aucune précision n'est donnée quant au choix de systèmes ouverts et de logiciels libres. Si le système d'information des EPLE s'inspire du même type de démarche, on peut avoir les plus grandes craintes de ne pas voir de sitôt une administration électronique citoyenne de l'Éducation nationale.

Jean-Jacques Mornettas

1. Il s'agit bien d'une adresse administrative qui ne puisse être confondue avec une adresse privée et dont le nom de domaine est identifiable comme tel, à l'image des adresses publiques existant pour les établissements (par exemple lambda.prima@ac-creteil.fr pour le prof Lambda Prima de l'académie de Créteil)

2. Une maquette est accessible sur le site du ministère à l'adresse <http://www.education.gouv.fr/personnel/iprof/present.htm>

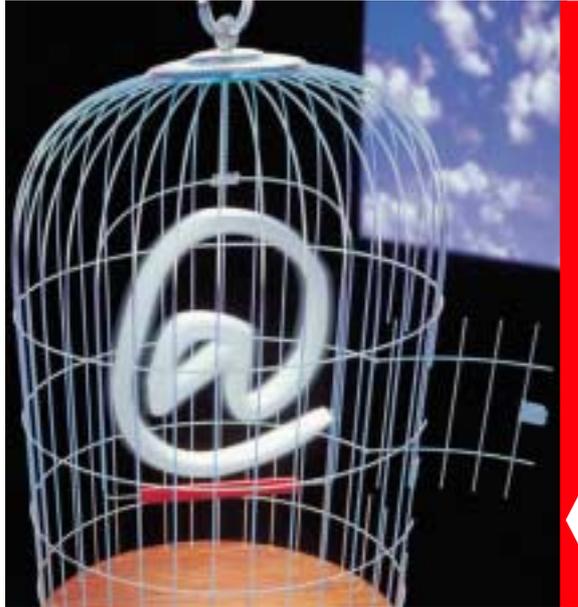
Europe

Une « villa Médicis » du multimédia éducatif

Le ministre Jack Lang a annoncé le 20 août la création d'une « villa Médicis » du multimédia éducatif dans l'agglomération de Grenoble.

Il l'a définie ainsi : « cette résidence européenne, dédiée aux nouveaux arts d'apprendre et d'enseigner, sera un lieu de réflexion, de création, de recherche, de rencontre et de formation ouvert à des lauréats venant de tous les pays de l'Union européenne. Ils bénéficieront d'un environnement et d'infrastructures leur permettant de mener à bien leurs projets dans le domaine des technologies de l'information et de la communication appliquées à tous les domaines de l'éducation et de la formation. » Monsieur Cornu, universitaire, ancien directeur de l'IUFM de Grenoble, chargé de mission ministérielle sur la formation des enseignants, en est le chef de projet. Nous l'avons rencontré. Il précise les missions de cette résidence.

Il s'agit d'une institution européenne. Elle sera un lieu de recherche, de réflexion, de création, un lieu pour les nouvelles pédagogies, de production de nouveaux outils et services multimédia. Elle devrait accueillir une trentaine de lauréats sélectionnés dans tous les pays de l'Union européenne en fonction de leur projet scientifique, pédagogique par un comité scientifique et international pour des périodes de 6 à 12 mois. Pour Monsieur Cornu, « c'est un lieu d'excellence, un lieu privilégié d'échange et de confrontations d'idées en même temps qu'un lieu de valorisation de la recherche ». Les travaux conduits à la résidence sont destinés à bénéficier aux systèmes éducatifs et de formation. La production d'outils et de services à partir de leurs résultats est l'un des objectifs de ce projet : « c'est



un lieu pour aider à transformer l'école, insiste Monsieur Cornu, à l'écoute de la société, de ses demandes de formation et d'éducation, un lieu de « veille pour contribuer à renforcer l'équité dans l'accès au savoir ». Des expérimentations seront conduites avec la participation du terrain. Cette résidence a également une mission de formation et d'échange.

Elle devrait faire connaître ses travaux à la communauté scientifique et éducative. En fait, ce centre de recherche concerne tout le système éducatif, de l'école à l'université, l'éducation spécialisée, le secteur associatif, la formation professionnelle, la formation tout au long de la vie...

Ce centre de recherche concerne tout le système éducatif, de l'école à l'université, l'éducation spécialisée, le secteur associatif, la formation professionnelle, la formation tout au long de la vie...

L'Etat, les collectivités territoriales de la région, les « entreprises mécènes », financent ce projet, ses équipements, les personnels permanents qui doivent faire fonctionner la résidence. L'ouverture est imminente. Il est prévu d'accueillir les premiers lauréats dans les prochains mois.

A suivre donc, avec l'espoir que ces recherches servent à alimenter la réflexion et la pratique des enseignants et aussi à échanger sur ce qu'ils font déjà. Il faudrait notamment que la formation continue, bien insuffisante aujourd'hui, permette de faire le meilleur usage de ces nouveaux outils et que les équipements suivent dans les établissements. ■

Monique Vuaillet

Le cartable électronique de l'université de Savoie

L'université de Savoie a déposé le « concept du cartable électronique » sorte de « bureau électronique » à destination des collégiens de trois collèges de l'académie de Grenoble. Quatre classes de Cinquième et de Quatrième regroupant 110 élèves ont été sélectionnées pour l'expérimentation. Trente professeurs ont été formés. Le câblage des salles de cours est financé par des crédits d'Etat, par le département et par France Télécom. Ce concept « de mise en ligne de service » s'applique aussi aux 12 500 étudiants de l'université de Savoie qui a déjà une expérience de services et de cours en ligne. Nous avons interrogé quelques-uns des protagonistes de ce « portail » pour en savoir plus sur ses principes et sur ses finalités.

Il s'agit donc d'un « portail » auquel accèdent tous les collégiens et les étudiants, qui doivent s'identifier pour bénéficier des « services en ligne ». Chacun reçoit ainsi une adresse Internet personnelle. L'élève, l'étudiant peuvent accéder à ce portail de n'importe où : en classe ou à l'université, chez eux, depuis un espace public, une bibliothèque, une mairie. Les services créés sont multiples : carnets de correspondance, messagerie électronique, sup-

ports de cours, travaux de groupes avec échanges possibles entre élèves, procédure d'échange avec les enseignants. L'objectif pédagogique est notamment de mettre à disposition des élèves des « documents, des activités en ligne sous contrôle pédagogique », d'individualiser l'enseignement. A l'université, des cours et des TD sont mis en ligne, assortis des regroupements nécessaires pour les étudiants empêchés de suivre les cours, des dispositifs d'accompagnement de mémoire de maîtrise, des dispositifs particuliers de relations avec les étudiants étrangers sont en cours... A ce jour, 4 000 étudiants sont connectés.

Cette expérience sera présentée au Salon de l'éducation. Nous y reviendrons après avoir recueilli les premiers avis des enseignants, des collégiens et des parents concernés afin d'alimenter une réflexion sur l'intérêt de ce « bureau électronique » pour l'élève. Est-ce un moyen de motiver les élèves en difficulté ? En quoi cela change-t-il le travail des enseignants ? Quelles possibilités nouvelles mais aussi quelles charges nouvelles ? Quelles possibilités cela ouvre-t-il au rapport des enseignants avec les familles ?

E-éducation

Quelles incidences sur le métier et sur les élèves ?

Aujourd'hui, nombre de disciplines intègrent la formation, l'utilisation des nouvelles technologies et dans le même temps le ministère supprime l'option informatique. A la fin du collège, ces connaissances sont sanctionnées au brevet. Dans l'enseignement technologique, elles sont depuis déjà longtemps un objet d'enseignement et de qualification professionnelle. La vie scolaire, l'institution dans son ensemble commencent à en être imprégnées.

Elles ouvrent des possibilités importantes pour élargir l'horizon des élèves, pour contribuer dans certaines conditions aux apprentissages, à la formation, à leur autonomie tout en n'étant pas la panacée. Encore faut-il que les produits pédagogiques soient pensés en relation étroite avec les contenus d'enseignement, avec les finalités des formations. En ce sens, ces auxiliaires peuvent contribuer, dans certaines conditions à lutter contre l'échec scolaire, à remotiver des élèves, sans oublier toutefois que l'information, même rendue plus accessible, plus diverse, n'est pas la connaissance. Elle peut la servir grâce à une démarche de recherche réfléchie, à la capacité à faire des tris et à rester critiques. Au CDI, le rôle du professeur documentaliste est indispensable pour assurer la cohérence de cette formation.

Rien en effet ne peut remplacer une classe, une régularité dans le travail, les échanges entre les élèves et les équipes d'enseignants, indispensables à une formation de qualité, à l'éducation et à la socialisation des jeunes, missions de notre service public. Mais ces nouveaux moyens de communication peuvent devenir des auxiliaires très importants de l'enseignement et des professeurs, voire de la démocratisation, si plusieurs conditions sont remplies.

Or les insuffisances de la formation initiale sont notoires, même si quelques modules sont introduits dans certains IUFM. La formation continue est si réduite que les compétences acquises par un certain nombre de collègues sont le résultat d'un effort personnel coûteux en temps et en moyens. Il faudrait du personnel de maintenance et d'assistance pédagogique. Les enseignants qui les utilisent ont dû se former tout seuls, sur leurs propres deniers et sans que l'administration leur fournisse les micro-ordinateurs. Les équipements

restent très insuffisants avec des inégalités très importantes dans les établissements, l'accès au haut débit est encore trop rare.

Faut-il craindre ces évolutions ou s'y préparer ? Il vaut mieux s'y préparer, car si la fonction enseignante et l'enseignement en présence d'élèves ne sont pas près de disparaître, il est incontestable que les NTC peuvent provoquer des changements très importants dans



© STOCK MARKET/VOLKER MOHRKE

les pratiques pédagogiques, dans les contenus d'enseignement et dans l'exercice de nos métiers. Il est urgent d'intégrer, dès la formation initiale et tout au long de la carrière, une formation sérieuse à ces technologies, à la conception et à la réflexion sur les produits ainsi qu'à leur utilisation pédagogique. Dans les trois ans qui viennent, chaque professeur va disposer d'un bureau professionnel virtuel. Ce sera un bouleversement. Des communautés virtuelles se mettent en place, essentiellement liées aux disciplines. Internet offre des possibilités de recherche, de travail collectif, de mutualisation et une réponse aux besoins d'échange.

Les élèves eux-mêmes commencent à nouer des contacts entre eux par ce moyen, et il est probable qu'ils chercheront rapidement à

développer des relations dans les mêmes conditions avec les enseignants. Avec quelle fréquence ? En quels termes ? On peut imaginer aussi que les NTIC changeront la nature de la relation avec les parents en la facilitant avec tous les problèmes que cela pose. Il n'est pas certain que l'introduction des TICE allège la fonction ; oui, car l'échange est plus rapide, les sources documentaires plus rapidement accessibles pour l'enseignant ; et non, parce que la correspondance pourrait devenir inflationniste et prendre beaucoup de temps. En même temps, il ne faut sans doute pas négliger le fait que de nouveaux métiers puissent apparaître, et offrir ainsi de nouvelles possibilités de reconversion pour une partie des enseignants parfois fatigués et lassés par un métier qui devient de plus en plus difficile. Une chose apparaît certaine, l'utilisation des nouvelles technologies par les élèves et par les personnels est consommatrice de temps. Il ne faudrait pas qu'elles deviennent un nouveau prétexte pour amputer un peu plus les horaires d'enseignement disciplinaire. Elles sont un argument de plus pour justifier un allègement de la charge de travail et la prise en compte du travail en équipe pour les personnels.

Attention aussi à ce qu'elles ne soient pas l'occasion de creuser de nouvelles inégalités sociales et culturelles entre ceux des élèves qui disposent d'équipements chez eux et ceux qui en sont privés, entre ceux dont la consommation serait sans limite et ceux qui ne disposeraient pas de ces moyens. Cela pose les problèmes de la gratuité dans des termes un peu nouveaux.

Il est urgent d'institutionnaliser des lieux de débat qui permettent de coordonner les recherches qui sont en cours, de les promouvoir, de repérer ce qui se fait déjà sur le terrain, et de veiller à leur développement, l'usage des nouvelles technologies appelle une politique publique qui doit se construire avec d'autres moyens que ceux qui sont engagés. C'est à cette condition que le service public pourra occuper l'espace important que de grands opérateurs privés tentent de conquérir en spéculant sur le marché juteux que représentent les élèves et leurs familles. ■

Gisèle Jean
Monique Vuailat

Les TICE, vecteurs de la marchandisation de l'école ?

C'est sans aucun doute le cas pour des grands groupes multinationaux comme Vivendi ou Microsoft pour lesquels les TICE sont la promesse de montagnes de dollars ou d'euros.

Mais il n'y a là aucun déterminisme. Le développement des marchés de l'éducation requiert au préalable une action des pouvoirs publics : déréglementation, recul relatif des financements publics.

La volonté de contrôle et d'intervention des pouvoirs publics s'est effacée progressivement sans qu'il soit facile de faire la part de ce qui revient à une conversion réaliste au nouveau credo libéral, à la situation d'irresponsabilité diffuse créée par une décentralisation favorable à la multiplication des arrangements locaux ou à un opportunisme aveugle quand les budgets marketing des firmes se substituent à l'effort budgétaire de la nation.

Il n'y a aucun déterminisme parce que nous voulons, avec les enseignants, nous opposer à cette logique marchande, interpeller les pouvoirs publics qui l'autorisent, et parce que nous voulons travailler collectivement à une alternative.

Il est inadmissible que des firmes comme Microsoft ou Intel financent et organisent en France la formation des enseignants aux nouvelles technologies, en lieu et place du service public de formation initiale et continue. Il serait grotesque d'imaginer General Motors ou Ford apprendre à conduire aux futurs automobilistes.

Les petits artisans produisant du sur-mesure tendent à laisser la place aux produits standards des grosses machines marchandes qui s'assurent une rente grâce à une protection juridique adéquate, mais parallèlement les fron-



Nous voulons, avec les enseignants, nous opposer à une logique marchande, interpeller les pouvoirs publics et travailler collectivement à une alternative.

tières entre l'édition privée et l'édition publique se déplacent avec les nouveaux supports numériques. Les pouvoirs publics doivent soutenir les logiciels libres qui permettent de développer un travail de type coopératif entre enseignants, favoriser la (co)production d'outils éducatifs par le service public (CNDP, INRP, CNED,...), mettre en réseaux et protéger les produits éducatifs des enseignants, reconnaître l'apport des échanges entre pairs, dans les groupes disciplinaires ou thématiques. C'est là qu'est la dynamique aujourd'hui, pas chez Vivendi !

Cela implique de réfléchir à une politique de décharges, de mises en disponibilité, à des procédures de validation...

Le marché de l'e-learning engendre de nombreux fantasmes. Pour le moment, il est de fait circonscrit aux niches les plus rentables de l'enseignement supérieur et de la formation continue, ce que confirme le programme fran-

çais des campus numériques. Ce programme vend des formations qui, bien que largement financées par des fonds publics, coûtent cher à l'étudiant (25 000 F pour une maîtrise de gestion) qui est en général un salarié reprenant des études. La formation qu'on doit se payer tout au long de la vie, est-ce un objectif ?

Si l'on veut vraiment développer le e-learning, et ainsi permettre de nouvelles approches pédagogiques (tutorat, méthodes interactives,...) dans le cadre d'un enseignement qui restera massivement présentiel, le plus urgent est de réfléchir au statut et au mode de rémunération des enseignants (en Australie le e-learning se développe avec des enseignants précarisés, payés à la tâche et taylorisés), à leur relation avec les enseignants, à la mise en œuvre du principe d'égalité des étudiants : égalité d'accès matériel, égalité sociale par des financements publics. ■

Daniel Rallet

Trois sites incontournables

ADAPT, UN SERVICE DU SNES

Dans le domaine des cédéroms, ADAPT a mis sur pied des équipes de testeurs composées de trois enseignants de disciplines différentes : ils testent les cédéroms éducatifs qui leur sont envoyés. Ce sont ainsi 400 tests faits par des collègues qui peuvent être consultés sur son site. ADAPT a produit aussi deux cédéroms, l'un en littérature, l'autre en histoire.

Son site Internet contient bien sûr le catalogue détaillé des publications d'ADAPT avec depuis peu la possibilité de commande en ligne avec

paiement par carte sécurisé (serveur agréé de la Banque populaire).

Mais il est aussi un lieu de ressources pédagogiques : des liens avec 300 autres sites intéressants notre métier, des cours en ligne, une rubrique : « République, l'école ? » et des possibilités de débat.

Adapt : <http://www.adapt.snes.edu>

CNDP : EDUCLIC

Le portail Educlit propose un panorama de sites sélectionnés par des enseignants et documentalistes. Ces sites constituent un corpus de plus de

600 sites institutionnels, ensemble de référence hors sites personnels.

<http://educlic.education.fr>

EPI : L'ASSOCIATION ENSEIGNEMENT PUBLIC ET INFORMATIQUE

Milite pour l'utilisation raisonnée de l'informatique et des TICE dans les différentes disciplines et activités, l'enseignement de l'informatique, la formation des enseignants, le développement de la recherche pédagogique, des matériels et logiciels adaptés....

Consulter : <http://www.epi.asso.fr>

MARCIAC, PETITE LOCALITÉ DU GERS, aime ces moments d'émotion où le public chavire. Dianne Reeves - une des grandes chanteuses de notre temps - avait invité sur scène deux collégiennes, une chanteuse et une saxophoniste soprano, Mélodie Tyler* 13 ans, élève de Quatrième et Carla Gaudré, 14 ans, élève de Troisième, devant 5 000 personnes au bas mot.

"Jazz goes to junior college"*

Elles ont joué et chanté *Beautiful Love*, et, soudain, quelque chose nous atteignait. Comme la découverte d'un autre monde. La voix s'associait au soprano pour déchirer nos cœurs. L'ovation a suivi. Logiquement. Et le public n'a plus

le bagage musical. Robert Zacharie et Jean-Pierre Peyrebelle qui s'occupent à plein temps des classes jazz, notent que la « réussite » des jeunes dépend très peu de leurs antécédents musicaux, mais plutôt de leur insertion dans le groupe-classe, organisé par

trent leur volonté de jouer, même si ce n'est pas toujours satisfaisant. Les professeurs, comme pour toutes les matières, trouvent qu'ils et elles n'ont pas assez pratiqué leur instrument pendant les vacances et se rongent les ongles en attendant les passages. Pas

élèves viennent des écoles primaires de Marciac. Ces classes peuvent aussi permettre de réconcilier les jeunes avec la scolarité. Le jazz est une école de l'écoute, de la compréhension de soi par l'intermédiaire de l'acceptation de l'autre. Des échanges se sont



© PIERRE VIGNAUX

Wynton Marsalis donne sa désormais célèbre leçon aux élèves du collège.

voulu laisser partir Dianne qui n'en pouvait mais.

Une sorte de consécration pour le collège comme pour le festival. Jean-Louis Guilhaumon en est un des maîtres d'œuvre. Il faut dire qu'il est à la fois le responsable de JIM - Jazz In Marciac - et le principal du collège. En prime, il est aussi le maire de la commune. La totale !

Les élèves entrent en Sixième sur dossier. Les enseignants testent surtout la motivation. Peu importe

niveau. « *Le plus souvent, ils démarrent l'instrument au collège* », insistent-ils.

Le jazz a sauvé le collège menacé de disparition faute de recrutement dans un département se vidant de ses occupants.

Lors du festival, tout autour de midi, un jour est consacré aux orchestres des élèves. Ils mon-

trop de casse finalement. J'avais enregistré que les filles étaient surtout pianistes. Ils n'avaient

jamais vraiment remarqué, d'autant que la parité est respectée. Le principal ajoute que la moitié des

mis en place entre Marciac et les Etats-Unis, la Suède, l'Ukraine même et les élèves y participent pleinement. Dans le même temps des actions de solidarité s'organisent avec le Burkina-Faso notamment. Nous tombons d'accord sur le fait qu'il faudrait développer ce type de structure. Pourquoi d'autres collèges n'ouvriraient-ils pas ces classes jazz ? Le maire, fier de sa commune, parle même de retour dans le Gers, des familles voulant

s'installer là pour être près de leurs enfants. Le prix de l'immobilier est en train de grimper en flèche !

Le plus gros problème des collégiens réside dans la séparation d'avec leur famille, raçon de ce collège jazz recrutant sur l'ensemble de l'académie. Il a fallu construire un internat qui abrite actuellement 47 élèves – sur 109 scolarisés dans les classes jazz –, les autres trouvent des familles d'accueil. Les parents d'élèves se sont regroupés dans une association « Voy Jazz » pour permettre des liens personnels entre les Marciacais et les Marciacaises et eux-mêmes. Ils commercialisent deux CD réalisés par les élèves du collège pour financer et le collège et les voyages.

Le jazz a sauvé le collège menacé de disparition faute de recrutement dans un département se vidant de ses occupants. Sur la base de la notoriété naissante de JIM, le principal a proposé la création d'une section musique de jazz. Il a eu la chance de trouver un inspecteur d'académie amoureux de cette musique et un professeur, Jean-Michel Siller, acceptant de prendre en charge ces classes. Le démarrage ne fut pas facile, se remémore Jean-Louis Guilhaumon. La section musique avait quelques claviers – un don de JIM – et des flûtes à bec. Les parents et les enfants à leur tour y ont amené la passion, celle qui fait faire des merveilles. Aujourd'hui, le collège fait fonctionner des classes à horaire aménagé, avec 5 heures de jazz par semaine pour les Sixième/ Cinquième et 4 heures pour les Quatrième/Troisième, avec un atelier optionnel le mercredi après-midi avec des musiciens professionnels. Deux aides-éducateurs ont été aussi embauchés, David Santalucia et Stéphane Weible. Ils ont été intégrés à l'équipe et ont bénéficié d'une véritable formation qualifiante au Conservatoire. Une sorte

de conte de fées... En même temps, Jean-Louis Guilhaumon a trouvé un parrain. Rien de moins que Wynton Marsalis, qui vient tous les ans dans cette localité du Gers pour s'y produire et s'y reposer. Il reçoit aussi les élèves pour leur apporter des conseils et des recommandations et s'apercevoir de leurs progrès. C'est dans l'amphithéâtre qu'il a redécouvert Mélodie Tyler et l'a recommandée à Dianne Reeves... Ce trompettiste-là est un vrai pédagogue. Il met en lumière les trouvailles des élèves pour, ensuite, mais ensuite seulement, leur faire des remarques. Elles ne sont ni méprisantes, ni désobligeantes. Au contraire. Une grande leçon. Nous n'avons pas toujours le temps d'avoir cette écoute. C'est dommage.

Il a fallu trouver des financements. Eternel problème. Le conseil général a fourni des locaux, la DRAC a accepté de payer les intervenants extérieurs et il a été signé un « contrat de site majeur » entre l'Etat, la région et le département pour une dotation spécifique. Dans le même temps une convention pluriannuelle réunit des partenaires privés et publics. Que le festival soit désormais reconnu comme un « grand » festival aide, bien sûr, à la collecte de ces



La basse, appelée « the judge » est, malgré sa haute taille, choisie par certains élèves. Il faut dire qu'un des enfants du pays s'appelle Pierre Boussaguet, bassiste qui a joué avec beaucoup de musiciens américains.

Jean-Louis Guilhaumon a trouvé un parrain. Rien de moins que Wynton Marsalis qui vient tous les ans dans cette localité du Gers.



L'instrument fétiche, appelé aussi carotte, de Sydney Bechet et John Coltrane a eu les honneurs de la grande scène du festival par la présence de Carla Gaudré.

fonds. Avec des questions qui concernent toute l'Éducation nationale. Qui décide ? Comment intégrer ces partenaires privés ? Le gouvernement ne pourrait-il pas financer ces projets ? Le lycée Alain-Fournier de Mirande offre le prolongement logique, sans avoir créé de postes spécifiques Education nationale pour fédérer l'ensemble du travail et « être actif sur le plan éducatif » comme le répètent les collègues. Du coup, et c'est sensible à l'écoute, la cohésion est moins

forte au lycée qu'au collège. Les élèves ont plus de mal à jouer ensemble.

Au total, et nos collègues y insistent, la culture a besoin d'argent. Dès que les moyens sont disponibles, les bonnes volontés peuvent se manifester et le développement du sens culturel de chaque enfant peut s'effectuer... ■

Nicolas Benies.

Merci à Jean-Louis Guilhaumon de sa disponibilité, aux collègues du collège de Marciac, Robert Zacharie et Jean-Pierre Peyrebelle qui n'hésitent pas à interrompre leurs vacances pour accompagner leurs élèves, les faire répéter... Et répondre aux questions d'un faux journaliste... Merci plus encore au jazz lui-même...

(*) Fille du saxophoniste Charles Tyler. Elle n'a pas eu le temps de connaître vraiment son père...

(*) J'emprunte ce titre à l'album de Dave Brubeck, même si la traduction ne convient pas, « college » signifiant université en américain.



© D. MAJOURY

JOURNÉE-DÉBAT AVEC DE FUTURS ENSEIGNANTS. Le 17 octobre dernier, Monique Vuailat et Odile Cordelier, responsable nationale du secteur formation des maîtres, rencontraient à Nancy des professeurs stagiaires de l'IUFM et des étudiants de la faculté des lettres de la ville se destinant aux métiers de l'enseignement. Une occasion pour eux de poser des questions sur leur avenir, celui d'une profession en perpétuel changement.

Devenir prof

Environ soixante-dix professeurs stagiaires étaient présents dans les locaux de l'IUFM de Nancy. « L'entrée dans le métier », thème de la matinée, a été illustrée par un film réalisé par le SNES en 1999, *De l'autre côté du tableau*, présentant de jeunes enseignants confrontés aux difficultés de leur métier. Le débat qui s'ensuivit a abordé le problème de la lourde charge de travail dès la première année de formation. L'après-midi, il a porté sur l'évaluation des stagiaires par l'IUFM et la question des mutations.

Pourquoi désirer devenir professeur ?

Monique Vuailat et Odile Cordelier se sont ensuite rendues à la faculté des lettres de Nancy pour s'entretenir avec des étudiants susceptibles de prendre la route de l'enseignement. Les participants à ce dernier débat

suivent, en majorité, les cours de première année de DEUG. Parmi eux, certains se destinent à devenir professeurs de français, d'histoire, d'espagnol et d'autres professeurs des écoles. Une motivation commune motive la plupart depuis les années lycée : le contact avec les jeunes, le désir de faire partager des savoirs. On apprendra que la campagne récente du gouvernement pour inciter les étudiants à se diriger vers le métier d'enseignant est passée à côté de leurs sources d'information. Pour preuve,

la première question : « *Que faut-il faire pour être admis à l'IUFM ?* » Odile Cordelier explique que chaque IUFM établit un barème dont les grandes lignes sont : le niveau universitaire et la rapidité du cursus, la prise en compte du niveau, la prise en compte des mentions. L'expérience sur le terrain n'est pas oubliée : les surveillants, les titulaires d'un BAFA, et la participation à des modules de préprofessionnalisation donnent des points en plus. « *Pourquoi voulez-vous devenir*

prof ? » Cette fois, la question du sens à donner au choix de leur métier vient de Monique Vuailat. « *Pas pour les vacances !* » Une réponse jovialement évidente des participants. Mais pour le plaisir d'apprendre aux enfants. Ceux qui souhaitent devenir professeurs des écoles expliquent le choix de contact avec les plus petits : « *En primaire, nous avons la possibilité de leur donner les bases, apprendre à lire, à écrire* ». Une occasion pour Monique d'aborder la conception du métier d'enseignant : « *Pendant longtemps, l'institution a vécu sur l'idée qu'il suffisait d'avoir la vocation, d'aimer les petits et les jeunes pour bien faire ce travail. C'est, bien sûr, une approche importante du métier. Si les choses ont changé, c'est parce qu'on a fait reconnaître que "professeur" est un vrai métier nécessitant une*

Des taux de renouvellement du personnel importants			
Prévisions de départs des personnels au cours de la décennie			
	Effectifs 1999-2000	Départs de 2000 à 2009	
Premier degré (public et privé sous contrat)	373 150	165 600	44,4 %
Second degré (public et privé sous contrat)	481 500	191 700	39,8 %
Enseignant - chercheurs	47 500	15 800	33,0 %
Total enseignants	902 150	373 100	42,0 %
Personnel d'éducation et d'orientation	14 100	4 400	31,0 %

Source : Le Figaro, 19 octobre 2001.

165 000 enseignants à la retraite d'ici à 2005

- L'Éducation nationale compte 809 560 enseignants, 314 300 pour le premier degré et 369 000 pour le second degré.
- L'âge moyen des enseignants est de 41 ans pour le premier degré et de 43 ans pour le second degré.
- Le ministère estime à 165 000 le nombre de départs à la retraite de 2001 à 2005.

Source : La Croix, 18 octobre 2001.

formation professionnelle qui intègre la compétence dans la discipline, mais ne s'y réduit pas ». Et de rappeler que le SNES avance l'idée de la nécessité des formations tout au long des cursus universitaires.

Une remise en cause permanente

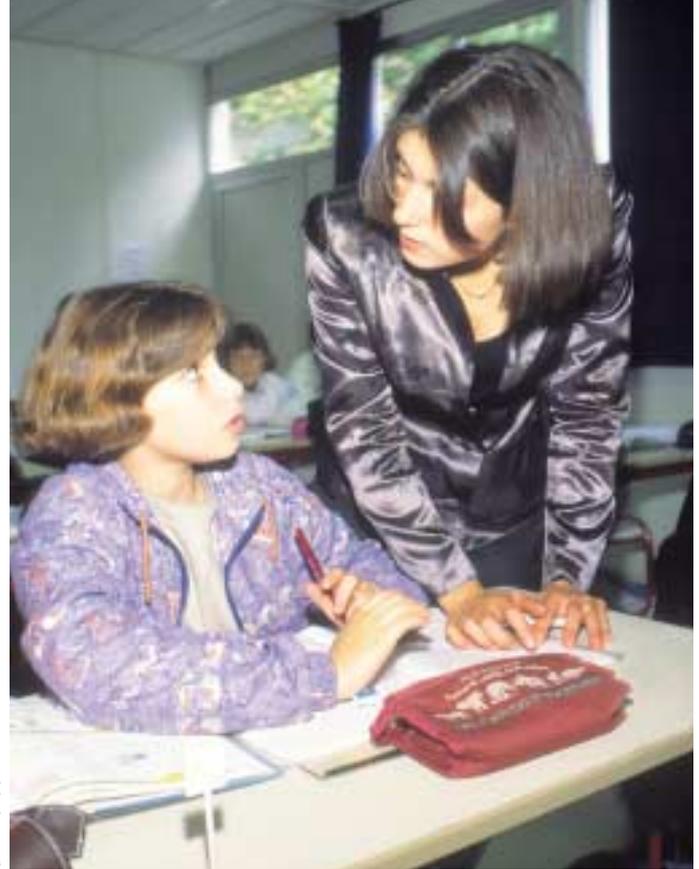
Concernant le niveau requis pour passer les concours, Monique et Odile expliquent aux étudiants l'intérêt d'aller au moins jusqu'en maîtrise avant de les passer. Les résultats montrent que la majorité des lauréats des concours possèdent le niveau maîtrise. Pour Monique, ce diplôme a l'intérêt de préparer le futur enseignant à un travail de recherche, à des mises en cause permanentes. Ce qui représente un aspect important du métier : « On ne peut pas rester immobile dans ce métier et si l'on recherche l'efficacité et le plaisir, ce n'est pas dans la routine qu'on les trouve. Il est donc important de former les esprits à une remise en cause permanente. » À son sens, l'évolution du métier, due notamment à l'hétérogénéité des élèves, demande aux professeurs d'adapter leur enseignement, de s'interroger constamment, de travailler avec leurs collègues, en équipe et de façon interdisciplinaire et enfin, avec les autres professions, notamment celles qui s'occupent de la santé physique et psychologique des élèves. Des changements profonds qui ne s'improvisent pas et qui prennent du temps.

La violence : source d'inquiétude pour les futurs enseignants

Le dernier thème abordé ne sera pas des moindres puisque qu'il s'agit de la violence. Cette violence qui, au fil des années, a pénétré un grand nombre de

lycées et de collèges. Sachant qu'ils risquent fortement d'y être confrontés, les étudiants cherchent à savoir comment l'aborder et si les moyens leur seront donnés d'y faire face. Le manque de préparation à ce phénomène en questionne plus d'un : « On va nous donner un rôle d'éducateur auquel nous ne serons pas préparés.

Comment éviter cette violence si on ne nous donne pas les outils pour répondre à un jeune en difficulté sociale ? » Odile Cordelier informe sur le développement de modules de formation sur la violence. Un premier pas, qui reste cependant trop théorique et loin de la réalité du terrain, selon les propos des professeurs stagiaires qu'elle rapporte : « On nous explique d'où vient la violence, quelles en sont ses causes, mais on ne nous apprend pas comment réagir face à tel type de comportement ». Pour Monique Vuailat, l'enseignant n'est pas forcément préparé à garder son sang-froid dans certains cas : « Donner les bonnes réponses, ne pas avoir peur, ne pas prendre fuite, faire front, cela s'apprend. Il existe des techniques de gestion des conflits auxquelles nous n'avons pas accès : savoir animer un groupe, le maîtriser, repérer le leader, le canaliser ». Pourquoi ne pas utiliser les compétences des professeurs



© D. MAJNOURY

des zones dans lesquelles la violence existe ? Odile Cordelier explique que dans les plans de formation, face à la montée de la violence, les IUFM cherchent des réponses. Cependant, celles-ci semblent, pour l'instant, inadaptées, ne faisant pas appel à ceux qui y sont confrontés dans les établissements et qui pourraient intervenir auprès des stagiaires. L'idée serait pourtant de faire profiter les autres de cette expérience de terrain. Pour l'instant, l'institution ne permet pas qu'ils soient animateurs de formation. Cela reste pourtant

matière à explorer. De même que la possibilité de formation en cours d'année, et ce, pour tous les enseignants en fonction de la nécessité.

Des profs « béton »

Pour finir, un étudiant regrettera que les profs « béton » (comprendre « agrégés ») fréquentent les « meilleurs lycées ». Réaction immédiate de Monique Vuailat : « Je ne sais pas ce qu'est un prof "béton". Tu peux te retrouver en fin de carrière en situation de fragilité complète parce que tu es face à un public complètement inattendu ». Il s'agit en effet de préparer tout le monde à des situations sociales difficiles. Il est évident pour elle que l'on ne peut spéculer sur la seule aptitude personnelle d'une femme ou d'un homme à gérer des problèmes aussi compliqués que la violence. D'où la nécessité d'une prise en compte, par l'institution elle-même, de formations permanentes et éventuellement, d'un changement de nature du bureau de la vie scolaire. Une occasion de plus pour les enseignants en fonction et ceux qui se préparent à ce métier de réfléchir, voire d'inventer des solutions face aux perpétuelles évolutions du monde de l'éducation scolaire. ■

Marie-Victoire Garcia



© D. MAJNOURY

11 et 12 janvier 2002



COLLOQUE

Le métier d'enseignant du second degré et la réussite des élèves

Salle CAP 15 - 13, quai de Grenelle, 75015 Paris

La profession est déstabilisée. Déstabilisée par les évolutions du système éducatif du fait de l'arrivée de nouveaux publics. Déstabilisée par les réformes incessantes qui ont accompagné cette massification-démocratisation rapide du système. Déstabilisée par les attentes sociales multiples, flous, voire contradictoires qu'on lui demande d'assumer. C'est une remise en cause des caractères spécifiques, de l'évolution historique, de la construction sociale du métier d'enseignant de second degré qui se joue. Pourtant, ce sont les enseignants du second degré, individuellement et collectivement, qui ont assumé la démocratisation du système éducatif. Ce sont eux qui inventent de nouvelles pratiques, utilisent les ressources de leur créativité pour faire réussir, malgré tout, les jeunes dans les collèges et les lycées.

L'enjeu prend aujourd'hui une dimension nouvelle. La mise en cause du second degré dans sa capacité à réussir une démocratisation sur laquelle on a du mal à s'entendre ; le renouvellement massif du corps enseignant dans les dix ans à venir entraînant la nécessité de former un nombre important de nouveaux enseignants, de leur transmettre l'expérience et le patrimoine collectifs ; les difficultés quotidiennes rencontrées par les enseignants pour faire tenir des situations de classe permettant aux élèves d'apprendre ; la prégnance des modèles de gestion qui parcourent l'institution, modèles issus du monde de l'entreprise, ou mis en oeuvre dans certains pays européens... autant de facteurs – et d'autres – qui rendent indispensable une réflexion de fond sur ce qu'est le métier d'enseignant de second degré et sur les évolutions possibles afin de restabiliser ce métier.

Le métier d'enseignant : entre prescriptions et liberté, quelle responsabilité, quelle créativité pour la réussite des élèves ?

- Comment se construire un métier et un milieu de travail ? De l'individu et du collectif.
- Les prescriptions et ce qu'en font les personnels. Enseignant-concepteur : qu'est ce que cela veut dire ?
- « Pratique magistrale », « pédagogie(s) active(s) »... : le jeu des élèves, les temps de l'apprentissage.
- Une vie d'enseignant : est-ce possible ? Rythmes d'une carrière, temps de travail.

Alternent tables rondes et ateliers autour de ces thèmes. Venez confronter votre expérience et votre point de vue avec ceux de chercheurs, responsables syndicaux, responsables de l'Education nationale. Inscrivez-vous dès aujourd'hui. Les prochaines US présenteront les différents thèmes retenus et le programme détaillé du colloque.

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner au SNES, colloque Métier - 1, rue de Courty - 75341 PARIS Cedex 07
Tél. : 01 40 63 29 13 - Fax : 01 40 63 29 34 - Mél : secgene@snes.edu

Nom Prénom

Adresse personnelle

Mél

Discipline enseignée, autre fonction ou activité

Je participerai au colloque le 11 janvier le 12 janvier les 11 et 12 janvier

Je souhaite être hébergé(e) la nuit du 11 au 12 janvier oui non

Participation aux repas (100 F) oui non

Une confirmation d'inscription vous sera envoyée ultérieurement ainsi que toutes les informations utiles.

CLASSE DE SECONDE. A partir d'une proposition du rapport Decoms, le ministère de l'Éducation nationale souhaite expérimenter des « procédures de droit à l'erreur dans le choix des enseignements de détermination en classe de Seconde ».

« Droit à l'erreur »

Pour les rédacteurs du projet, « l'expérimentation s'inscrit dans l'objectif d'apporter aux élèves une meilleure information sur les enseignements de détermination... Ce projet répond au souci de lutter contre le doublement, voire le triplement de la classe (de Seconde) en permettant au lycéen de revenir sur ses choix... et de les corriger dans les premières semaines de l'année... ». Ils indiquent que ces ajustements doivent intervenir au plus tard à la rentrée des vacances de Toussaint et proposent différentes formes : information en fin de Troisième, journées d'information en début de Seconde, stage sur des journées banalisées ou essai durant quelques semaines. Le ministère demande donc aux recteurs d'expérimenter ce dispositif, dans les établissements volontaires, et d'en dresser

un bilan pour la fin du mois de novembre 2001. Un tel calendrier nous paraît bien peu réaliste. Les enseignements de détermination jouent un rôle important sur la motivation des élèves, mais l'analyse des causes de redoublement nous semble erronée : les redoublements ne sont pas, principalement, dus aux échecs dans ces enseignements. Par ailleurs, les possibilités d'orientation, en fin de Seconde, sont effectives et diverses, et certains élèves ont besoin d'un temps parfois assez long d'adaptation. Ce projet pourrait être mis en expérimentation, sans déstructurer complètement la classe de Seconde, à condition qu'il concerne un petit nombre d'élèves et que la modification se fasse sur la base d'une consultation d'enseignants et d'un CO-Psy. En tout état de cause, il est pri-

mordial d'éviter les dérives et écueils possibles : l'utilisation de cette procédure pour orienter, vers la voie technologique, les élèves en difficulté, la difficulté d'insertion d'un élève dans une classe deux mois après la rentrée, l'affaiblissement des contenus disciplinaires des options et de leur importance en raison d'une période de « flottement » pédagogique. S'il s'agit de « limiter les orientations par défaut vers la voie professionnelle », de s'adresser « principalement aux élèves qui n'ont pas opté en début d'année pour l'un ou l'autre des enseignements de détermination technologiques », le SNES n'est pas opposé à ce type d'expérimentation. Il faut, néanmoins, insister sur le volontariat des élèves, et définir la démarche de l'équipe éducative et du CO-Psy. ■
Roland Hubert, Thierry Reygades

VIOLENCES SEXUELLES À L'ÉCOLE.

Prévenir et éduquer

Nicole Belloubet-Frier, rectrice de l'académie de Toulouse, a remis un rapport (1) pour lutter contre les violences sexuelles dans les établissements scolaires. Certaines propositions ont été reprises lors de la présentation de « l'École du respect » par le ministre de l'Éducation nationale, le 9 octobre 2001. Ce rapport vient éclairer un des axes de la Convention (2) du 25 février 2000, celui de la promotion d'une éducation fondée sur le respect mutuel des deux sexes. Pour elle, les phénomènes de violence naissent d'un refus de la différence, et touchent tout particulièrement les filles dans la négation de l'égalité entre les filles et les garçons. Des mesures concrètes de prévention doivent être mises en place, tant dans le primaire (cours de récréation, nouveaux programmes...) que dans le secondaire : « réserver une partie des heures de vie de classes à des séquences consacrées à la construction de l'es-

time de soi et du respect d'autrui » ; « programmes (...) porteurs dans toutes les disciplines (...) de la construction de modèles relationnels hommes/femmes respectueux et égalitaires » ; « (...) parité dans les élections (...) » ; « promouvoir la neutralité du genre dans les pratiques d'orientation et d'affectation (3) (...) » ; « améliorer l'orientation des jeunes filles vers les filières scientifiques, technologiques, industrielles et professionnelles » et leur assurer un accueil décent (vestiaires, sanitaires...) ; revoir les programmes d'éducation sexuelle jugés trop techniciste et pas assez « affective » ; développer des lieux d'écoute et produire des outils (4). Elle recommande aussi de s'inspirer de la méthode québécoise VIRAJ (5) et d'appliquer le nouveau logiciel SIGNA sur le recensement des violences. Une proposition insiste sur la mise en place d'un module de formation pour les personnels.

Les autres propositions mettent l'accent sur l'action concertée avec les autres partenaires en évitant l'empilement des dispositifs. Ce rapport propose des mesures concrètes tout en renforçant la complémentarité et l'efficacité des dispositifs existants et souhaite rendre lisible le système avec les différents partenaires. ■

Marie-Caroline Guérin
marie-caroline.guerin@snes.edu

- (1) « 30 propositions pour lutter contre les violences sexuelles dans les établissements scolaires ».
- (2) Convention pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif (BO, mars 2000).
- (3) Voir aussi le BO Spécial Mixité de novembre 2000.
- (4) Mallette d'éducation à la sexualité (déjà diffusée), guide *Repères pour l'éducation à la sexualité* (publié) un autre en préparation ; site EDUSCOL ; films, vidéos.
- (5) Prévention de la violence dans les relations amoureuses des jeunes.

Aides-éducateurs

Congés maladies, accidents du travail

Après nos actions et de nombreuses interventions, le ministère se penche enfin sur la question du délai de carence qui prive les aides-éducateurs en congé maladie de 3 jours de salaire, et sur le problème des accidents du travail (les AE victimes d'un accident du travail ne touchent que les indemnités Sécurité sociale). Des pourparlers sont en cours avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Le SNES a renouvelé sa demande d'une décision rapide.

Voie technologique

Entre intérêt et inquiétudes

Le stage « Réforme de la voie technologique » organisé par le SNES au lycée Diderot (Paris) a réuni une soixantaine de militants venant de différentes académies. Devant cette assistance, Bernard Decoms est venu défendre son rapport. Les collègues ont apprécié l'analyse globale de Bernard Decoms sur la place de la voie technologique dans le système éducatif en termes d'outil de démocratisation et de développement des formations qualifiantes. En revanche, au niveau des propositions de Bernard Decoms, notamment sur le lycée des métiers ou la structure des filières STI, des craintes et inquiétudes fortes ont été exprimées. Le SNES développera ces axes de réflexion au niveau des sections locales, de sorte que l'ensemble des collègues s'approprient ces problématiques, et que les propositions qui font consensus, création de BTS et d'agrégation SMS, transformation des FCIL, soient mises en application rapidement.

Sciences économiques et sociales

Communiqué intersyndical

« L'APSES, le SE-UNSA, le SGEN-CFDT et le SNES-FSU sont très préoccupés par les informations qui remontent des académies. Elles illustrent une gestion prévisionnelle des recrutements de professeurs de SES complètement carente. Il n'y aura bientôt plus de TZR susceptibles d'effectuer des remplacements. Déjà plus d'une centaine de vacataires et de contractuels ont dû être recrutés pour couvrir les besoins. Ces besoins sont pourtant prévisibles : l'augmentation de l'horaire en

Terminale, la participation des professeurs de SES à l'ECJS, l'organisation des TPE. Par ailleurs, plus de 80 collègues partiront en retraite en moyenne chaque année dans les 4 ans à venir. L'APSES, le SE-UNSA, le SGEN-CFDT et le SNES-FSU réclament une programmation des recrutements de professeurs de SES qui intègre à la fois les besoins nouveaux à couvrir et le renouvellement du corps qui va se faire au cours des années à venir. Il s'avère d'ores et déjà que les 10 postes supplémentaires mis au concours en 2002 seront nettement insuffisants. »

Enseignants documentalistes

Pour un taux d'encadrement pédagogique

Nous venons de nous adresser à la direction des personnels enseignants (courrier consultable sur notre site). Il est hors de question d'échouer, dans le cadre du groupe de travail annoncé par le ministère, les questions de la nécessité d'un taux d'encadrement en enseignants documentalistes, de nos nombreux contentieux statutaires. Vous pouvez vous inspirer de ce nouveau courrier pour des lettres à des parlementaires. Nous vous rappelons aussi la possibilité de communiquer par notre liste de diffusion ossante (demandes d'inscription à documentalistes@snes.edu) et la nécessité d'impulser dans vos établissements la revendication des créations de postes. Un lycée de Pontarlier avec 1 300 élèves et 46 classes n'a toujours qu'un poste ! Il faut faire transformer tous les postes et demi-postes provisoires implantés l'année dernière. Il faut créer (enfin !) un poste dans chaque collège, et que le ministère s'engage pour un véritable taux d'encadrement pédagogique dans les CDI.

MI-SE

Vacations et démissions

Depuis le début de l'année scolaire, un nouveau problème touche la catégorie des MI-SE. Un très grand nombre de surveillants se voient proposer des remplacements d'enseignants ou de CPE et sont donc amenés à effectuer des vacations ou bien à signer un contrat de contractuel.

CO-PSY. Dans le cadre des actions organisées par le groupe des six (1), le SNES a participé le 10 octobre à une audience au MEN en présence de J.-P. Villain et J.-L. Brison, conseillers techniques au cabinet et de Mme Courteix pour la DESCO.

Changement de ton ?

A la suite de la manifestation du 10 mai, il avait été proposé par le MEN de constituer un groupe de travail pour le second degré, mais le blocage était resté entier pour le premier degré. Les propositions qui nous ont été faites le 10 octobre, montrent une volonté d'évolution. Non seulement la constitution d'un groupe de travail est toujours d'actualité, contrairement aux rumeurs qui circulaient depuis quelques semaines, mais il pourrait aborder les questions du premier et du second degré. D'après nos interlocuteurs, il n'y aurait plus de veto à l'examen de la revendication d'un statut commun pour les psychologues de l'Éducation nationale avec des missions différenciées selon le niveau d'intervention (premier ou second degré).

Cette éventualité s'avérerait possible, à terme et sous certaines conditions qu'il conviendrait de préciser dans les discussions. Le nombre de postes vacants dans le premier degré et l'absence de vivier à l'interne, a conduit le MEN à entendre, enfin, les propositions que nous faisons depuis des années.

Si ces orientations sont bien traduites en décisions, il s'agirait d'une transformation importante de la conception de la psychologie à l'école et d'une avancée considérable pour le premier degré. Et dans le second degré, qu'est-ce qui changerait ?

Le MEN n'a pas écarté l'idée d'un rapprochement des deux catégories de personnels, mais il est bien clair qu'il ne peut s'agir d'une fusion. Les dimensions liées à la mise en perspective de

l'avenir, de l'insertion sociale et professionnelle ne peuvent être écartées des missions des psychologues sous peine d'opérer un clivage qui jouerait contre le développement du sujet et la démocratisation.

Peut-être, faudra-t-il procéder par étapes ? Le SNES fera tout pour obtenir un meilleur positionnement des missions de psychologue des CO-Psy et une revalorisation de leurs fonctions sur tous les plans y compris indiciaire. Ceci ne serait que justice du fait du niveau de formation et par assimilation avec le premier degré. Le groupe de travail doit être constitué d'ici le 15 novembre. Nous avons demandé à en faire partie. ■

Catherine Remermier

(1) ACOPS, AFPS, SFP, SNES, SNP, SNUIPP.

ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Et souvenirs d'enfance...

« **E**n dehors des cours de sculpture et de dessin, dont je garde les pires souvenirs, j'ai eu la chance de vivre à l'école des expériences esthétiques fortes » : c'est ainsi que Jack Lang introduit son projet politique dans le numéro spécial de la revue *Beaux-arts* d'octobre 2001. Ne saurait-il pas que depuis son enfance les contenus, pratiques, concepts abordés en cours d'éducation musicale et d'arts plastiques ont profondément changé et que l'on peut aussi avoir des expériences esthétiques fortes à l'intérieur des cours d'enseignements artistiques ? N'aurait-il pas remarqué que ces enseignants ne sont pas uniquement des « pédagogues », mais qu'ils ont aussi une pratique artistique ?

Ces propos permettent en fait de cautionner le système que le ministère met insidieusement en place. Il s'agit d'introduire l'idée que les cours d'arts plastiques et d'éducation musicale sont particulièrement ringards, que les

émotions esthétiques, « les rencontres avec l'art » ne peuvent que passer par un travail en projet avec les autres disciplines (cela permet de cautionner au passage les futurs itinéraires de découverte, les classes à PAC...).

Nous apprenons également par cette même revue que les pratiques artistiques seront évaluées au brevet des collèges, et qu'une réflexion s'est engagée pour le lycée : quelles pratiques ? Celles qui se font en cours, en atelier, dans le cadre des classes PAC ? Évaluées comment, par qui, selon quels critères ? Quelle place et quel rôle pour les intervenants ? Les enseignants n'ont jamais été consultés sur la pertinence éven-

tuelle d'une telle évaluation. Pour le SNES, il n'y a pas d'un côté les cours où l'on s'ennuie et les activités où l'on « s'éclate ». En ignorant la nécessité d'acquisition de concepts fondamentaux qui passent par les enseignements artistiques, le ministère confond encore une fois enseignement, activités, pratiques, accès à la culture. Au passage, le ministre règle le problème de l'insuffisance des options artistiques offertes aux élèves en lycée, en introduisant l'idée d'une évaluation des activités artistiques au baccalauréat.

Et que penser de la transformation des arts plastiques en arts visuels avec changement annoncé des programmes de collège en 2002 ?

La conception ministérielle des enseignements artistiques n'est pas la nôtre. Nous avons envoyé un courrier au ministre et demandé une entrevue dans les plus brefs délais. ■

Sandrine Charrier, Héléne Davit



CLÉMENT MARTIN

LE CSE a examiné, lors de sa séance du 25 octobre*, l'évaluation des TPE, le rapport annuel du Haut Conseil d'évaluation de l'école et les sorties en SVT inscrites au programme de Première S.

Conseil supérieur d'octobre

Claude Thélot a rappelé l'indépendance du HCEE dont la mission est triple : synthèse des travaux existants, expertise de la qualité des résultats, débats publics que ces travaux autorisent. Les rapports du HCEE sont rendus publics, ils sont disponibles sur le site du Haut Conseil ainsi que les avis remis au ministre. Les usages possibles de ces avis sont les suivants :

- renforcer les moyens d'étude, les travaux de recherche sur le système éducatif pour accroître la qualité du diagnostic,
- alimenter la discussion, le partenariat,
- expérimenter certaines propositions, par exemple la réduction ciblée de la taille des classes. Outre ce rapport sur la réduction

de la taille des classes sur lequel la FSU avait été très réservée, un rapport sur les évaluations en fin de Troisième et le brevet a permis d'avancer quelques pistes pour le maintien du brevet. Un dernier rapport « Forces et faiblesses du système éducatif » présenté à la presse le 5 novembre, révèle le faible usage des évaluations dans le système français et émet quelques propositions : amélioration des synthèses, meilleure articulation des travaux existants, participation plus importante des usagers et des personnels. Les prochains travaux du HCEE porteront sur l'évaluation des établissements, les pratiques pédagogiques et des enseignants. Sur le second point : « modification du programme de SVT en Première S », la discussion a été

moins consensuelle. En effet, il s'agissait de retirer l'obligation des sorties pédagogiques en SVT, au nom de la liberté pédagogique. Le ministère n'a pas voulu reconnaître qu'il s'agissait bel et bien d'un problème de financement de ces sorties.

Le nouveau texte du programme recommandera les sorties, qui cessent d'être obligatoires. Considérant que ceci ne règle pas la question essentielle du financement et des contraintes juridiques le SNES a choisi de s'abstenir**, tout en étant très favorable aux sorties pédagogiques. ■

Gisèle Jean

* Compte rendu complet sur le site observatoires.

** Vote pour : 3 SNALC et CFTC ; contre : 23 PEEP, FCPE, UNSA, SGEN ; abstention : 11 FSU.

EVALUATION DES TPE : LE SNES VOTE CONTRE

Le CSE du 25 octobre a examiné le projet ministériel de modification de l'arrêté de 93 relatif aux épreuves du baccalauréat, pour y faire inscrire une évaluation des TPE de Terminale. Pour l'année 2001-2002 cette évaluation serait définie par la note de service du 30/8/01, déjà parue au BO ! L'ensemble du CSE a reconnu que cette définition posait de nombreux problèmes et qu'elle n'était pas satisfaisante. Ce qui n'a pas empêché le SE-UNSA, le SGEN-CFDT et les fédérations de parents d'élèves de voter pour la modification proposée, au prétexte de « défendre les TPE ».

Le SNES a exprimé son opposition à cette évaluation, a renouvelé sa demande d'une évaluation sérieuse du dispositif TPE avant toute décision de généralisation. Le résultat du vote* et la circulaire du 30/8 permettent donc au ministère d'installer une part de contrôle local dans le baccalauréat. Le SNES a d'ores et déjà engagé des procédures auprès du Conseil d'Etat contre la note de service et écrit au ministre (voir dans le *Courrier de S1* n°4) pour lui demander de revenir sur toutes ces modalités. La profession doit se faire entendre ! Nous vous proposons donc, dans un premier temps, de faire connaître au ministre Lang, individuellement ou collectivement, votre opposition à la forme d'évaluation prévue (un modèle de lettre est disponible sur le site du SNES). Parallèlement le débat sur l'ensemble du dispositif des TPE doit être mené dans les établissements : intervenons dans les CA, utilisons l'heure d'information syndicale...

* Votes : Pour 7 (SE, Peep, FCPE) - Contre 12 (FSU ; Snalc, CGC) - Abstention 12 (dont le SGEN).

L'association « Défendre et transformer l'Ecole pour tous » organise un colloque les 16 et 17 novembre 2001 :

Production/réduction des inégalités dans/hors l'Ecole ?

De quelles recherches et connaissances, de quelles analyses d'expériences avons nous besoin pour mieux penser et combattre les inégalités ?

Vendredi 16 novembre : Trois tables rondes sont prévues avec, entre autres, Robert Castel, Marie Duru-Bellat, Jean-Yves Rochex, Agnès Van Zanten, Samuel Johsua.

Lycée Jean-de-La-fontaine, 1, place de la Porte-Molitor, 75016 Paris.

Samedi 17 novembre, le travail se déroulera en 4 ateliers comprenant chacun une dizaine d'intervenants.

- Atelier 1 : Ecole, travail et société avec notamment Stéphane Beaud, Bertrand Geay.
- Atelier 2 : Politiques éducatives, inégalités sociales et territoires avec Claude Lelièvre.
- Atelier 3 : pratiques enseignantes, travail des élèves et inégalités avec Elisabeth Chatel, Patrick Rayou, Hélène Romian.
- Atelier 4 : enseignants et contextes sociaux d'exercice du métier avec Jean-Louis Derouet.

IUFM de Paris, 56, bd des Batignolles, 75017 Paris - Métro : Rome - Inscription : rochexjy@micronet.fr

Il apparaît clairement que l'administration, qui n'arrive pas à trouver les personnels suffisants pour combler le manque d'enseignants ou de CPE, a trouvé chez les MI-SE une parade servant à masquer la pénurie. De plus, cette politique renforce la précarité au sein de l'Education nationale.

Même si, dans certaines académies, les surveillants peuvent être réaffectés sur leur poste, la catégorie est quand même touchée de plein fouet puisque certains rectorats enregistrent un nombre record de démissions de MI-SE pour effectuer ces tâches (Orléans-Tours, Rouen, Grenoble).

Rappelons qu'un MI-SE qui démissionne n'a plus droit à l'allocation chômage basée sur ses années de pionnat.

Démissionner de ses fonctions de MI ou de SE c'est donc masquer la pénurie de personnels, et donc le manque de recrutements, mais c'est aussi entrer dans le jeu de la politique de précarité du ministère, sachant que ce sont les MI-SE qui y perdront.

EAF

Annales « zéro »

Les annales « zéro » de l'EAF sont sur le site du ministère, deux mois après la rentrée pour un examen prévu en juin 2002 ! Celui-ci poursuit sa réforme à marche forcée pour imposer des épreuves qui n'ont pas été suffisamment débattues et jamais expérimentées. Rien n'est dit sur l'épreuve de Terminale.

Nous reviendrons plus en détail sur l'analyse des 17 exemples proposés, uniquement des textes littéraires à deux exceptions près.

Formation continue

Laquelle ?

Le ministère a publié, en septembre, les actions prévues dans le cadre du programme national de pilotage (PNP) qui « précise les principaux axes des politiques académiques de formation continue des personnels ». Les thèmes retenus seront abordés au cours de journées rassemblant un public désigné (IPR pour l'essentiel). Parmi les thèmes on trouve aussi bien certains aspects des réformes engagées (l'enseignement des langues vivantes à l'école, les programmes de maths en ES et S, l'EAF, les évaluations en Sixième, les classes à PAC, l'enseignement des langues anciennes...) que l'entrée dans le métier, l'intégration scolaire. Concernant les actions proposées, on

s'interrogera sur les choix faits (rien n'est prévu, par exemple, sur les TPE et leur évaluation) et on regrettera leur aspect ponctuel : tel programme dans telle classe, telle évaluation dans telle classe, etc. Curieuse conception de la formation, soucieuse uniquement de faire appliquer des décisions dans lesquelles les intéressés ont été peu impliqués. Par exemple, considérer l'évaluation comme prioritaire est légitime mais pourquoi ne pas réfléchir à une formation qui permette de confronter les points de vue : quels enjeux ? quels outils ? quelle exploitation ? quels acteurs ? Un volant du PNP est consacré aux responsables académiques de la formation continue en vue de l'élaboration des plans de formation. Ces derniers vont assurément réfléchir au moyen de reconstruire une formation continue accessible aux personnels sur leur temps de service, conforme à leur attente, une formation continue qui favorise l'initiative personnelle et le travail collectif, etc. En attendant, la lecture des plans de formation académique nous laisse sceptiques. Alors que faire ? Nous avons besoin d'une réelle formation continue. Alors, formulons nos demandes et envoyons-les au ministère, au rectorat.

Un questionnaire formation continue se trouve sur le site du SNES

DÉDOUBLEMENTS EN LYCÉE. La diffusion dans les US de septembre du rappel fait dans la circulaire de rentrée 2001 a permis que se pose partout la question de l'application des dédoublements, là où il n'existe aucun seuil national.

Aller plus loin !

Le texte mentionne « une autre approche pédagogique » et demande aux recteurs « que les établissements respectent cette préoccupation pédagogique qui constitue une des originalités de la réforme ». Louable mais non réalisé.

Ce rappel, tardif dans l'année (mi-juin) et rédigé au détour des langues vivantes et de la philosophie, arrivait après les structures d'établissement et les DHG attribuées par les rectorats et souvent après les CA de fin d'année en lycée.

Les recteurs renvoient d'ailleurs tous à ces DHG : soit comme celui de Reims qui a choisi le seuil de 24 pour toutes les disciplines pour les calculer (la rectrice de Toulouse aussi) ou comme celui de Montpellier qui nie les seuils mais renvoie les dédoublements au choix des établissements dans le cadre de leur DHG insuffisante ! La déconcentration et la politique des projets sont à l'œuvre une fois de plus.

Il faut que les dédoublements (« autre approche pédagogi-

que » !) soient traités comme les modules ; il n'y a pas lieu de constituer des structures à 35, 24 dont le seul but sont de récupérer des heures.

En langues vivantes, le non-dédoublement au-dessous de 24, associé au regroupement de séries différentes, rend la situation pédagogiquement invivable.

N'oublions pas qu'en SVT et sciences physiques aussi, le dédoublement sans seuil doit être obtenu.

Les collègues ont réagi dans beaucoup d'établissements, allant jusqu'au préavis de grève (comme à Sens), mais il est beaucoup plus difficile d'agir à la rentrée, une fois les classes et les emplois du temps constitués ; l'aggravation de ceux-ci pour les élèves et les collègues décourage parfois.

Nous devons obtenir, par écrit dans une circulaire et pour toutes les disciplines, que là où il n'existe pas de seuil national, il ne doit pas exister de seuil académique ; la possibilité pour les recteurs d'en fixer (BO n° 3 de janvier 2000) si elle n'est plus mentionnée, n'est pas interdite

explicitement. C'est au moment de la préparation de la rentrée (CA de janvier/février) que l'on peut le vérifier et qu'il faut le refuser.

Les dédoublements, avec la baisse des effectifs par classe, sont un des moyens pédagogiques permettant une réduction des inégalités et une meilleure prise en compte de la progression de chaque élève, pour la participation orale en particulier.

Nous demandons qu'ils soient prévus dans toutes les disciplines et tous les niveaux.

Avec les baisses horaires, la réforme a déjà permis au ministère de récupérer un nombre non négligeable d'heures de première chaire, ne lui laissons pas en récupérer par le biais de dédoublements non mis en place ! (et revenons sur les baisses horaires). 1 heure de première chaire en moins + 1 heure ou plus de dédoublement en moins = 2 heures ou plus en moins = 1 classe de plus pour l'enseignant.

Bonjour l'aggravation de la charge de travail ! Vous avez dit RTT ? ■

Roland Hubert



Des outils pour les TPE

Mettre en place les TPE, c'est accompagner les élèves dans le choix et la réalisation de leur dossier. C'est aussi être des personnes ressources qui ont déjà réfléchi aux différentes questions.

Quelques publications interdisciplinaires d'Adapt Editions peuvent être utiles dans ce domaine :

Sur le thème de la ville, proposé en Première et Terminales L et ES, un petit livre de 84 pages, coordonné par Véronique Vanier, **Entrées dans la ville ou enseigner la ville : une démarche citoyenne**, propose quelques pistes : une grille de lecture de Guy Gauthier sur les villes de fiction (discours utopique, apocalyptique, mythique) ; une enquête sur les représentations de la ville chez des élèves ; la ville dans les polars, les romans, les BD, la peinture, le cinéma, la photographie ; des expériences pédagogiques variées sur ce thème ; un article très synthétique d'Alain Hayot, ethnologue, sur l'urbanité contemporaine et l'appropriation de l'espace urbain par les citoyens-citoyens. Une bibliographie thématique très large permet de renvoyer les élèves de façon précise à des ouvrages en relation avec les sujets qu'ils auront élaborés.

Sur les nombreux thèmes en rapport de près ou de loin avec **l'histoire des sciences** : par exemple pour le thème « **Croissance, espace et mouvement, image** », proposé en Terminales S, le livre d'Arkan Simaan et Joëlle Fontaine,

très clair, écrit sans formalisme mathématique et donc accessible à des lycéens, **L'Image du monde, des Babyloniens à Newton** peut aider à traiter bien des questions en rapport avec ce thème (par exemple : les Lois de Képler ; révolution galiléenne, cosmos et univers ; représentation de l'espace, cartes et perspectives, appropriation de la notion de mouvement par la physique, etc.).

Le second livre d'Arkan Simaan qui vient de sortir (co-édition Adapt-Vuibert), **La science au péril de sa vie - Les aventuriers de la mesure du monde** traite plus spécifiquement du XVIII^e siècle et des aventures de savants de l'époque pour mesurer la terre, mesurer la distance de la terre au soleil et enfin « mesurer le mètre » c'est-à-dire établir le système métrique. Ce livre peut aider à aborder le thème précédent mais est aussi utilisable pour le thème de la **frontière** et le thème « **L'Europe, ordre et désordre** », car il fait apparaître, de manière vivante et pittoresque, comment la science a progressé au XVIII^e grâce à une coopération internationale, malgré les guerres incessantes qui troublaient l'ordre européen à cette époque-là.

Dans les deux ouvrages, les élèves trouveront une bibliographie commentée indiquant l'importance et la difficulté des livres signalés.



Vous pouvez faire acheter ces livres par votre CDI. Ils sont en vente par correspondance (port gratuit). Ils peuvent être commandés par le bon de commande ci-contre ou en ligne via le site d'ADAPT (paiement sécurisé) : www.adapt.snes.edu.

Bon de commande

Nom : Adresse :

Souhaite recevoir : Entrées dans la ville - 65 F ou 9,91 €
 L'Image du Monde, des Babyloniens à Newton - 95 F ou 14,48 €
 La science au péril de sa vie - 131,19 F ou 20 €

A envoyer avec un chèque libellé à l'ordre d'ADAPT, à ADAPT Editions, 237, Bd St-Germain, 75 007 Paris. Tél : 01 40 63 28 30

15 000 PERSONNES RÉUNIES POUR DÉBATTRE D'ÉDUCATION, 4 jours de forum, avec le parrainage des autorités municipales et régionales, alternant conférences, débats, ateliers, concerts, spectacles de danse et manifestations de rue.

Porto Alegre : échanges multiformes

Même s'il faut le rapporter à l'échelle de ce pays gigantesque qu'est le Brésil, l'événement était de taille. Les participants étaient massivement brésiliens (certains avaient fait plus de 2 000 km en bus), avec une forte participation des autres Etats sud-américains et une présence réelle d'autres pays du monde avec cependant des absences flagrantes (Etats-Unis, pays Asiatiques) : venus à titre individuel, universitaires, enseignants, étudiants, ou représentant une organisation syndicale ou associative, voire une institution. Ainsi de France étaient présents notamment la FSU, l'UNEF, le CFEE, le GFEN, ATTAC, en même temps que des « officiels », Haut Conseil de la coopération internationale, ministre délégué à l'enseignement professionnel.

Des dizaines de débats pas toujours faciles, à cause des problèmes de traduction mais aussi de la difficulté de se comprendre à partir d'expériences et de préoccupations diverses ; dépayçant par exemple quand on a en tête l'école laïque à la française d'entendre la demande des Brésiliens et Sud-Américains de voir reconnu le rôle et le droit des « minorités » dans l'école publique. Mais en même temps c'était tout l'intérêt d'échanges multiformes : entendre parler des problèmes de recrutement en Colombie, apprendre ce que sont à Sao-Tome-et-Principe les conséquences des politiques structurelles imposées par le FMI, suivre la conférence d'une universitaire équatorienne sur le rôle central de la formation et de la qualification des enseignants, ou celle du chercheur fran-



Les participants étaient massivement brésiliens.

çais Bernard Charlot sur la différence à l'école... Le Forum s'est donné deux débouchés : d'une part la synthèse et la publication de toutes les contributions (près de 900 selon les organisateurs) et débats : d'autre part la rédaction d'une déclaration qui a clot les quatre jours. Celle-ci a été élaborée par une commission à laquelle la FSU a contribué. Le texte est fortement marqué par les préoccupations de la sensibilité sud-américaine mais il met en avant des principes à valeur universelle : parmi ceux-ci l'exigence d'« une éducation publique pour tous (reconnue comme droit social inaliénable, garanti et financé par l'Etat, inconciliable avec les lois du marché » ; le texte affirme aussi une conception humaniste et citoyenne de l'éducation en même temps qu'il la présente comme un des moyens de conforter les droits

des salariés et de construire une société de justice. « C'est pour cela qu'il faut rejeter la marchandisation de l'éducation qui permet aux pays du Nord, profitant de leur position dominante, de piller les cerveaux des pays du Sud en pratiquant une immigration sélective. Tout cela nous montre qu'il est possible de développer les alternatives réellement solidaires, populaires et démocratiques, parmi lesquelles celles fondées sur une école publique, gratuite et de qualité, à tous les niveaux de l'éducation. »

Malgré les faiblesses liées aux conditions de son élaboration, ce texte nous conforte aussi dans la bataille que nous menons pour que l'éducation ne soit pas incluse dans les nouvelles négociations de l'AGCS visant à étendre les domaines ouverts à la libre concurrence et au marché.

Ce texte n'est pas isolé, ainsi les syndicats américains ont adopté à Québec en avril une importante déclaration qui va dans le même sens. Et il rejoint les textes votés au congrès de l'Internationale de l'Éducation cet été. Il est d'ores et déjà acquis que le second Forum social mondial qui se tiendra fin janvier 2002 à Porto Alegre accordera une place au débat sur l'éducation, enrichissant et prolongeant les débats que nous venons d'avoir. La FSU, avec le SNES et le SNUIPP notamment, y sera présente ; elle travaille avec d'autres syndicats (québécois, brésiliens, argentins) et des ONG à la mise sur pied d'un séminaire là-dessus dans le cadre de ce Forum social. ■



La délégation FSU en compagnie du président de la Centrale unique des travailleurs du Brésil.

Daniel Rallet,
Roger Ferrari

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN NOUVELLE-ZÉLANDE. A l'occasion du congrès de l'Internationale de l'Education, Odile Cordelier et Yves Baunay ont interviewé Neville Blampied, président de l'AUS (Association des universitaires de Nouvelle-Zélande).

Une expérience "néo-libérale" à méditer

L'US : La Nouvelle-Zélande a expérimenté dans la dernière période une politique néo-libérale en matière d'éducation. Comment cela s'est-il concrétisé, notamment dans l'enseignement supérieur ?

Neville Blampied : la réforme s'est faite par étapes. Elle a été impulsée par le gouvernement et le ministère des Finances qui ont développé une logique de compétitivité, avec régulation par le marché : limitation de l'accès à l'enseignement supérieur, diminution des dépenses d'éducation et rôle accru du secteur privé. Au total, entre 90 et 99 les fonds publics à l'enseignement supérieur ont été réduits de plus de 20 % en termes réels.

Un premier débat a été lancé sur l'utilisation des crédits publics : l'enseignement supérieur devait être subventionné à 75 % par le budget et à 25 % par une participation du privé ; ce qui entraînait un transfert des coûts de l'Etat vers les étudiants par l'augmentation des droits d'inscription. Dans notre système, c'est chaque université qui fixe ses droits d'inscription (en moyenne 1600 \$US par an). Un deuxième débat a porté sur le rapport enseignement supérieur et recherche.

Il existe trois types d'institutions d'enseignement supérieur : les universités qui assurent recherche et enseignement, les instituts polytechniques pour la formation professionnelle supérieure et les collèges d'éducation pour la formation des enseignants, chaque système ayant ses propres règles de financement. A partir de 1990 a été mis en place un système de concurrence : le système de subventionnement a été progressivement unifié par étudiant quelle que soit l'institution d'accueil et chaque institution peut délivrer les mêmes diplômes que l'université. Résultat, les universités ne reçoivent pas assez de fonds pour financer la recherche qu'elles doivent assurer en plus de l'enseignement. Et la subvention a favorisé la chasse à l'étudiant au détriment de la rigueur et de la qualité.

Les institutions privées (certaines à but lucratif, d'autres à but non lucratif) se sont lancées dans l'offre de formations supérieures. Si leurs programmes étaient approuvés par le gouvernement, elles recevaient des subventions ; avec égalisation de la subvention par étudiant à partir de 2000.

Le résultat assez inattendu de l'augmentation des subsides au privé (qui a plus que triplé entre 92 et 2001) fut qu'un cours de coiffure reçoit plus d'argent qu'un cours de psychologie.



Neville Blampied

Comment les organisations syndicales enseignantes ont-elles combattu cette offensive libérale ?

Au niveau de l'école, les syndicats enseignants ont fait échouer une tentative gouvernementale de confier à chaque école la rétribution des enseignants, plutôt que de laisser au gouvernement la fixation des salaires. Dans l'enseignement supérieur, les syndicats d'étudiants se sont mobilisés en 1999 en faisant du thème des prêts aux étudiants un point central de leur campagne. Des manifestations pacifiques ont eu lieu.

Les syndicats d'enseignants du supérieur se sont lancés dans le lobbying auprès du Parlement, des partis politiques... (le Premier ministre, les ministres des Finances et de l'Éducation, beaucoup de membres de la Commission parlementaire sur l'éducation étaient d'anciens membres de syndicats de l'enseignement supérieur). Rencontres, audiences se sont multipliées dans les circonscriptions. Les actions unitaires entre syndicats du premier et du second degré, syndicats du supérieur, et syndicats étudiants n'ont pas vraiment pu se développer. Le modèle de l'économie de marché ou chacun négocie ses salaires n'a pas facilité la solidarité. Si les relations sont restées bonnes avec les syndicats étudiants, les syndicats du premier et second degré n'ont pas, à mon avis, assez appuyé la campagne du supérieur.

Avec l'élection d'un nouveau gouvernement de centre gauche en 1999, y a-t-il des changements et des perspectives nouvelles dans l'orientation de la politique éducative ?

Les gens ont fait le constat que l'augmentation des droits d'inscription diminuait l'accès à l'enseignement supérieur. Le gouvernement a introduit un système de prêts plus faciles : prêts pour les droits d'inscription, prêts pour la vie courante, pour les livres. En entrant dans la vie active, un enseignant pouvait avoir 8 000 \$ de dette, un médecin 40 000 \$, pour un salaire moyen de 12 000 \$ en début de carrière. Ça a rendu encore plus difficile le recrutement d'enseignants ; les nouveaux diplômés ont préféré les entreprises privées où ils gagnaient plus.

D'après l'Union des étudiants, les jeunes diplômés devaient travailler en moyenne jusqu'à 38 ans pour rembourser leur dette.

Le contrôleur des finances a même calculé que bientôt le gouvernement recevrait plus en remboursements qu'il ne dépensait. Cette politique s'intégrait à une politique économique d'ensemble d'inspiration néo-libérale. La question de l'endettement des étudiants a été un enjeu des élections nationales en 1999. Le nouveau gouvernement a été élu sur la base d'un programme consistant à remplacer la concurrence par la coopération, avec retour à l'ancien système des trois types d'institutions d'enseignement supérieur.

Un Conseil a été mis en place pour proposer des mesures à prendre pour appliquer cette orientation.

En attendant, il faut survivre. Les institutions qui gèleraient les droits d'inscription pour 2001-2001 se sont vu offrir une compensation en fonds publics et l'accès à des fonds supplémentaires pour la recherche. Mais la compensation est bien minime (moins de 2 %). Les universités subissent une crise de financement et ont dû réduire les services de bibliothèque, de tutorat, de recherche... Le pouvoir d'achat des salaires des universitaires a baissé en termes réels depuis 1990 et cela continue en 2000. De nouvelles élections auront lieu en 2002. Le gouvernement développe sa rhétorique sur la société de la connaissance. Beaucoup de discours mais pas de décisions alors que l'opinion publique et la communauté universitaire sont très préoccupées par cette question.

En fait, l'opinion est divisée. Des clivages sociaux existent entre les hommes d'affaires, fermiers et entrepreneurs favorables à la libéralisation, les salariés, les Maoris, couches moyennes plutôt à gauche et plutôt opposés. ■

Allocation personnalisée d'autonomie

Au 1^{er} janvier 2002, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) instituée par la loi n° 2001-647 du 20 juillet 2001 remplacera l'actuelle prestation spécifique dépendance (PSD) mise en place par une loi d'initiative sénatoriale de 1997.

Cette PSD instituait à peu de frais une prise en charge spécifique pour les seuls plus de 60 ans par une prestation relevant de la logique de l'aide sociale (gérée par les départements) : prestation sous condition de ressources prévue pour les personnes les plus pauvres lourdement handicapées.

Selon les départements, de très fortes disparités du montant (de 1 à 4,6) pour des situations comparables.

Elle n'aura concerné que 135 000 bénéficiaires. Aujourd'hui c'est indiscutablement un échec.

L'APA devrait bénéficier à terme à 800 000 personnes âgées à dépendance lourde et moyenne, dont plus de 70 % continuent, selon leurs vœux, à vivre au domicile.

Elle présente des avancées incontestables :

- L'ouverture du droit n'est plus soumise à condition de ressources, mais le montant est modulé selon le degré de dépendance et selon les ressources.
- La récupération sur la succession ou les donations est supprimée.
- L'amélioration de la qualité des services à domicile, notamment des actions de formation, l'augmentation du nombre des aides à domicile, le développement de la qualité des services et le renforcement de la professionnalisation de l'aide à domicile.
- Le barème est uniforme sur tout le territoire national, ce qui doit permettre de corriger les disparités qui existent d'un département à l'autre.

Perte d'autonomie	A	B
	Montants mensuels	
GIR 1	7 000	1 400
GIR 2	6 000	1 200
GIR 3	4 500	900
GIR 4	3 000	600

A : la ressource mensuelle ne dépasse pas 6 000 F.

B : la ressource mensuelle est supérieure à 20 000 F.



© N. JOYE

Les modalités

• La demande doit être adressée au président du conseil général qui décide de l'attribution sur proposition d'une commission départementale. Cette procédure n'écarte pas toutes les disparités entre les départements.

• Le montant de l'allocation reste soumis à des conditions de ressources, avec un ticket modérateur. Ainsi pour l'aide à domicile, le montant maximum est plus important. Cependant, pour un même degré de perte d'autonomie (GIR 1 dépendance la plus lourde à GIR 4 dépendance moyenne) les montants mensuels effectifs varient de 1 à 5 selon les niveaux de ressources (cf. tableau).

• La disparité subsiste au niveau de la prise en charge des besoins entre l'hébergement en établissement et le maintien à domicile.

Le financement de l'APA

Les crédits annuels qui étaient de 7 à 8 milliards pour la PSD devraient être de l'ordre de 15 à 17 milliards pour les besoins de l'APA en 2002 et 2003. Au-delà de 2003, les besoins sont estimés à 23 milliards.

La ministre, Paulette Guinchard-Kunstler, envisage la création de 40 000 nouveaux emplois pour des métiers (aides à domicile, dans les établissements et soins infirmiers à domicile...) à rendre plus attractifs en termes de conditions de travail et de déroulement de carrière.

Alors que le nombre des bénéfi-

ciaires serait multiplié à terme par six (de 135 000 à environ 800 000), les besoins financiers annoncés sont multipliés seulement par trois. On ne peut que s'interroger sur l'avenir du financement de l'APA, des projets annoncés et la pérennisation des mesures décidées.

« Le SNES continue à demander une vraie prestation sociale, gérée par la Sécurité sociale, attribuée quel que soit l'âge, égale pour tous pour un même niveau d'invalidité, sans modulation ni conditions de ressources, ni récupération sur succession ou donation, et d'un montant correspondant réellement aux besoins constatés. ». Congrès national de Strasbourg, mars 2001. La perte d'autonomie est la conséquence d'une déficience physique ou mentale qui limite ou interdit l'accomplissement de certains actes de la vie courante, entraînant un handicap.

La définition des handicaps dans la classification internationale de l'OMS s'applique à tous les êtres humains quel que soit l'âge. La perte d'autonomie résulte essentiellement de maladies invalidantes qui peuvent survenir à tout âge mais dont la fréquence augmente fortement avec l'âge en particulier à partir de 80-85 ans.

Population concernée

Dans la classification internationale des handicaps, le critère d'âge n'est pas retenu.

En France, en raison d'une défini-

tion « administrative » de la dépendance, muette sur les causes, le champ se concentre sur la population des plus de 60 ans – de l'ordre de 12 millions.

Selon l'enquête Handicaps-incapacité-dépendance (HID) de l'INSEE (1998-1999) en recoupant avec la grille Colvez et l'outil AGGIR le nombre des personnes dépendantes est de l'ordre du million, soit 8 % du champ, dont 284 000 sont en institution et 719 000 à domicile (DREES, Etudes et Résultats, n° 94 décembre 2000) :

- 225 000 personnes – dont 120 000 en institution – sont confinées au lit ou au fauteuil ;
- 403 000 – dont 103 000 en institution – ont besoin d'aide pour la toilette et/ou l'habillement.

Aide à domicile : quels dispositifs ?

- Gré à gré : l'usager recrute et emploie directement un salarié qui a le statut d'un employé de maison.
- Association mandataire : c'est un organisme agréé qui dans un cadre d'activité dit « mandataire », à la demande du client, prend en charge, en contrepartie de frais de gestion, toutes les formalités et le recrutement de l'intervenant. Celui-ci prend le statut d'employé de maison, le client étant l'employeur.
- Association prestataire : le client fait appel à une association qui recrute un intervenant en vue de fournir une aide à domicile. Le client rémunère un service et ne devient pas employeur. C'est l'association qui a le statut d'employeur. ■

Albert Daum

Bibliographie

- *Prestation autonomie*, avis du Conseil économique et social, 13 septembre 1995.
- *Le livre noir de la PSD*, Comité national des retraités et personnes âgées, juin 1998.
- *Vieillir en France*, rapport au 1^{er} ministre, par Paulette Guinchard-Kunstler, juin 1999.
- *La réforme de la protection sociale du risque dépendance*, revue de l'OFCE, avril 2001.
- *L'APA en trente questions*, les documents d'information de l'Assemblée nationale, 23 juillet 2001.

A LIRE

Revue des revues

LA PENSÉE DE MIDI

N° 5/6, octobre 2001, 229 p., 120 F. Actes Sud.

Un numéro spécial consacré aux littératures, appelées ici « une mère étrangère ». Une sorte de présentation des écrivains du monde entier. On s'arrêtera notamment au texte de Assia Djebar, consacré aux filles d'Ismaël, complément nécessaire à son livre *Oran, langue morte* (Babel) ou à celui de W. G. Sebald en illustration de sa trilogie publiée par Actes Sud, en particulier *Les émigrants et vertiges*. Pour le reste, de véritables découvertes attendent le lecteur.



FUTURIBLES

N° 268, octobre 2001, 96 p., 78 F. La prospective sur les retraites publiée dans ce numéro, fait déjà beaucoup parler d'elle. Elle propose le

retour de l'Etat pour imposer des choix collectifs. Dans le même temps, elle envisage différemment notre vie professionnelle en remettant en cause l'âge légal de la retraite. De quoi nourrir des

débats nécessaires. Au sommaire, une analyse des régions qui prennent de plus en plus d'importance.



DIALOGUE

N° 100/101, juin 2001, 102 p., 80 F. Revue du Groupe français d'éducation nouvelle.

Une réflexion sur la définition d'un élève « capable » comme sur les théories de l'apprentissage, renversant quelques idées toutes faites pour ouvrir d'autres perspectives à la

pédagogie. On notera particulièrement un article de Jean-Yves Rochex sur « Rythmes, contenus et activités : fausses évidences, occasions ratées et vraies questions ».



DEUX ENQUÊTES

La CFDT a commandité une grande enquête sur le travail, *Le travail en questions* (Syros). Les résultats sont intéressants quant à l'appréciation



AU-DELÀ DES APPARENCES, DESSINER LE MONDE TEL QU'IL EST

Balthus, peintre de nos passions

Comment ne pas être surréaliste ? Telle a été la ligne de conduite de Balthus, dont tous les amis, toutes les connaissances étaient profondément marqués par le surréalisme, à commencer par son frère Pierre Klossowski. En être ou pas, ce n'est pas la question. Cette œuvre monumentale résiste à toute catégorisation. Il aurait aimé, sans doute, cette déclaration, lui qui se méfiait de tous les arts qui ne dérangeaient pas. Aujourd'hui encore – regardez, par exemple, « La

leçon de guitare » – ces œuvres interrogent, gênent. Le Palazzo Grassi à Venise, du 9 septembre au 20 janvier 2002, l'expose. A tous les vents. A tous les regards. Toute une vie défile. Tout un monde. Des mondes. Pourtant, de ces tableaux semble émerger une homogénéité. Celle d'un artiste se donnant pour objectif de chercher la réalité au-delà des apparences, au-delà des certitudes, au-delà des mots. Il avait du mépris pour la littérature à l'exception de la poésie de Pierre Jean-Jouve qui fut, un

temps, son ami avant de rompre avec le personnage public qu'il ne comprenait pas. Balthus, ennemi des apparences dans son travail, les aimait dans la vie quotidienne et même savait s'en servir. Ses autoportraits sont là pour en témoigner.

Sous la direction de Jean Clair, les auteurs ont voulu jeter quelques lumières sur cette œuvre et sur le peintre. Sur ses influences. Les poètes, Rilke en particulier, les maîtres chinois, Maurice Denis beaucoup moins connu, le contexte dans lequel il a évolué... pour dessiner un portrait dédié à l'amour de ses œuvres. Amour et admiration guident l'écriture des collaborateurs. Les explications de chacun des tableaux permettent de les situer sans épuiser leur mystère. Mystère de la lucidité, mystère de la lumière. Mystères du peintre. ■

Nicolas Bénies.

Balthus, catalogue de l'exposition, sous la direction de Jean Clair, Flammarion, 432 pages, 400 illustrations. Pour appréhender les relations de Balthus avec le surréalisme, Flammarion publie *L'ABCdaire du surréalisme* de Pierre Chavot, 120 pages. Dans cette même collection, *L'ABCdaire*, signalons celui consacré, par Roger-Henri Marijnissen et Peter Ruyffelaere, à *Jérôme Bosch* pour un voyage qui apparaîtra un peu trop en prise avec notre actualité.

de l'intensification du travail. L'association Santé et médecine du travail, sous le pseudonyme d'Ève Semat, *Femmes au travail, violences vécues* (Syros), complète ce tableau par des témoignages sur le travail des femmes.

NOTRE SÉLECTION

► MÉMOIRE : GUERRE D'ALGÉRIE (SUITE)

Denise et Robert Barrat, deux journalistes, avaient constitué en 1956, un *Livre blanc sur la répression*, que les éditions de l'Aube publient aujourd'hui. Ce sont des témoignages accablants sur l'armée française, la torture et le colonialisme. Robert Barrat, qui avait découvert l'Algérie en 1938, avait suivi « les événements » jusqu'en 1962. Il tenait son journal. Il vient d'être publié et communique la vision d'un homme qui prend conscience de la réalité du fait colonial. Un grand livre.



Jean-Luc Einaudi revient sur la manifestation et la répression policière d'octobre 1961, dix ans après la parution de son analyse (republiée dans la collection Point/Seuil). Les archives s'ouvrant, il peut désormais illustrer sa thèse par des textes officiels. La police française n'en sort pas grandie. Papon non plus.

Algérie, 1956 - Livre blanc sur la répression, textes et documents réunis par Denise et Robert Barrat, l'Aube document, 356 p.
Un journaliste au cœur de la guerre d'Algérie, Robert Barrat, l'Aube poche, 252 p.
Octobre 1961, un massacre à Paris, Jean-Luc Einaudi, Fayard, 388 p.

► UNE AUTRE SORTE DE MÉMOIRE : CELLE DES FRANÇAIS D'ALGÉRIE

Jeannine Verdès-Leroux s'est livrée à l'analyse de la colonisation du côté des colonisateurs et de leur bonne conscience. Cette page d'histoire est nécessaire. Elle permet de comprendre que la colonisation n'exerce pas seulement ses effets

sur les colonisés mais aussi sur les colons. Ils ont l'impression d'avoir le droit pour eux et de constituer une

enclave civilisée. Dans le même mouvement, elle veut jeter les bases d'une histoire existentielle. L'essai n'est pas toujours réussi, mais cette

recherche devrait se poursuivre. *Les Français d'Algérie, de 1830 à aujourd'hui. Une page d'histoire déchirée*, Jeannine Verdès-Leroux, Fayard, 492 p.

► UN VRAI MANUEL DE PHILO

Michel Onfray a réussi un coup. En voulant réaliser un antimanuel, il rend lisible la philosophie en sollicitant des auteurs peu connus. Mis à part une volonté un peu trop manifeste de provocation, ce livre permet de commencer une véritable réflexion. *Antimanuel de philosophie*, Michel Onfray, Bréal.



NOTRE SÉLECTION

► ACTUALITÉ DE DON QUICHOTTE

D'un seul coup d'un seul, l'hidalgo de Cervantès connaît un renouveau. La collection Points (Seuil) réédite, en une nouvelle traduction, ce chef

d'œuvre. Dans le même temps, Frémeaux et Associés fait lire cette traduction par Jean-Pierre Cassel en un coffret de quatre CD.

► LES ZAPATISTES DANS LES TEXTES

Le sous-commandant Marcos a beaucoup écrit. Ses textes sont désormais disponibles. On découvre un écrivain qui touche au cœur.

Carlos Montemayor a voulu situer la révolte zapatiste

dans l'histoire des rébellions indigènes du Mexique. Deux livres complémentaires pour comprendre le Mexique d'aujourd'hui.

La Fragile Armada, la Marche des zapatistes, Métailié, 224 p.

La Rébellion indigène du Mexique, violence, autonomie et humanisme, Carlos Montemayor, Syllepse/Presses de l'Université Laval, 190 p.

Polars

La guerre d'Algérie en polar

Gérard Streiff, dans la nouvelle collection Polarchiv (La Baleine), propose de revisiter la guerre d'Algérie à Barbès. Un aller-retour entre présent et passé pour faire sentir que du passé on ne peut faire table rase et que ce passé a quelque chose à voir avec notre présent.

Les caves de la Goutte d'Or, Gérard Streiff, La Baleine, 187 p.

Une nouvelle Série Noire

Quel est le point commun entre un ancien trafiquant de drogue reconverti dans le polar qui s'est fait assassiner au milieu des années 1970 (Donald Goines) racontant ses expériences sans fard tout en décrivant les relations dites « raciales » aux États-Unis, un Français retrouvant son histoire en jeu de miroirs étranges et préoccupants (Didier Daeninckx), un Québécois décrivant les relations de son territoire avec le Canada et les

LA VIE RÉSISTE, PAR LE SOUVENIR DE NOTRE MÉMOIRE

Les morts revivent par le souvenir !

Une partie de la culture juive fait une large place à la mémoire des morts. Pour savoir qui nous sommes, nous devons avoir conscience d'où nous venons. Témoigner provient directement de cette vision du monde. Nous vivons tant que quelqu'un pense à nous. La mémoire du souvenir. Une étrange façon de faire l'histoire que Herman Broch, dans *Les irresponsables* (L'imaginaire/Gallimard) appelle le *murmure du temps*. C'est ce murmure là que les nazis – et les fascistes de tout poil – ont voulu faire taire pour construire leur monde fantasmagorique dans lequel la mémoire n'existe plus. C'est le sens du génocide des Juifs et d'autres peuples dont les Tsiganes. Tuer la mémoire. Détruire les preuves de la vie. Ne laisser que les cendres. Pourtant, la vie, sous les cendres d'Auschwitz-Birkenau, a été conservée. Des photos ont été sauvées par la résistance juive. Qui a pris des risques. Pour les arracher aux mythes. Pour les arracher à ces images de camps de concentration qui ne font voir que la mort et la désolation. Au lieu de montrer des êtres humains. Qui ont des noms, des histoires, des trajectoires, des amours... Il faut mettre des noms. Le souvenir en a besoin. Ces photos retrouvées par Anne Weiss après une longue quête dévoilent la vie. La leur. La nôtre. Celle d'avant. Après, ils seront plus rares à pouvoir écrire, comme ce jeune poète russe inconnu, « Un jour nous serons vieux... » Rien ne sera effacé. Ni les avants, ni les pendant. Ces « paroles de déportés » viennent comme un complément naturel de cet album de photos.

Par un autre biais, Raul Hilberg – l'historien de la *Destruction des Juifs d'Europe* (Folio) – parle de la même histoire. Celle de plusieurs destructions. Pas seulement physique. Comment retrouver les « sources » de l'histoire ? Comment, tout simplement, faire de l'histoire pour dévoiler une falsification tellement énorme qu'elle pourrait passer pour la réalité ? Du souvenir à la mémoire, la réflexion historique ne pouvait que prendre toute sa place.

N. B. *Le dernier album, la vie sous les cendres d'Auschwitz-Birkenau*, Anne Weiss, Autrement, 224 pages.

Paroles de déportés, Poèmes choisis par Yves Ménager, préface de Jorge Semprun, Editions de l'Atelier, 112 pages.

Holocauste : les sources de l'histoire, Raul Hilberg, Essais/Gallimard, 236 pages.

Etats-Unis sous la forme d'une allégorie tournant à la farce (François Barcelo), un Argentin vivant au Mexique et décrivant la corruption comme le désir d'une justice en utilisant la parodie comme mode optimiste (Rolo Diez) et six autres – dont Chantal Pelletier ? La nouvelle présentation de la Série Noire (Gallimard). Elle change de « look ». Plus mat, plus grande, plus large... tout en gardant le même

objectif. Faire découvrir les nouveaux auteurs du roman noir, du « polar », genre qui inclut le roman policier mais le dépasse.

Un cri de révolte

John Le Carré critique violemment « le tout profit » des grands groupes pharmaceutiques, capables de tuer. La santé des êtres humains ne les concerne pas. Un roman aussi de la prise de

NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► DES OISEAUX TRANSDISCIPLINAIRES

Sous la direction d'Emmanuèle Goulon-Fontaliran, cet ouvrage veut démontrer les possibilités de l'interdisciplinarité sur un thème étrange *a priori*, les oiseaux. Avouons la réussite. Les oiseaux non seulement prennent leur envol, mais la pédagogie aussi.

Transversales, Oiseaux, CNDP/CRDP de Basse Normandie, 175 p.

► UNE QUESTION POLITIQUE : L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE

Dominique Comelli s'est décidée à poser la question gênante de l'enseignement de l'histoire dans les collèges et lycées. La conception des programmes devient un enjeu politique dans la manière de présenter le monde, les cultures, les religions. L'intervention consciente des collègues et des parents d'élèves est nécessaire. Ce petit livre est un appel à cette prise de conscience.

Comment on enseigne l'histoire à nos enfants, Comme un accordéon/L'Atlantide, 109 p.

► QUAND L'HISTOIRE ET LA GÉOGRAPHIE REJOignent L'ACTUALITÉ

Ce livre s'adresse aux juniors, à nos élèves. Les adultes tout autant, et même certains journalistes, pourraient utilement s'y référer. Les auteurs permettent d'appréhender notre monde.

Mondes rebelles junior, d'Elisabeth Combres et Florence Thinar, avec la collaboration de Médecins du Monde, Michalon, 129 p.

LA MARCHANDISATION DE L'ÉCOLE

Nico Hirtt poursuit ses réflexions et ses analyses sur les contre-réformes se mettant en place dans l'ensemble des services publics d'éducation en Europe. Il dénonce la triple marchandisation, dérégulation, stimulation des marchés TIC et, *last but not least*, la transformation des savoirs en un secteur marchand. La thèse est quelque fois caricaturale, mais elle alimente les débats fondamentaux sur la défense et l'élargissement des services publics dans le contexte de la mondialisation libérale. *L'école prostituée*, Nico Hirtt, Labor/espace de libertés, 95 p.

conscience de Justin du monde tel qu'il est. Le tout ne fait pas le meilleur roman de l'auteur. *La constance du jardinier*, John Le Carré, Le Seuil.



PERDRE SON EMPLOI, C'EST PERDRE SON TEMPS, **L'emploi du temps**

Contrairement au protagoniste de *Ressources humaines*, premier opus de Laurent Cantet, le Vincent de *L'emploi du temps* n'a pas perdu sa foi dans le travail. Il en a intégré les signes (horaires, déplacements, voiture puissante, téléphone portable) en un système si solide qu'il est seul capable de structurer sa vie; perdant son emploi de consultant en entreprise, il cache son licenciement à sa famille, feint de trouver un emploi prestigieux à Genève, se trouve bientôt prisonnier du rôle qu'il s'est écrit.

Cette double vie est inspirée de l'affaire Jean-Claude Romand, respectable père de famille qui avait caché pendant dix-sept ans à tous ses proches que sa vie professionnelle de médecin à l'OMS était une fable. L'histoire, on le sait, a fasciné un écrivain, Emmanuel Carrère, qui l'a déjà mise en récit.

Ici l'appropriation est différente. L'emploi du temps, comme suspendu entre deux mondes, se protège de tout ancrage. Taillé pour le travail et abandonné par lui, Vincent encombre le monde de son allure terrienne, un peu lourde. Il devient fantôme. Errant dans des non-lieux, parkings, autoroutes, halls, cafétérias, bars d'hôtel... espaces anonymes cadrés sèchement, fixement, comme les photos d'un catalogue. Il n'a rien d'antonionien. Le temps qu'il passe à feindre de travailler n'est ni mort ni morne. Il travaille à vider l'espace autour de lui, n'y gardant que les personnages nécessaires à son scénario, mal à l'aise dès qu'il se rapproche du familial, du social, du sédentaire. Un moment soulagé quand un mauvais garçon de rencontre l'installe brièvement dans la marginalité.

Aurélien Recoing assume la tâche difficile – mise en abîme du travail d'acteur – de jouer le mensonge. Il le fait de façon saisissante avec sa voix douloureusement grave et sereine, ses traits lisses, alors même que la caméra ne le quitte presque jamais. Face à lui, et c'est le seul regret, il y a du laborieux dans les rôles si bien dessinés de Karin Viard (l'épouse) Serge Livrozet (le gangster-ange gardien) Jean-Pierre Mangéot (le père dominateur). Mais la spirale de vide projetée par le jeu



Aurélien et Karine jouent le mensonge.

de Recoing, organisée par l'écriture dépouillée de Cantet, arrive à les faire oublier.

Le film est long, 2 h 12. Le vouloir plus court, ce serait ne pas comprendre que le rapport de l'homme au temps reste, ici comme souvent, la grande mission du cinéma. ■

Jacqueline Nacache

Un film de Laurent Cantet (2001), avec Aurélien Recoing, Karin Viard, Serge Livrozet.

MUSIQUE



Billie Holiday et Chet Baker forment un couple improbable et pourtant réel. Chet s'est inspiré de Billie et de Lester Young, son alter ego. Cette nouvelle collection,

musique et compagnie, nous permet d'accéder à des textes essentiels qui, jusque-là, n'étaient disponibles qu'en anglais. David Margolick rend compte à la fois de l'art de Billie et de l'histoire particulière de ce compositeur devenu inconnu, Lewis Allan. Celui-ci a composé d'autres thèmes que *Strange fruit*. Il était nécessaire de le rappeler. En même temps, défile une partie de l'histoire des Etats-unis. Le racisme du Sud comme le maccarthysme.

Chet, comme à son habitude, se raconte. Une histoire distanciée et dramatique. Son enfance, son armée, sa musique, ses femmes, et surtout la drogue, défilent. Des chapitres trop courts, une autobiographie trop brève – elle s'arrête en 1960 – qui permettent, malgré tout, de faire connaissance avec le trompettiste/chanteur qui sait faire pleurer et chanter les cœurs. ■

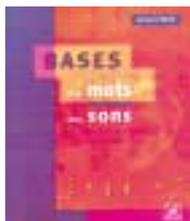
Strange fruit, David Margolick, 10/18, 112 p.

Comme si j'avais des ailes, Chet Baker, 10/18, 96 p.

Franck Bergerot, rédacteur en chef adjoint de *Jazzman*, a réussi là un coup d'éclat. Le jazz apparaît dans toutes ses dimensions. L'informatique lui permet de visualiser les différents modes d'expression de cette musique art de vivre. Il n'oublie pas pour autant l'histoire, ni le social. Des encarts lui permettent de dessiner les grands créateurs, les styles, les époques du jazz. La dernière partie, une réflexion sur l'avenir du jazz, fera débattre. Un ouvrage qui s'adresse à tous pour faire prendre conscience que cet art est bien emblématique du xx^e siècle.

Le jazz dans tous ses états, Franck Bergerot, Larousse.

Jacques Siron veut expliciter le discours musical à travers l'ensemble des musiques existantes. Ses entrées sont multiples et supposent donc plusieurs niveaux de lecture. A



chaque fois, une nouveauté apparaît. Les musiques deviennent accessibles, le solfège s'organise en un discours compréhensible. Le jazz et le blues sont à la base de la démonstration. Un livre de référence, bientôt

complété par un *Dictionnaire des mots de la musique*.

Bases des mots aux sons, Jacques Siron, Outre Mesure, 208 p.

N. B.

FESTIVAL

Les Trois Continents à Nantes

Une vingtaine de films d'Asie, d'Amérique Latine et d'Afrique, du cinéma malais à découvrir, du cinéma kazach et kirghize... un hommage à l'actrice Katy Jurado, femme fatale du cinéma mexicain des années 50 et une rétrospective du film de sabre de Hong Kong.

« On n'est pas trop film de guerre au festival. On préfère défendre des auteurs. Mais le cinéma de Hong Kong s'est fait beaucoup grâce aux films de sabre. C'est l'équivalent en France des films de cape et d'épée » nous dit Philippe Jalladeau, un des responsables de ce festival.

Les Trois Continents organisent également un séminaire à l'attention des jeunes producteurs qui ont des projets de films avec des réalisateurs.

Une 23^e édition peut être encore plus riche et plus curieuse que les précédentes.

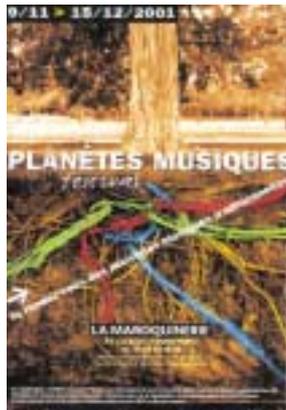
Du 20 au 27 novembre

J.-P. Caboret

LES MUSIQUES TRADITIONNELLES EN MOUVEMENT

De nouvelles planètes musicales

Du 9 novembre au 15 décembre, les musiques traditionnelles se donnent en spectacle. Du souffle des Balkans aux volcans d'Auvergne, en passant par le Poitou, la Grèce, la Côte-d'Ivoire, la Gascogne, la Bretagne, la Vendée et l'île de la Réunion, de jeunes musiciens se servent de leurs racines réelles ou imaginaires pour construire une musique de leur temps, de notre temps. Ce festival, *Planètes musicales*, dont c'est la deuxième édition, est organisé par la FAMDT (Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles) et La Maroquinerie.



tout un programme : *les Souffleurs de rêves, Caiffa, Transept, Obrée Alie, Musiques pour sonnailles, les Manufactures verbales, Ano Neko, Bugel Koar, Doumka clarinet*

ensemble, une Anche passe, les Violons de Chabanes, Arco Alpino, la Fabrique... De quoi alimenter nos rêves, nos utopies, nos désirs.

Ces musiques sont vivantes et se manifesteront en plein cœur de Paris près du mur des Fédérés. Façon de dire qu'elles ont quelque chose à voir avec la révolte, avec la remise en cause de l'ordre établi, avec le refus d'un monde devenu trop souvent incompréhensible. Renouer avec le passé, à condition de vouloir un autre futur, est une manière de se constituer une identité avec les autres et non pas contre eux. Une grande leçon d'humanité. **N. B.**

Planètes musicales festival, La Maroquinerie, 23, rue Boyer, 75020 Paris. Tél. 01 40 33 30 60.

Expositions, débats...

• « Zoos humains, mémoire coloniale » : un ensemble de conférences, jusqu'au 18/12 (chaque mardi à 18 h 30) analysant la genèse et les répercussions, en particulier au niveau idéologique (racisme, propagande et imaginaire colonial,...) d'exhibitions « ethnographiques » du début du siècle dans divers pays occidentaux. Forum-débat (samedi 1/12) qui permettra aussi un retour sur la mémoire des colonisés et des immigrés, par l'intermédiaire d'approches pluridisciplinaires, avec des projections de films.

Institut du monde arabe (1, rue des Fossés-St-Bernard, 75005, 01 40 51 38 38), une initiative organisée par l'IMA, l'ACHAC, le CNRS, avec le concours du Monde Diplomatique et des revues Africultures et Hermès. P.L.

Un monument

Frémeaux et associés, voulant préserver le patrimoine culturel, publient, en 14 CD + un livret de 48 pages, une adaptation des 27 volumes des *Hommes de bonne volonté*, lue par l'auteur lui-même, Jules Romains.



SORTEZ ! avec les réductions du



Plus de soixante théâtres et lieux culturels en diverses régions participent à REDUC'SNES depuis plusieurs années en offrant un tarif préférentiel sur présentation de la carte SNES après réservation. Cette rubrique propose un nouveau parcours de qualité, qui se poursuit entre chaque parution du magazine, sur les pages culture du site Snes (www.snes.edu). Ph. Laville

• Avignon, Théâtre des Charmes (6, place des Carmes, 04 90 82 20 47) **Le cabaret Omar Khayam** où André Benedetto et Modestine Ekété transforment la scène du théâtre en lieu convivial du récit, de la danse et du vin, en hommage à l'astronome, mathématicien et philosophe épicurien persan qui invitait à savourer l'instant présent et le bonheur de vivre... Jusqu'au 18 novembre.

• Espace Cévennes/salle Jacques Brel (9, rue Montagne- d'Aulas, 75015, M° Balard, 01 40 43 01 82, Réduc'snes = 60 F) **Monsieur Malaussène au théâtre** ou les tourments d'un futur père s'interrogeant **Faut-il faire des enfants dans le monde où nous sommes ?**. D'après le roman écrit par Daniel Pennac en 1995, et conçu par lui-même avec Jean Guerrin et la Cie de Zèbre, qui connut un large succès au TEP puis à Avignon dès 97... A voir ou revoir avec délectation du 15 au 18/11.

• Stains, Studio-Théâtre (19, rue Carnot, 93240, 01 48 23 06 61, Réduc'snes = 60 F). Après plusieurs créations autour de textes contemporains (notamment avec les paroles d'enfants **J'espérons que je m'en sortira**), l'équipe animée par Marjorie Nakache poursuit une relecture du répertoire classique. Avec **La Double Inconstance** de Marivaux, satire sociale de la dernière année de la Régence, bien loin d'un « marivaudage » sans consistance, la parole d'hier rejoint celle d'aujourd'hui, en « révélant des thèmes communs : le pouvoir, la manipulation, le goût de l'argent facile... » Jusqu'au 16 décembre.

• Théo-Théâtre (20, rue Théodore Deck, 75015, M° Convention 01 45 54 00 16 Réduc'snes = 72F) Ce tout petit théâtre accueille

de nombreuses jeunes compagnies : « Amarante » avec **Il était une fois la jungle !** un conte grinçant sur notre quotidien, de Pierre de Couesboc, mise en scène Line Mary Boistelle, jusqu'au 13/11, **Cavalcade avec Agatha** de Marguerite Duras, mise en scène Sylvia Bruyant, du 14/11 au 9/12... des spectacles pour enfants (et adultes) comme **Même pas peur !** d'Yves Lecordier jusqu'au 30/12, aventure musicale au pays des peurs enfantines...

• Thionville-Théâtre Populaire de Lorraine (03 82 53 33 95, www.thionville.com/tpl) **9 mm**, deuxième pièce après **Pit-bull**, du jeune auteur français Lionel Spycher : à la veille de Noël, un enfant vole dans un supermarché une panoplie de Superman. Sa mère ne peut pas la lui payer. Cela se passe quelque part, dans une cité quelconque. Le directeur du supermarché, qui a su lui-même « serrer les dents » pour s'en sortir, monter, réussir, décide de faire un exemple et envoie la police au domicile de l'enfant. Et celui-ci, terrifié, s'envole, tel Superman, du 16^e étage de son immeuble... Une tragédie de notre *aujourd'hui*, avec ses cités, ses armes, ses humains et ses dieux... les liens qui ne fonctionnent plus, l'irresponsabilité. Et cette quête d'amour, de solidarité, de liberté...» Stéphanie Loïk présente cette création du TPL du 13/11 au 16/12 au Théâtre de l'Aquarium (Cartoucherie, 75012, M° Château de Vincennes, www.theatredelaquarium.com, 01 43 74 99 61, Réduc'snes = 90F), puis au CDN de Béthune (17-18/1), au TJP-CDN d'Alsace à Strasbourg (25-26/1), au Nouveau Théâtre de Besançon (30-31/1), de retour à Thionville les 5-6/2, au Théâtre de Chartres (21/2), à la Manufacture de Nancy (26/2-2/3)...

• Villejuif - Théâtre Romain Rolland (18, rue E. Varlin, 94800, 01 49 58 17 00 Réduc'snes = 75F) parmi de nombreux autres spectacles de qualité, ne pas manquer **L'épopée quotidienne** du Théâtre de la Jacquerie, construite à partir de témoignages sur les sentiments humains auxquels on fait rarement attention... du 23/11 au 16/12.

Ont participé à la conception de ces pages : Nicolas Benies, Jean-Paul Caboret, Philippe Laville, Jacqueline Nacache.

Réveillons insolites

• «... Et discrètement, elle se tut ». Une Shéhérazade jeune, cultivée, joueuse, surgit de la nuit des temps, se souvient de son conte préféré... et soudain, par magie, transporte son public à la cent soixante-dixième nuit, où se mêlent humour, érotisme et gaieté... Cet extrait des *Mille et une nuits* (traduction du Dr Mardrus à partir de l'édition égyptienne, en arabe, de Boulak de 1835), interprété par Maria Beloso, comédienne anglo-espagnole et fondatrice du Théâtre Nomade (www.theatrenomade.fr.st) sera présenté à l'Aktéon Théâtre (11, rue Gal-Blaise, 75011, M° St-Ambroise) du 17/12/2001 au 08/02/2002. Pour le 24 et le 31 décembre, à 21 h 30, Shéhérazade et ses serveurs vous proposent de convier un être cher à partager une soirée épicurienne, « spéciale 5 sens », avec champagne et mets orientaux (Réduc'snes = 105F/soirée/personne au lieu de 164 F, réservation pour ces soirées ou les autres spectacles au 01 43 49 64 87 ou odilelafond@aol.com)

• « Houle de fond » spécial réveil, le lundi 31/12, à 20h30, au Théâtre des Charmes à Avignon (cf. « Sortez... »). Une soirée festive exceptionnelle, conçue par André Benedetto avec 10 participants supplémentaires, dispersés dans la salle comme de simples spectateurs réagissant à la manière de personnages inattendus... (120F, enfants 60F, uniquement sur réservation). P.L.

INFORMATIQUE : quelques astuces pour protéger efficacement son ordinateur.

Des virus par milliers, faut-il isoler nos ordinateurs ?

Un virus est un petit programme (logiciel) inventé par un esprit pervers pour modifier le fonctionnement des ordinateurs de tiers, depuis l'affichage de messages incongrus et inoffensifs jusqu'à la destruction massive de fichiers voire l'endommagement physique du disque dur, en passant par les pannes les plus diverses. Certains virus n'abîment rien mais espionnent. Comme dirait La Palisse, pour héberger un virus il faut d'abord avoir été contaminé de l'extérieur (lecture d'une disquette ou d'un cédérom porteurs, liaison avec d'autres ordinateurs par réseaux internes ou externes...). Un virus peut donc vous parvenir avec du courrier électronique. Les virus se propagent dans l'ordinateur (parfois le réseau d'ordinateurs) quand vous lancez des logiciels infectés. Ainsi si vous téléchargez un programme infecté ou insérez une disquette, il ne se passe rien tant que vous ne lancez pas un programme ou n'ouvrez pas de fichier. Ainsi, comme les virus biologiques, les virus informatiques peuvent se multiplier à l'intérieur de votre ordinateur et, par exemple, infester à votre insu tous vos correspondants en utilisant votre carnet d'adresses. Notons au passage qu'on peut être contaminé sans le savoir par des virus « dormants » qui attendent par exemple une date symbolique pour se déclarer. Technologie de l'information et de la communication ? S'il faut se couper du monde autant jeter l'ordinateur ! Evitons la paranoïa, on peut se protéger raisonnablement avec quelques précautions simples !



© GETTY IMAGES/GRACE KNOTT

Comment se protéger ?

1. Les virus s'introduisent fréquemment par des fichiers pro-

grammes (de type .exe ; .com, mais aussi .jbs, .vbs...). Première recommandation de base : ne pas ouvrir un fichier attaché à un message Internet si on n'est pas sûr de sa provenance. En cas de doute, contacter l'expéditeur et attendre sa confirmation. Tant que le fichier n'est pas ouvert (lu), il n'est pas dangereux et peut être détruit.

2. Les virus peuvent aussi se propager par des « macros » c'est-à-dire des petits programmes parfois inclus dans des documents produits par un traitement de texte, un tableur, etc.

Ces macros automatisent des actions. Allez voir par exemple dans Word et Excel : [Outils] [Options] [Général]. Sur disquette ou par mél, il est recommandé de joindre des fichiers au format d'échange .rtf (la plupart des logiciels savent faire la conversion par [enregistrer sous] et la lecture) ou .txt si c'est du texte sans mise en forme.

Le format .rtf peut alourdir vos fichiers mais il conserve bien images, tableaux et mise en forme de la plupart des documents (Mac ou PC) ; il ne contient pas de macros. Si vous recevez du .doc demandez la conversion ; du xls, bdf, mdb, etc., demandez confirmation ou testez avec votre antivirus avant ouverture. Tout ce qui est « données » (image, son, vidéo, format texte) n'est pas *a priori* dangereux (fichiers .jpg, .gif, .mp3, .wav, .txt...).

3. Les virus peuvent éventuellement se transmettre par des messages .html, format standard de l'Internet (si le message est « enrichi » de petits programmes). Préférez le format texte pour vos messages Internet, cette option étant prévue, par exemple dans [outils] [options]. Vous pouvez naviguer sur le web sans grand risque (sans risque tant que vous n'ouvrez pas un fichier téléchargé).

4. Devant la pluralité des vecteurs (l'imagination des pirates est sans bornes), la parade la plus efficace est le recours aux antivirus. Il existe de nombreux antivirus (dont certains sont gratuits). Ils peuvent être utilisés soit « à la demande » (disquettes, messages suspects) soit installés en barrage permanent à l'entrée de votre ordinateur ; toute disquette, tout message entrant sont automatiquement testés. Surtout ne négligez pas les mises à jour, elles conditionnent l'efficacité de la protection ! Elles peuvent être automatiques. Il est prudent de conserver les mesures préventives d'hygiène : le dernier virus peut tromper votre antivirus (aucun antivirus n'est infaillible).

DES NOUVELLES DU MONDE DES CÉDÉROMS

ADAPT-SNES, teste pour vous de nombreux cédéroms éducatifs (plus de 400 tests accessibles à tout moment sur <http://www.adapt.snes.edu>). Vous trouverez notamment les avis de collègues sur les produits suivants, qui ont été appréciés :

- *Apprendre à lire les images en mouvement - avec les pincettes à linges*, par Joël Brisse, éd. Sauve qui peut le court métrage, 165 F.
- *Le Musée de l'Ermitage*, éd. Montparnasse multimédia, 299 F.
- *Science et Vie, encyclopédie multimédia*, éd. Montparnasse multimédia, 297 F.

Que faire quand on pense qu'il y a contamination ?

1. Assurez vous qu'il ne s'agit pas d'un canular (*hoax* en anglais) ; ce qui est très fréquent ! Le message est souvent du genre : « message urgent à faire connaître à tous vos amis... confirmé par IBM... ou Microsoft... vous éviterez ainsi une catastrophe... ». Cela ressemble à une chaîne de solidarité mais, si chacun transfère à tout son carnet d'adresses, on va occuper les lignes un moment ! Récemment circulait un message d'alerte qui recommandait la destruction immédiate d'un fichier diabolique « qui s'était peut-être introduit à votre insu dans votre ordinateur ». Il s'agissait en fait d'un fichier exécutable de Windows ! Il est essentiel, avant de faire quoi que ce soit, de consulter <http://www.hoaxbuster.com/hliste/oct/meta-hoax.html> ; ou d'autres sites de même nature. Ne prenez pas le risque de faire circuler ces canulars.

2. Assurez-vous qu'il ne s'agit pas d'une autre cause. On est parfois bien prompt à accuser un virus. Une mauvaise connection interne ou externe (85% des pannes sont dues à la connectique) peut entraîner des symptômes viraux !

3. Si vous avez acquis la conviction qu'il s'agit d'un virus :
- Arrêtez d'utiliser l'ordinateur.

N'envoyez plus de messages, ne vous reliez plus à d'autres ordinateurs, ne faites plus de disquettes...

- Faites passer l'information (par une autre voie) aux collègues que vous avez pu contaminer.

- Éliminez le virus grâce à un antivirus.

- Identifiez l'origine possible (nouvelle disquette, message récent...) en vous souvenant qu'il existe des virus dormants.

- Quand un virus nouveau vient de se manifester, on trouve sur de nombreux sites tous les conseils pour s'en débarrasser. Notamment le site de Microsoft dans la mesure où la plupart des virus portent leurs attaques sur ces produits (Outlook est très souvent visé ; celles et ceux qui utilisent Netscape, les logiciels libres et Mac sont – pour l'instant – plus tranquilles).

- Réparez les dégâts (si l'antivirus ne l'a pas fait), notamment réinstallez des fichiers manquants ou affectés à partir des disquettes et cédéroms d'origine.

- Ne pas hésiter à faire appel à des collègues plus compétents.

Quelques conseils de sécurité

1. Faites des sauvegardes régulières de vos fichiers les plus précieux, c'est utile aussi en cas de panne et/ou de changement de machine. Regroupez toutes vos

QUELQUES ADRESSES POUR VOTRE SÉCURITÉ

Antivirus

- Norton AntiVirus (NAV), téléchargeable et mis à jour mensuellement sur <http://www.symantec.fr>

- McAfee, téléchargeable sur <http://www.mcafee.com>

- F.Prot (plusieurs adresses de téléchargement ; cf. le moteur de recherche <http://www.google.fr>

- Etc.

Des conseils, outils et antivirus gratuits

- <http://thot.cursus.edu/rubrique.asp?no=16208>

- <http://www.linuxfr.org>

- <http://www.cnrs.fr/Infosecu/Virus.html> (pour Universités)

- <http://www.arobase.org/virus>

- <http://www.virus-fr.com>

Les signatures des principaux virus

- <http://web.ccr.jussieu.fr/ccr/telecharge/signatures/Default.htm> ou sur le site de Symantec, etc.

Des conseils pour conserver Outlook au moindre risque sur

<http://www.math.jussieu.fr/informatique/outlook.txt>

Pour en savoir plus

Notre article est trop court, vous trouverez des articles plus approfondis sur http://www.francophonie.org/decouvrir/connecte/boite/the2_8.htm ou <http://www2.nb.sympathico.ca/Aidez/Logiciels/Virus/comment.html>

Pour tout savoir sur les indélébiles qui vous espionnent sur le réseau <http://websec.arcady.fr/>

De nombreuses adresses dans le dernier numéro d'EPI-Net (enseignement public et informatique) et les précédents, téléchargeables et archivés sur <http://www.epi.asso.fr/epinet>

données dans un même répertoire (ou une partition de votre disque dur) pour faciliter les sauvegardes.
2. Ayez en sécurité une disquette de démarrage qui vous permettra de reprendre le contrôle de votre ordinateur sans passer par le disque dur. C'est indispensable pour utiliser l'antivirus après la panne. N'égarez pas vos cédéroms, disquettes d'installation, numéros de licence...!

3. A part dans le cas ci-dessus, ne démarrez jamais l'ordinateur avec une disquette dans le lecteur.

4. Activez la protection « macros » dans Word et Excel ; évitez Outlook pour la messagerie (Eudora est plus sûr). Les produits Microsoft sont plus visés que les autres (plus diffusés, souvent trop complexes et pleins de failles, etc.) alors... pourquoi ne pas choisir d'autres logiciels ? Sur un appel au centre de ressources de votre académie, vous trouverez des conseils sur des outils économiques et performants.

5. Ne développez pas une psychose virale..., il y a toujours un(e) collègue compétent(e) qui pourra

vous donner un coup de main si nécessaire. Et puis, si vous ne double-cliquez pas machinalement sur tout ce qui vous arrive... et ne négligez pas votre antivirus vous échapperez à la plupart des épidémies.

Vocabulaire

Un « ver » est une variété de virus qui s'autoreproduit et se déplace dans un réseau.

Un « cheval de Troie » se trouve à l'intérieur d'un logiciel banal (jeu, utilitaire ...). Il ne se multiplie pas mais, par exemple, il espionne le contenu de votre disque dur !



© GETTY IMAGES/ABRAMS LACAGNINA

Tous les articles multimédia parus dans *l'US magazine*, de nombreux liens, le catalogue des publications d'ADAPT (commande en ligne possible) sur <http://www.adapt.snes.edu>

NOTRE SITE DU MOIS

Faute de place, nous nous contenterons d'un site. Mais vous y trouverez des informations, des quantités d'adresses (récentes) sélectionnées par des collègues de l'enseignement public soucieux de l'utilisation de l'outil informatique. Vous pouvez télécharger la revue EPI-Net ou vous y abonner : <http://www.epi.asso.fr>

Roland Lew répond aux questions de Nicolas Benès

Faire le bilan du siècle

L'US : Pourquoi un nouveau livre sur le communisme, Le Siècle des communismes (éditions de l'Atelier), que vous codirigez aux côtés d'autres historiens du mouvement ouvrier ?

R. L. : Deux sortes de raison ont présidé à ce projet qui peut apparaître un peu plat à la première lecture. Une raison conjoncturelle, répondre à certaines visions du « communisme », très idéologiques comme celles de Martin Malia, *La tragédie soviétique* (Seuil), de François Furet, *Le passé d'une illusion*, et, évidemment le trop fameux *Livre noir du communisme* (Robert Laffont) que notre éditeur a exploité en bandeau sous le thème « Et si le *Livre noir* n'avait pas tout dit... ». Une raison plus profonde. Le xx^e siècle s'est terminé, comme le démontre Eric Hobsbawm dans *Le court xx^e siècle* (Complexe), au moment de la chute du Mur de Berlin ce 9 novembre 1989. Il est temps de faire le bilan du siècle. C'est la tâche des historiens. Sans rien dissimuler de ce siècle, mais en évitant soigneusement les *a priori* idéologiques.

L'ouverture des archives soviétiques permet de revoir le dossier et, sans doute, de permettre une vision différente. Chez Martin Malia, par exemple, les archives ne sont pas prises en compte. La seule explication est recherchée dans le corpus idéologique pour faire la démonstration que la barbarie est présente dans les textes mêmes fondateurs du communisme. On pourrait presque dire que le texte est pris pour « argent comptant », sans le confronter à la réalité des faits, mais plutôt en faisant coller les faits aux textes. Il faut prendre en compte les archives en faisant appel à l'histoire sociale, piste sur laquelle les historiens anglo-saxons nous ont précédés. Il faut se servir de leurs travaux.

Lorsqu'on met à plat les dossiers, les explications dans « l'air du temps » – comme celle de Stéphane Courtois et sa fameuse préface du *Livre noir* – ne résistent pas.

Faire une histoire du temps présent est difficile. D'ailleurs tous les auteurs participant au *Siècle des communismes* n'ont sans doute pas une position

Roland Lew, spécialiste de la Chine contemporaine, est professeur de sciences politiques à l'Université Libre de Bruxelles.

commune. Elle est nécessaire pour appréhender le futur, le siècle qui vient. Les expériences de libération sociale, de lutte pour l'émancipation des êtres humains ne peuvent être perdues.

L'US : L'émancipation sociale peut-elle se réaliser sans démocratie ? Et quelle définition donneriez-vous de la démocratie ?

R. L. : La question de la démocratie ne cesse de se poser en URSS avec le stalinisme triomphant. Se pose, dans le même temps, la question des « représentations » de la classe ouvrière. La politisation des masses est-elle réductible au parti ? La seule représentation légitime de la classe est-elle le parti ? La tradition bolchevique a joué fortement pour faire du parti le seul représentant de la classe ouvrière, parlant en son nom. Cette tradition n'est pas propre à Lénine. Elle ressort nettement de toute l'histoire du mouvement ouvrier. Déjà au xix^e siècle, les « guesdistes » comme la social-démocratie

développement. L'idée de Lénine, c'est de faire mieux que le capitalisme à l'aide de l'Etat et de la planification.

A l'inverse les modalités concrètes du capitalisme, des régimes politiques s'expliquent – et là Hobsbawm est très convaincant – par le défi des communismes.

On peut dire, après la chute du Mur, que le capitalisme a fait la preuve qu'il était capable de s'adapter.

L'US : Et les communismes ne se sont pas adaptés, pour reprendre votre terme ?

R. L. : Les capacités d'adaptation du capitalisme sont beaucoup plus importantes. Les dirigeants soviétiques, comme chinois – après la révolution de 1948 – ont intériorisé un modèle particulier du capitalisme, celui qu'ils avaient devant les yeux, dans lequel l'industrie lourde, les « industries industrialisantes » comme disaient les économistes du développement, ont une place

« Le bolchevisme d'avant 1914 – celui de Lénine – s'explique par la radicalité même du capitalisme, les formes sauvages de son développement.

L'idée de Lénine, c'est de faire mieux que le capitalisme, à l'aide de l'Etat et de la planification. »

allemande – qui imprime sa marque à toute la II^e Internationale – ont une conception d'emblée autoritaire et despotique. Pour tout dire, en le résumant d'un mot, « substitutiste ». Le parti se substitue à la classe ouvrière prétendant parler en son nom. Il s'érige comme seul représentant de cette classe ouvrière, détenteur de la vérité. C'est ce qui permet de légitimer tous les reculs de la démocratie, de l'expression directe des travailleurs. On retrouve cette même vision dans la révolution chinoise comme dans la révolution vietnamienne.

L'US : Peut-on faire l'histoire « des communismes » sans faire l'histoire du capitalisme lui-même ?

R. L. : Il est évident que c'est impossible. Le bolchevisme d'avant 1914 – celui de Lénine – s'explique par la radicalité même du capitalisme, les formes sauvages de son

prépondérante. Mao lorsqu'il lance le « grand bond en avant » cherche à élargir l'industrie de l'acier.

Il faut constater, dans le même temps, la rigidité de l'hyperplanification, d'une planification centralisée et non démocratique. Il est perceptible aussi que, à l'intérieur de ce qu'on appelle le « socialisme réel », des luttes importantes ont eu lieu entre les politiques et les « experts ». Ainsi en est-il, en 1965, entre Kossyguine et Brejnev et dans l'ensemble du maoïsme.

L'US : Quel découpage historique avez-vous retenu pour analyser ces « communismes » ?

R. L. : Je pars de l'importance fondamentale du rôle de la Première Guerre mondiale. Elle change la donne. C'est une véritable coupure. Moshé Lewin, dans ses travaux dans lesquels je me

reconnais, démontre que cette guerre a provoqué des bouleversements aux conséquences imprévisibles. Pour les dirigeants bolcheviques, la guerre civile oblige à battre en brèche toutes les conquêtes démocratiques, à l'intérieur comme à l'extérieur du parti. Ils donnent naissance, sans le vouloir, à une nouvelle figure historique. Tout en précisant que le « communisme » n'est pas seulement le résultat des circonstances. Mais il faut les garder à l'esprit pour comprendre ces manifestations spécifiques. Il existe aussi la prétention du parti à incarner toute la classe ouvrière. Le « communisme réel » oblige à traiter en tant que telle cette prétention.

L'US : Dans le Livre noir, Malia insiste peu sur cette question préférant qualifier les régimes dits « communistes » de criminels. Est-ce aussi votre point de vue ?

R. L. : C'est là où l'historien prend toute sa place. Que les régimes de type « stalinien » aient eu un aspect autoritaire et dictatorial, cela ne fait aucun doute. C'est même une de leurs caractéristiques principales. Mais la répression généralisée ne correspond ni à un processus continu, ni à tous les pays. J'insiste sur le pluriel. Il s'agit des communismes. Dans les cas chinois et soviétique, cette répression correspond à des moments précis de crise aiguë. Par exemple, parmi les 720 000 fusillés recensés en URSS, 680 000 l'ont été dans l'année 1938. Moshé Lewin explique justement ces tueries par la formation spécifique du système soviétique. Comment répondre aux résistances en cas d'inexistence de la démocratie ? En lançant des opérations de dénonciation des trotskistes, des juifs, des espions... Peu importe. La thématique du complot est très importante pour expliquer cette violence et le fonctionnement concret de ces régimes. Cette thématique laisse des traces et elle est à double entrée : elle permet à Staline – ou à Mao – de trouver des boucs émissaires et elle laisse, dans le même

« La forme « parti » a vécu, sans doute. Imaginons d'autres formes en cherchant radicalement ailleurs. »

temps, se répandre l'idée que des espions sont partout, y compris dans les hautes sphères. C'est jouer avec les bases de la légitimité du régime. Le « on dit » devient l'histoire. D'ailleurs Staline réécrira les livres d'histoire et gommara des photos les dirigeants – notamment Trotsky – exilés ou condamnés à mort. L'idée de la

« conspiration » est instumentalisée et peut être quelquefois dirigée contre le régime. Rien n'est expliqué. Tout est opaque.

Mais la bureaucratie au pouvoir ne peut pas faire autrement. Sinon c'est la destruction du système. C'est bien la situation en 1938 – et Mao se trouvera dans la même posture lors de la révolution culturelle. Pour se protéger, chaque individu en rajoute dans la dénonciation, et la violence s'élargit. La gestion devient incontrôlable. Il faut arrêter la répression...

Les « jeunes cadres » qui ont résisté, échappé à la mort, deviendront les dirigeants du régime. Dire autre chose est la négation de la méthode historique.

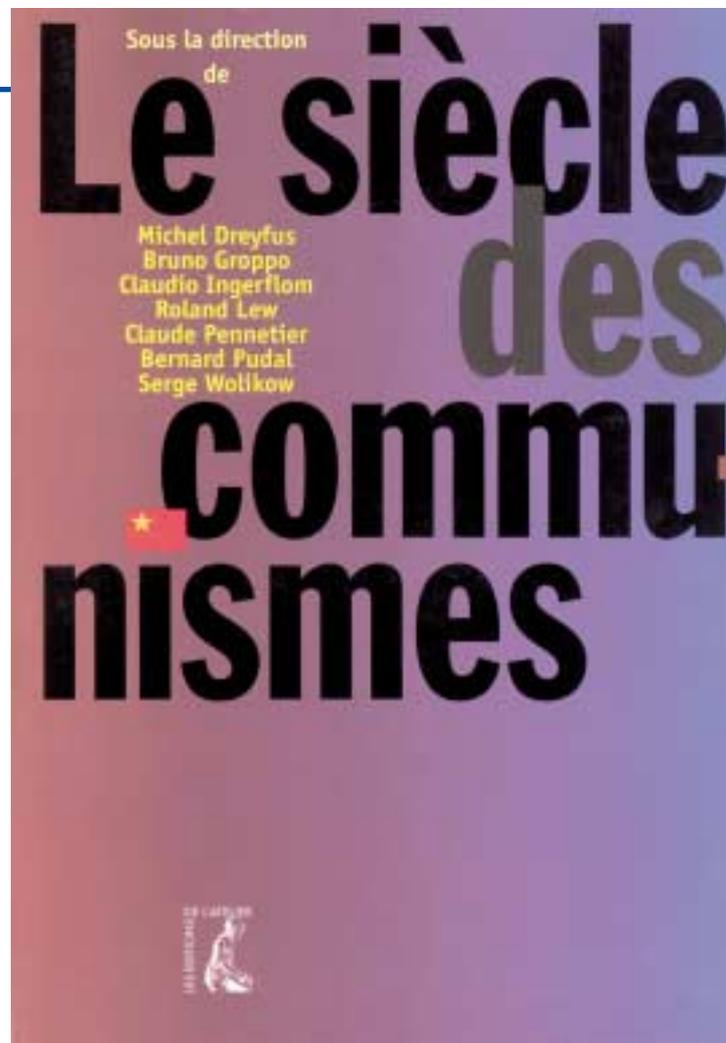
L'US : Vous avez beaucoup insisté sur le pluriel, « les communismes », pour analyser ces régimes et éviter ainsi le piège de l'idéologie. Mais peut-on déterminer si l'un des ces « communismes » a réussi ?

La réponse est non. Votre question me permet d'insister sur l'idée que les circonstances sont importantes pour comprendre les formes spécifiques prises par ces régimes. Ainsi l'URSS est la fille de la Russie tsariste. Du passé, on ne peut faire table rase, et son potentiel de barbarie était important.

Dès 1918, l'idée d'émancipation recule. Le facteur principal de crise provient d'une donnée sociale. Le pouvoir est issu de la classe ouvrière, or c'est la paysannerie qui est majoritaire. Comment gouverner contre une majorité ? La réponse de Staline a été terrible en termes de répression. Même à Cuba, l'autoritarisme s'est installé, alors que le pays avait connu, avant 1959, un pluralisme politique. A chaque fois, ce qui est déterminant, c'est la remise de l'auto-émancipation.

L'US : Ce qui nous ramène à la vieille question des rapports entre l'avant-garde et les masses, comme on disait à cette période.

R. L. : Tout à fait. Plus encore il faudrait presque dire – pour reprendre le titre du livre de Louis Chevalier consacré à la classe ouvrière du XIX^e siècle – que, pour les dirigeants de ces « communismes », les masses représentent des « classes dangereuses ». Même la vision de Lénine,



avant 1914, revient à considérer l'immaturation du peuple. Il constate l'activité des masses – c'est l'aspect essentiel de tout processus révolutionnaire – mais il s'en méfie.

On retrouve ici la question que je considère comme clé. Le substitutisme. La difficulté, pour le cas chinois que j'ai beaucoup étudié, c'est qu'il faut bien constater que les paysans chinois résistent à la modernité, ce qui a comme conséquence une logique de commandement, qu'ils ont tendance à accepter. La question est la même depuis Rousseau : comment faire le bonheur du peuple ? Il faudrait, et Rousseau est un peu sur cette « ligne », un autre peuple que celui réellement existant... Pour reprendre la formule de Brecht, le peuple n'est pas d'accord, dissolution...

L'US : Quelle est la conclusion générale que vous tirez de ce travail ?

R. L. : D'abord que dans les « communismes » existent des éléments d'émancipation, de progrès. Il n'est donc pas possible, suivant la formule consacrée, de jeter le bébé avec l'eau de bain. Maintenant, il faudrait s'interroger sur de nouvelles structurations. La forme « parti » a vécu, sans doute. Imaginons d'autres formes en cherchant radicalement ailleurs. A mon sens, la question du syndicalisme est plus importante que celle des partis politiques...